

**UNIVERSITE MOULoud MAMMERI TIZI OUZOU – UMMTO -
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION.
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION.**



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières.

Option : Audit et Contrôle de Gestion.

Thème :

**L'Audit du dispositif de soutien bancaire aux entreprises en difficultés dues à la
pandémie COVID 19 – Cas Banque du Développement Local – BDL -**

Présenté par :

- BOUDJEMAI Ghiles**
- CHEBBAH Amine**

Encadré par :

Dr : DAHLAB Ania

Membres du jury :

Président: Mr. HADJOU A. Aziz. MAA, UMMTO

Examineur : Mr. AMIAR Habib, MAA, UMMTO

Rapporteur : Dr. DAHLAB Ania, MCB, UMMTO

Année Universitaire : 2019/2020

Remerciements

Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance et notre profonde gratitude à notre directrice de mémoire Dr DAHLAB Ania Nous la remercions d'avoir accepté de diriger notre travail, et de nous avoir apporté ses précieux conseils, et pour sa disponibilité.

Nous souhaitons aussi adresser tous nos remerciements aux membres du jury d'avoir accepté d'évaluer notre travail de recherche.

Toute notre gratitude est exprimée envers tout le personnel du DCPRTO, spécialement envers Monsieur BOUDJEMAI Rabah et Monsieur BOUZID Noureddine pour leur disponibilité, leurs précieuses aides et leurs encouragements.

Amine et Ghiles

Dédicace

Je dédie ce modeste travail ;

A mes chers parents pour leurs soutien et encouragements tout au long
de ce parcours

A mes deux frères Mourad et Nadim

A mon binôme CHEBBAH Amine

A tous mes amis

Ghiles

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

Mon très cher père;

Ma tendre mère;

Mes adorables sœurs;

Mon frère et sa femme;

Mes adorables neveux Yani, Ayden et ma merveilleuse nièce Maya.

A mon binôme BOUDJEMAI Ghiles

Et mes chers amis.

Amine

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des types de crédits.....	37
Tableau 2 : Nombre d'Enterprise créées et fermées durant l'année 2020.....	51
Tableau 3 : Evolution du PIB entre 2014 et 2020	68
Tableau 4 : Fiche signalétique de la banque de développement local.....	79
Tableau 5 : Liste des agences rattachées au Département de Contrôle Permanent Régional de Tizi-Ouzou (DCPRTO).....	84
Tableau 6 : Extrait tableau d'amortissement pour le crédit 950MDZD avant retraitement...	94
Tableau 7 : Extrait tableau d'amortissement pour le crédit 150MDZD avant retraitement...	95
Tableau 8 : Modifications apportées au crédit de 150Mda	97
Tableau 9 : Modifications apportées au crédit de 950Mda	97
Tableau 10 : Tableau d'amortissement après consolidation du crédit de 150Mda	98
Tableau 11 : Tableau d'amortissement après consolidation du crédit de 950Mda	98
Tableau 12 : Exemple de calcul du montant d'échéance	99
Tableau 13: extrais tableau d'amortissement initial du crédit de 10Mda.....	100
Tableau 14: extrait tableau d'amortissement du crédit de 90Mda avant retraitement.....	101
Tableau 15 : tableau d'amortissement crédit de 10Mda après report d'échéance.....	103
Tableau 16 : tableau d'amortissement crédit de 90Mda après report d'échéance.....	104

Liste des figures

Figure 1 : Les phases du déroulement d'une mission d'audit interne	26
Figure 2 : Chiffres d'affaires d'une Société Travaux Bâtiment	52
Figure 3 : Chiffres d'affaires « Société d'importation »	53
Figure 4 : Chiffres d'affaire« Société industrielle » fabrication ferraille BA13	54
Figure 5: Chiffres d'affaires« Société lutte contre l'incendie	54
Figure 6 : Chiffres d'affaire « Ecole »	55
Figure 7 : Chiffres d'affaires« Pharmacie »	56
Figure 8 : Chiffres d'affaire « SociétéParamédical »	56
Figure 9 : Chiffres d'affaires« clinique médicale ».....	57
Figure 10 : Chiffres d'affaires « Société de nettoyage ».....	58
Figure 11 : Chiffre d'affaire réalisé par une « Station de service »	58
Figure 12 : Niveau de liquidités de la banque centrale d'Algérie	60
Figure 13 : Taux de réserves obligatoires de la BA	61
Figure 14 : Cours de change officiel (formel) des devises étrangères face a la monnaie nationale (DZD).....	62
Figure 15 : Cours de change informeldes devises étrangères face a la monnaie nationale (DZD).....	63
Figure 16 : Résultat de la BADR.....	65
Figure 17 :Résultat de la BDL.....	65
Figure 18 : Variation des prix du pétrole brut.....	66
Figure 19 : PIB reel Algerian	68
Figure 20: PIB Algérien en pourcentage	69
Figure 21 : Perte d'emploi dans le monde en 2020, en % selon le sexe et l'âge.....	70
Figure 22 : Pertes de revenus de travail avant les mesures de soutien en 2020 en %	71
Figure 23: Taux de chômage en Algérie en %	72
Figure 24: Perte d'emploi en Algérie en 2020, en % selon le sexe et l'âge.....	72
Figure 25:Taux d'inflation en Algérie 2019-2022,	74
Figure 26 : Organigramme de la Banque du Développement Local	83
Figure 27 : Organigramme du département du contrôle permanent régional Tizi Ouzou	85

Liste des annexes :

Annexe 1 : Note de la Banque d'Algérie relative aux mesures exceptionnelles d'allégement.....	116
Annexe 2 : Demande de consolidation.....	117
Annexe 3 : Demande de report des tombées d'échéances	118

Liste des abréviations :

Abréviation	Significations
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
BA	Banque d'Algérie
BADR	Banque de l'Agriculture et de Développement Rural
BC	Banque Centrale
BDL	Banque du Développement Local
BS	Bonifié Soumis
CARE	Cercle d'Action et d'Abréviation pour les Entreprises
CJDA	<u>Centre des Jeunes Dirigeants Algérie</u>
CLT	Crédit à Long Terme
CMT	Crédit à Moyen Terme
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNRC	Centre National de Registre de Commerce
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CT	Court terme
DCP	Département de Contrôle Permanent
DCPR	Département de Contrôle Permanent Régional
DCPRTO	Département de Contrôle Permanent Régional de Tizi Ouzou
DGA	Direction Générale Adjoint
FMI	Fonds Monétaire International
IFACI	Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes

IIA	Institute of Internal Auditors
LT	Long terme
MENA	Middle East and North Africa
MT	Moyen terme
MTEP	Million Tonne d'Équivalent Pétrole
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONS	Office National des Statistiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petite et Moyennes Industrielles
RO	Réserves Obligatoires
Mda	Million de dinars
SPA	Société Par Actions
TEP	Tonne d'Equivalent Pétrole
TPE	Très Petites Entreprises
TRO	Taux de Réserves Obligatoires
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Sommaire

Introduction générale

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Introduction

Section 1 : l'audit bancaire

Section 2 : Les opérations liées aux crédits

Section 3 : Gestion des risques des crédits octroyés aux entreprises

Conclusion

Chapitre 2 : COVID19, Analyse économique de la pandémie en Algérie

Introduction

Section 1 : L'impact de la pandémie sur les entreprises Algériennes.

Section 2 : L'impact de la pandémie sur les banques Algériennes.

Section 3 : L'impact de la pandémie sur l'économie nationale.

Conclusion

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour soutenir les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Introduction

Section 1 : Présentation de l'organisme -BDL-

Section 2 : Les dispositifs de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Section 3 : Évaluation du dispositif et recommandations.

Conclusion

Conclusion générale

Introduction générale

Introduction générale

Le coronavirus appelé « Covid19 » a fait son apparition la première fois en fin 2019 dans une ville chinoise nommée « WUHAN », sa propagation à travers les quatre coins du monde a causé une crise sanitaire et a affecté brutalement la vie sociale de la population mondiale mais aussi de plusieurs secteurs d'activités , pour cause, les mesures sanitaires prises par les autorités telles que l'arrêt de travail ou bien soumettre au service minimum toute entreprise ayant une activité non essentielle pour limiter le déplacement et le rassemblement de la population afin de réduire la propagation du virus .

Ces décisions ont eu un impact sur les entreprises qui se retrouvent en difficultés pour diverses raisons , parmi elles , la rareté de certains composants causant la flambée des prix dues aux quantités limitées disponibles sur le marché et l'indisponibilité d'autres à cause de la fermeture des frontières des pays exportateurs, ce qui a perturbé l'activité de diverses entreprises en particulier celles dont l'activité dépend de l'importation des intrants comme l'Algérie qui importe la majorité de ses composants et des nécessités de pays étrangers, cette dépendance a impacté directement l'activité des entreprises suivie par une récession des chiffres d'affaires qui ont chuté considérablement causant une forte instabilité financière comme une crise de liquidité et leurs incapacités à faire face à leurs diverses charges vis-à-vis de leurs créanciers (paiement de fournisseurs, remboursement de prêts ...). Ces difficultés ont entraîné les banques et les institutions financières dans une crise à cause des créances qui sont de plus en plus difficiles à recouvrer, leur accumulation a eu de lourdes conséquences sur l'économie, car en plus de l'incapacité du recouvrement, s'ajoute l'incapacité de l'octroi de nouveaux crédits pour ces nouvelles demandes à cause du manque de ressource de celle-ci.

Les banques ont joué un rôle de soutien très important en proposant une aide directe aux entreprises à travers la mise en place d'un dispositif portant des mesures exceptionnelles adaptées à la crise et aux difficultés rencontrées par ces diverses sociétés.

Dans ce travail, consistant à auditer le dispositif mis en place par les banques publiques Algériennes, nous avons opté pour la BDL de Tizi-Ouzou, afin d'explicitier l'état des lieux et perspectives appliquées à travers cette action, plus précisément au sein du Département du Contrôle Permanent Régional de Tizi-Ouzou (DCPRTO), et en réalisant une étude de cas de clients domiciliés au sein de l'agence 147 de Tizi-Ouzou, qui exerce de base toutes les activités d'une banque commerciale.

Problématique

Pour ce faire, nous tâcherons de répondre à la question principale suivante : **«Le dispositif de soutien mis en place par la banque est-il efficace pour faire face aux difficultés rencontrées par les entreprises Algériennes ? »**

Pour éclairer la problématique de ce travail de recherche, nous devons répondre entre autres aux questions suivantes :

1. Quels sont les secteurs d'activités les plus touchés par cette pandémie ?
2. Quelles sont les difficultés auxquelles les entreprises Algériennes doivent faire face ?
3. De quelle manière les banques gèrent-elles cette crise ?
4. De quoi s'agit ce dispositif ? Qui peut en bénéficier ? et quelles sont les conditions exigées par la banque afin d'en bénéficier ?
5. Peut-on améliorer le dispositif mis en place ?

Hypothèses :

Sur la base des interrogations suscitées, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

1. Le dispositif bancaire mis en place est incomplet et doit être amélioré.
2. Le dispositif bancaire mis en place est inadapté à la situation et doit être réétudié.

Objectif :

L'objectif de notre travail est dans un premier temps de définir les mesures d'accompagnements (dispositifs de soutien) mis en place par la Banque d'Algérie afin d'atténuer les effets de la crise, ensuite, les auditer pour détecter les forces, les faiblesses et ajouter les manquements liés à ce dispositif et apporter des recommandations afin de les améliorer si cela s'avère nécessaire.

Choix du thème

Dans ce contexte, le thème choisi pour notre travail s'intitule :

« L'Audit du dispositif de soutien bancaire aux entreprises en difficultés dues à la pandémie COVID19 »

Nous avons choisi ce thème pour diverses raisons, parmi elles :

- L'originalité du sujet qui est un thème d'actualité.
- Sujet en lien avec notre formation, qui nous permettra de mettre en application les connaissances théoriques acquises lors de notre cursus.
- Démontrer si le dispositif en question soutient vraiment ces entreprises.
- Un sujet faisable que ce soit en temps ou en ressources informationnelles.

A ce titre, nous avons effectué un stage pratique au sein de la Banque de Développement Local – BDL – de Tizi-Ouzou.

Intérêt du thème :

Le présent mémoire permet dans un premier temps de présenter un rappel sur les généralités relatives à l'audit interne bancaire et les opérations liées à leurs activités suivi des divers impacts de cette crise.

Dans un second temps, nous allons présenter et analyser les mesures d'allégement mis en place par la Banque d'Algérie pour atténuer les effets de la crise sur les entreprises en difficultés et à la fin apporter un avis sur ce dispositif.

Méthodologie de recherche :

La démarche de travail suivie consiste dans un premier temps à exploiter la recherche bibliographique dont l'objectif est de décrire tous les aspects théoriques. Cette recherche comprend la consultation des ouvrages, articles, lois, règlements, thèses, mémoires, et sites web.

Dans un second temps, nous avons mené une enquête quantitative sur l'impact de la pandémie sur les entreprises.

Introduction générale

Et à la fin, une étude de cas au niveau du Département du Contrôle Permanent Régional de Tizi-Ouzou (DCPRTO) pour une durée d'un mois en utilisant la méthode qualitative et une démarche descriptive.

Structure du travail :

Pour répondre à notre problématique, affirmer ou infirmer nos hypothèses, nous avons structuré notre travail de recherche en trois chapitres à savoir :

Le premier chapitre portera sur un rappel de la démarche d'audit bancaire, les opérations liées aux crédits au sein d'une banque et la manière dont les banques gèrent les risques de crédit.

Le second exposera l'impact de la pandémie sur l'économie Algérienne, il sera réparti en trois sections, d'abord l'impact de la pandémie sur les entreprises puis sur les banques et à la fin sur l'économie nationale.

Enfin, nous allons conclure notre plan par un cas pratique relatif à « l'Audit du dispositif de soutien bancaire aux entreprises en difficultés dues à la pandémie COVID19 » composé de trois sections ; dans un premier temps présenter l'organisme d'accueil , ensuite mettre en avant de quelle manière la BDL applique-t-elle le dispositif bancaire de soutien aux entreprises en cette période de crise, qui sera suivie par un audit de ces mesures et des recommandations à apporter par nos soins afin de les améliorer.

Chapitre 1 :

L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Introduction chapitre 1

Les banques, terme désignant une entreprise, une institution, une activité ou bien une profession, elles jouent un rôle important dans le développement et le financement de l'économie en orientant les sommes déposées par leurs clients vers ceux qui expriment un besoin immédiat, devenant ainsi l'intermédiaire indispensable entre dépositaire et le demandeur particulier ou bien, professionnel.

Proposant exclusivement des produits financiers, cet aspect lui procure une spécificité unique, qui est l'encaissement d'un intérêt et diverses commissions à travers les crédits accordés à leurs clientèles. Ces opérations contiennent divers risques auxquels la banque doit faire face et détenir une méthodologie adaptée à chaque situation afin de réduire à néant voir limité son impact. Pour cela, la banque a recourt à des audits aillant pour principale objectifs d'amélioré leurs fonctionnements, résultats et performances.

Pour mieux expliquer cela, nous avons scindé ce chapitre en trois sections par lesquelles nous vous présenterons les types de crédit accordé par la banque, qui sera suivie par les divers risques confronté et la gestion de celui-ci. Enfin, nous allons parler de l'audit bancaire et sa mise en application.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Section 1 : L'audit bancaire

Lors des dernières décennies, l'audit est devenu de plus en plus présent au sein des entreprises, et cela est dû à une prise de conscience des dirigeants des avantages apportés à travers un contrôle interne régulier, celui-ci à pour rôle de contrôler et de vérifier toute opération réalisée par l'entreprise allant de la comptabilité jusqu'au processus d'activité.

A travers cette section, nous allons aborder les différents types de l'audit, les missions et la démarche de l'audit afin d'améliorer les performances de l'entreprise.

1.1 Définition de l'Audit :

L'audit a connu une évolution à travers le temps et a vu se succéder plusieurs définitions jusqu'à ce que cette dernière soit stabilisée. Nous ne pouvons parler de l'Audit sans passer par une définition générale du concept.

Le terme « Audit » vient du mot latin « Audire » qui signifie « écouter » ; le verbe anglais « To audit » est traduit par « vérifier, surveiller, inspecter ». Les organisations économiques ont toujours été gênées à se faire contrôler.

Whittington et Pany, pour leur part, considèrent l'audit comme « un processus, qui implique la recherche et la vérification des registres comptables, et l'examen d'autres éléments de preuve à l'appui de l'état financier »¹

Adeniyi lui définit l'audit comme « un examen indépendant de l'expression d'une opinion sur les états financiers d'une entreprise par un commissaire aux comptes désigné, conformément à ses termes de mandat et aux observations des réglementations statutaires et des exigences professionnelles »²

D'une manière générale, l'Audit peut être défini comme un examen critique mené par un professionnel (auditeur) en toute indépendance « c'est-à-dire il est seul responsable de son opinion , l'auditeur ne doit pas être influencé que ce soit par l'environnement interne ou externe de l'entité a audité » , afin d'évaluer ; l'adéquation , la pertinence et la sécurité du fonctionnement d'une partie ou de toutes les actions menées dans une organisation en se référant à des normes et des réglementations .

¹ Whittington et Pany, Principles of Auditing & Other Assurance Services , traduit par Google Translate, page 11 , 2004

² Adeniyi , Auditing and investigation, 2004 , traduit par Google Translate.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

1.2 Les types de l'audit bancaire

Il existe deux types d'audit bancaire selon le statut de l'auditeur, nous distinguons l'audit interne et l'audit externe.

1.2.1 L'audit interne dans un secteur bancaire

Réalisé au sein de l'entreprise, l'audit interne est utilisé à des fins suivantes :

1.2.1.1 Définition de l'audit interne selon l'IFACI

L'Institute of Internal Auditors (IIA), dont l'une des missions est d'élaborer les normes et les pratiques professionnelles, a donné en 1999 une définition de l'audit interne, adaptée par l'IFACI en ces termes : « L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ».³

L'audit interne est donc une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte des conseils pour les améliorer et contribuer à la création de la valeur ajoutée.

Dans les banques, les missions de conformité concernent principalement les audits d'agences. L'audit d'agence vise à s'assurer que l'ensemble des activités menées sont conformes avec les différentes procédures correspondantes.

Il s'agit d'analyser la procédure afin de s'assurer que toutes les opérations sont bien maîtrisées par l'agence.

Il est important de noter qu'une mission d'audit peut couvrir quelques activités (et non l'exhaustivité) menées en agence, à l'exemple d'une mission uniquement sur les moyens de paiement. Des missions concernant une activité donnée et regroupant plusieurs agences ' c'est à dire pour tout le réseau).

Au niveau des activités support (comptabilité, achat, service courrier...) sont également des missions de conformité dans la mesure où l'objectif est de comparer la réalité aux procédures.

³ Institute of Internal Auditors (IIA) adaptée par l'IFACI , 1999 .

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

La mission d'audit est de détecter les anomalies dans le but d'apporter des améliorations sur ce qui est fait, l'analyse critique n'est pas faite seulement pour la procédure mais aussi de ce qui est fait en réalité.

L'auditeur peut faire des propositions d'amélioration concernant le bon déroulement d'un processus.

1.2.1.2 Les missions de l'audit interne bancaire

L'activité du service Audit Interne de la banque s'organise autour de 3 axes : les vérifications périodiques des différents produits qui comportent deux volets ; les réconciliations des comptes ; les vérifications journalières des opérations de caisse.

1.2.1.2.1 Les vérifications périodiques des différents produits

Les vérifications périodiques des différents produits se composent de deux parties : vérifications indépendantes et les vérifications de département des opérations.

-Vérifications indépendantes : elles sont directement effectuées par le service d'Audit Interne selon une périodicité préétablie. Les vérifications indépendantes sont de nature différente et sont les suivantes : vérifications journalières, hebdomadaires, mensuelles, semestrielles, et annuelles.

Les vérifications trimestrielles concernent tous les services du département Opérationnel. Elles sont de 2 types :

- **L'auto contrôle** : Chaque service de la division des opérations dispose d'une liste des opérations à effectuer et des procédures à respecter pour chaque opération. L'opérateur doit remplir un «check-list» ou liste des vérifications à effectuer au jour le jour. L'Audit interne s'assure que l'utilisation du check-list soit effective et correcte.
- **L'inspection générale des agences** : qui se fait selon une périodicité donnée. L'inspection des agences est prévue dans le planning dès le début de l'année. Généralement elle se fait tous les six mois mais en cas d'anomalie une inspection générale se fait en urgence.
- **L'inspection générale des agences** permet de faire l'audit des caisses et aussi de vérifier le respect des normes et de la déontologie bancaire.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

- **Les vérifications du département des opérations** : Elles sont faites par la division des opérations sous la supervision de l'Audit Interne, elles peuvent être mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles. Il s'agit entre autres de la vérification des chèques de banque, les dépôts de garantie des clients, engagements hors bilan, des opérations de dépôts à terme, effets négociés par taux, certificats de dépôts ...

1.2.1.2.2 Les réconciliations des comptes des correspondants :

Le principe de la réconciliation consiste à comparer le solde du compte dans la comptabilité de la banque avec les relevés de compte fournis par le correspondant afin de procéder à un ajustement en cas d'anomalie.

Le service Audit Interne s'assure de la double écriture des opérations c'est-à-dire que chaque transaction effectuée qui figure dans les relevés doit avoir une contrepartie dans les comptes de la banque et vice versa.

En cas d'anomalies, une demande de justification est envoyée à la division des opérations pour justifier le décalage entre la comptabilité et le relevé et procèdent ensuite à une régularisation

1.2.1.2.3 Vérification des opérations de caisse

Le service Audit Interne effectue des contrôles journaliers et mensuels des opérations de caisses effectuées, il procède ensuite au classement et à l'archivage des pièces justificatives (bordereaux de virement, de versement, de retrait et les chèques), l'archivage se fait sur une durée de 10 ans.

Le service de l'Audit Interne reçoit journallement :

- Toutes les pièces justificatives des opérations de caisses à savoir ; bordereaux de virement, bordereaux de versement, les bordereaux des retraits et les chèques .
- Le journal des opérations qui retrace toutes les opérations de caisse passées la veille afin de vérifier l'enregistrement des chèques, bordereaux de versement ...
- La balance Générale qui donne le solde des comptes principaux ainsi que les totaux des mouvements débiteurs et créditeurs.

Ces différentes activités permettent à l'auditeur de rédiger de différents rapports. Il s'agit non seulement des documents obligatoires imposés par la banque, mais aussi de ceux imposés par la réglementation bancaire.

Les rapports rédigés par l'Auditeur peuvent être mensuel ; trimestriel, semestriel ou annuel.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

La réconciliation des comptes correspondant et la vérification des opérations de caisse effectuées par l'auditeur sont permanents (appelées assurance permanente).

1.2.1.2.4 Les conditions de réalisation d'un audit interne bancaire

Chaque banque doit avoir une fonction d'audit interne permanente afin de remplir ses devoirs et responsabilités. La haute direction devrait prendre toutes les mesures permettant à la banque de s'appuyer en permanence sur un audit interne adéquat adapté à sa taille et à la nature de ses opérations. Ces mesures comprennent la fourniture des ressources et du personnel appropriés à l'audit interne pour atteindre ses objectifs.

Dans les grandes banques et les banques aux opérations complexes, l'audit interne doit normalement être mené par un service d'audit interne avec un personnel à plein temps

La fonction d'audit interne de la banque doit être indépendante des activités auditées et doit également être indépendante du contrôle interne quotidien. Cela signifie que l'audit interne bénéficie d'un statut approprié au sein de la banque et exécute ses missions avec objectivité et impartialité.

Le service d'audit interne doit être en mesure d'exercer sa mission en toute indépendance dans tous les départements, établissements et fonctions de la banque c'est-à-dire, il ne doit avoir aucune contrainte à avoir accès aux informations qu'il juge utiles. Il doit être libre de fonder son opinion et de faire ses constatations et de les divulguer intérieurement. Le service d'audit interne opère sous le contrôle direct de soit le directeur général de la banque, soit le conseil d'administration, soit son comité d'audit (s'il en existe un).

L'auditeur interne devrait avoir le pouvoir de communiquer directement, et de sa propre initiative, au conseil, au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit (si il en existe un) ou les auditeurs externes le cas échéant, les constats qu'il a rédigés dans son rapport et les recommandations qu'il suggère afin d'améliorer le fonctionnement des activités et de contribuer à la réalisation des objectifs.

L'indépendance est également exigée pour qu'il n'ait pas de conflits d'intérêts avec la banque.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

1.2.1.2.5 Les conditions de la pratique d'un audit au sein d'une banque

L'exercice d'une mission d'Audit requiert un certain nombre de conditions, si l'une de ces conditions n'est pas remplie, la mission d'audit ne peut être menée convenablement, ces conditions sont :

- La compétence professionnelle de chaque auditeur est essentielle au bon fonctionnement de la banque et de la fonction de l'audit interne c'est-à-dire, pour devenir auditeur, il faut être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 5 en Audit, Finance ou contrôle de gestion.
- La compétence académique doit être maintenue grâce à un suivi systématique de formation de chaque membre du personnel. Tous les membres du personnel de l'audit interne doit avoir une connaissance à jour suffisante de l'audit des techniques et activités bancaires.

1.2.1.3 Les objectifs de l'audit interne bancaire

L'audit interne fait partie du suivi permanent du système de contrôle interne de la banque, l'audit interne fournit une évaluation indépendante de l'adéquation et du respect des politiques et procédures établies,

A ce titre, la fonction d'audit interne assiste la direction dans l'exercice efficace de leurs responsabilités :

- Garantir la sécurité des opérations, des valeurs, des biens et des personnes ;
- Promouvoir l'efficacité et améliorer la qualité des services ;
- Assurer le respect et la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale ;
- Garantir la protection et la diffusion d'une information fiable et rapidement disponible.

Ces objectifs définis par la direction s'expliquent par la préoccupation des dirigeants de la banque à assurer la régularité et la sincérité des opérations, assurer la protection du patrimoine de la banque, toutes les informations et tous les membres de la banque.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

1.2.1.4 Les fonctions de l'audit interne bancaire :⁴

D'une manière générale, les fonctions de l'audit interne d'une banque s'articulent autour de ce qui suit :

- Évaluer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et suivre son application.
- Examiner l'adéquation des procédures et méthodologies de gestion des risques.
- Vérifier l'efficacité des opérations courantes de la banque.
- Revoir le système d'information de gestion et l'efficacité des services bancaires électroniques.
- S'assurer que les procédures sont conformes aux exigences légales et réglementaires.
- La réalisation d'enquêtes sur les fraudes, si nécessaire.
- S'assurer de l'adéquation des procédures de sauvegarde des actifs de la banque.

1.2.2 L'audit externe dans le secteur bancaire

Contrairement à l'audit interne qui est réalisé par un membre de l'entité, l'audit externe quant à lui est réalisé par un auditeur externe à l'environnement de l'entité à auditer.

Les audits externes se font périodiquement, soit semestriellement ou annuellement dans le cas où aucune anomalie n'a été signalée ou détectée, dans le cas contraire, un audit est réalisé en urgence afin de détecter les anomalies et proposer des solutions pour les régler ou y faire face.

De manière générale, les audits externes sont préférés pour les audits bancaires car il est plus probable que les auditeurs puissent être objectifs dans leurs observations et rapports s'ils n'ont pas de lien direct avec l'organisation auditée.

Les auditeurs internes et externes ont le même objectif en ce sens qu'ils s'acquittent de leur mission de s'assurer que les états financiers et les opérations de la banque sont exempts d'erreurs et d'inefficacités.

Cependant, les audits externes peuvent être plus approfondis car l'audit externe est le seul travail de l'auditeur, alors que les employés qui effectuent des audits internes peuvent avoir d'autres responsabilités professionnelles qui les gênent.

⁴ <http://cleartax.in/s/internal-audit-of-banks>, traduit par Google Translate, Le 30.03.2021 à 20:42

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

1.2.3 La démarche de l'audit bancaire

Comme à l'audit externe, la bonne conduite d'une mission d'audit interne se fait par trois phases :

1.2.3.1 La phase de planification de l'audit

Appelée aussi « phase de préparation » ou « phase de prise de connaissance », cette étape commence une fois que la lettre de mission⁵ ou le contrat est rédigé. Cette étape permet donc à l'auditeur de :

- Comprendre le contexte général de la société.
- Évaluer les risques de la société.
- Identifier les transactions significatives.
- Designer les auditeurs appropriés

Il va ensuite s'appuyer sur les éléments recueillis lors de la prise de connaissance pour planifier et orienter sa mission.

Au cours de cette étape, l'auditeur prépare le dossier permanent⁶ (où le complète dans le cas où il existe déjà) et rédige le plan de mission.

Pour atteindre ses objectifs, il va s'entretenir avec les personnes clés de l'entreprise et exploiter la documentation ainsi que les comptes de l'entreprise.

1.2.3.2 La phase d'exécution

Cette phase commence par une séance d'ouverture au niveau de l'entité, marquant le début d'exécution de la mission sur terrain et se termine avec une séance de clôture marquant la fin des travaux d'audit.

Cette phase permet à l'auditeur d'examiner et de recueillir les preuves (éléments probants) en termes d'évaluation du contrôle interne et analyse des comptes contenus dans les états financiers.

⁵ Une lettre de mission, est un document écrit passé par le commanditaire à l'auditeur. Ce document contient des dispositions encadrant la relation qu'il va entretenir avec son client C'est sur cette base que l'auditeur sera évalué en fin de mission.

⁶ Le dossier permanent rassemble dans un dossier unique, l'ensemble des documents juridiques, comptables et financiers de l'établissement attestant de l'existence de l'entité et de son évolution. Afin de le garder opérationnel et conserver son caractère opérationnel, cette base de données est souvent mise à jour.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Pour s'assurer d'atteindre cet objectif, l'auditeur va fixer un seuil de signification. Ce seuil est le montant au-delà duquel les décisions économiques ou le jugement fondé sur les comptes sont susceptibles d'être influencées ou impactées. Le seuil de signification est défini par la norme professionnelle NP2400 relative à l'émission d'examen limité.

Ce seuil va être utilisé tout au long de sa mission pour déterminer l'incidence que peuvent avoir ces anomalies éventuellement constatées.

Une fois que l'auditeur a pris connaissance de l'environnement de l'entreprise, de son contrôle interne et qu'il a ciblé les risques, il est nécessaire d'analyser les comptes de manière plus précise afin d'identifier les éventuelles anomalies significatives. Pour contrôler les comptes, l'auditeur cherche à valider les assertions d'audit. Ces assertions sont des conditions auxquelles doit répondre l'information financière pour qu'elle soit régulière et sincère.

Une fois les assertions validées, l'auditeur va rassembler tous ses travaux dans un dossier de travail. Ce dossier va permettre à l'auditeur de :

- Optimiser sa mission grâce au suivi de l'avancement des travaux ;
- Surveiller les travaux de ses collaborateurs ;
- Justifier les conclusions tirées en apportant la preuve des diligences effectuées.

1.2.3.3 Conclusions et rapports

Comme la loi le prévoit, l'auditeur doit émettre un rapport dans lequel il expose et justifie son opinion. L'opinion exprimée dans le rapport doit refléter les conclusions tirées lors de la mission et doit être compréhensible par tous lecteurs.

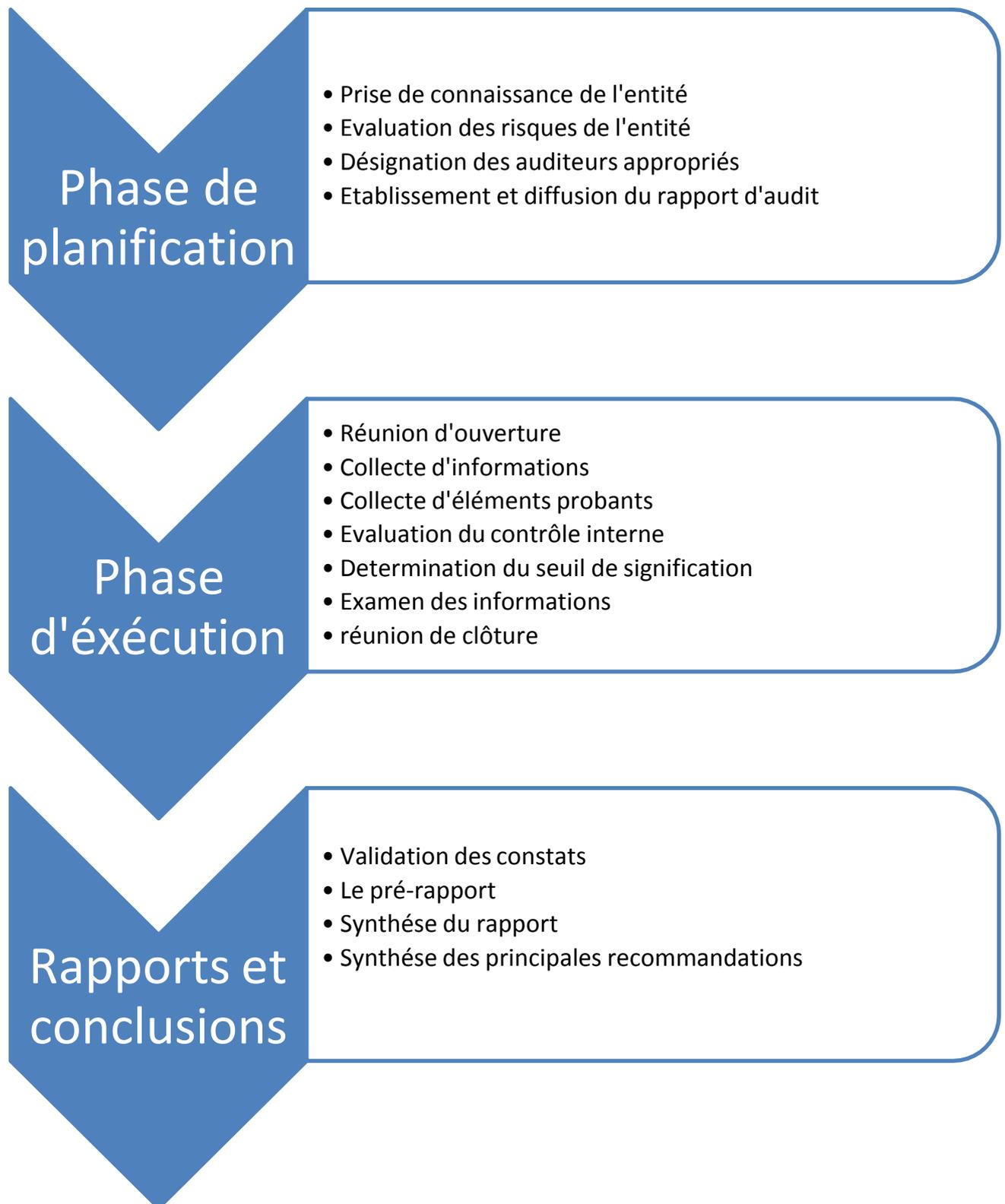
Ce rapport a une forme et un contenu précis : titre, paragraphes, date, signature du rapport.

L'opinion donnée par l'auditeur peut être de nature différente :

- la certification sans réserve ;
- la certification avec réserve(s) ;
- le refus de certifier : désaccord.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Figure 1 : Les phases du déroulement d'une mission d'audit interne



Source : Réalisé par nos soins à partir d'une synthèse de nos connaissances.

Section 2 : Les opérations liées aux crédits

Nous avons conscience que, le crédit constitue pour la banque, l'essence même de son activité, ce qui nous oriente à traiter lors de cette section, le concept du « crédit bancaire », et expliquer ses différents critères de classification et les divers types de crédits accordés aux clients, qu'ils soient professionnels ou bien particuliers.

2.1 Définition du crédit :

2.1.1 Définition économique :

« Le crédit englobe les diverses activités de prêt d'argent que ce soit sous la forme de contrat de prêt bancaire ou de délai de paiement d'un fournisseur à un client. Pour satisfaire les demandes de crédit, une institution bancaire ou financière peut soit utiliser une épargne préalable dont elle dispose ou l'emprunter à son tour sur le marché monétaire, soit créer le montant emprunté par le mécanisme de création monétaire. Le crédit est généralement porteur d'un intérêt que doit payer le débiteur au créancier. »⁷

Pour les économistes, le crédit est une opération qui consiste pour un prêteur ou créancier à mettre à la disposition d'un emprunteur, une certaine somme d'argent moyennant un engagement de remboursement porteur d'un taux d'intérêt à une date déterminée à l'avance.

2.1.2 Définition juridique :

Du côté juridique, le crédit est défini comme étant : « une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat, notamment le crédit-bail. Les attributions du Conseil s'exercent à l'égard des opérations visées dans cet article. »⁸.

A travers cette définition, nous déduisons que toute opération réalisée entre deux personnes, qui consiste à céder un capital d'une des parties en faveur d'un tiers moyennant un intérêt et assortie d'un aval, d'un cautionnement ou bien une garantie, et conclu avec une signature des 2 tiers sera considéré comme une opération de crédit.

⁷ BOUYACOUB Farouk, « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah Édition, Alger, 2000, P170

⁸ Article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

2.2 Classification des crédits

Plusieurs critères peuvent être pris en considération pour la classification des crédits, nous pouvons citer les plus répondus qui sont :

2.2.1 Contrat Papier d'un accord entre 2 parties

Qui une fois signé, l'établissement financier doit débloquer la somme ou le capital convenu où le client sera dans l'obligation de rembourser la somme perçue selon les conditions dictées par le contrat signé.

2.2.2 Echéance : La date à laquelle le débiteur doit rembourser au créancier ses dus

Intégralement ou bien partiellement. Dans le premier cas, l'échéance unique est un remboursement effectué en une seule transaction comme les crédits d'exploitations, au second le débiteur aura des échéances remboursables mensuellement, trimestriellement ou annuellement pendant une durée prédéterminée entre les deux parties.

2.2.3 La durée

La durée du crédit dépend du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé, nous distinguons :

- Crédit à très court terme (au jour le jour), crédit utilisé par les banques pour ajuster quotidiennement leurs trésoreries.
- Crédit à CT dont la durée varie entre trois (03) et vingt-quatre (24) mois.
- Crédit à MT, entre deux (02) et sept (07) ans.
- Crédit à LT dont la durée est supérieure à sept (07) ans. Ce type de crédit concerne les entreprises, les collectivités locales (communes ...), et les acquisitions immobilières chez les particuliers.

2.2.4 Les bénéficiaires

La personne bénéficiant du crédit, représenté par les ménages, les entreprises et les administrations publiques.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

2.2.5 La destination

Il s'agit du vendeur du bien, par exemple : un ménage peut emprunter pour acheter un appartement (crédit immobilier), ou bien acheter un produit consommable (crédit à consommation).

2.2.6 Le coût du crédit

Représenté par un intérêt perçu par l'établissement financier. L'intérêt est fixé sur la base de plusieurs éléments à savoir : la durée du crédit, le montant, la destination et le risque du crédit pour le prêteur lié à la qualité du débiteur (risque d'insolvabilité).

2.2.7 Assurance

Qui est obligatoire particulièrement les prêts immobiliers, elle est prélevée par pourcentage à chaque remboursement partiel.

2.3 Typologie des crédits

Afin de se développer et faire face à leurs besoins en capitaux, les entreprises ont souvent recours aux institutions financières qui se trouvent être la source de financement la plus répandue. Cependant le rôle de la banque ne se limite pas qu'aux entreprises, celle-ci touche également une autre catégorie de clientèle, qui sont les particuliers, cette catégorie devient de plus en plus importante au vu de la croissance de leurs besoins en financement dû à l'évolution de leurs trains de vie.

Pour faire face à ces diverses demandes, les banques ont mis en place plusieurs types de crédit que nous pouvons classer en quatre (04) catégories, à développer tout au long de cette section, et qui sont :

- Crédit d'exploitation.
- Crédit d'investissement.
- Crédit du commerce extérieur.
- Crédit aux particuliers

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

2.3.1 Crédit d'exploitation

Les crédits d'exploitation sont : « Les crédits d'exploitation ou crédit à court terme financent l'actif circulant du bilan d'une entreprise, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ou le réalisable »⁹ autrement dit, c'est un crédit à court terme, dont la durée ne dépasse pas une année, utilisable pour financer le bas du bilan d'une entreprise afin de palier au déséquilibre en trésorerie qu'engendre les encaissements et les décaissements de leurs activités.

Nous distinguons deux grandes catégories de crédit d'exploitation

- Crédit par caisse.
- Crédit par signature.

2.3.1.1 Les crédits par caisse

C'est un crédit qui sert principalement à atténuer les insuffisances temporaires du fonds de roulement et à les couvrir. L'utilisation de ce type de crédit se fait par le débit du compte courant de l'emprunteur. Il est composé de :

2.3.1.1.1 La facilité de caisse

La facilité de caisse permet aux entreprises de pallier aux décalages résultants entre les décaissements et les encaissements. Le caractère essentiel de la facilité de caisse est sa très courte durée qui est de quelques jours, et son montant maximum qui est de 70% du chiffre d'affaires mensuel de l'entreprise.

2.3.1.1.2 Le découvert

Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant son propre fonds. Le montant du découvert est relié au chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise en elle-même, mais aussi à sa structure financière, de son activité et de la confiance existante entre le banquier et ses dirigeants.

2.3.1.1.3 Le crédit relais

Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un moment précis. Cette rentrée peut provenir, par exemple, d'une augmentation de capital, ou encore d'une cession d'actifs.

⁹ BEN HALIMA Amour , «pratiques et techniques bancaires», Edition Dahleb, Alger, 2000, p 60 –61

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

2.3.1.1.4 L'avance sur facture

L'avance sur facture est un crédit consenti contre remise de factures visées par des administrations ou par des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse. Le montant de l'avance ne dépassant pas les 70 % du montant des factures.

2.3.1.1.5 La mobilisation des crédits à court terme

Les crédits à court terme mobilisables sont des crédits qui ont fait l'objet d'un accord préalable de la Banque d'Algérie, et d'une souscription de billets à ordre.

2.3.1.1.6 L'avance sur marchandises

L'avance sur marchandises est une avance reçue par l'entreprise détenant un stock, celle-ci demande un crédit sous forme d'avance en gageant sa marchandise envers la banque en contrepartie.

Le montant de l'avance sur marchandise ne dépasse pas 70 % de la valeur de la marchandise, pour se prémunir contre les risques éventuels d'une baisse des prix.

Si le bénéficiaire veut vendre sa marchandise avant échéance du warrant, deux solutions s'offrent à lui :

- Libérer la marchandise en effectuant le remboursement de la dette.
- Effectuer un déstockage de marchandise à prix réduit dans le but de récupérer les sommes dues à leur créancier.

2.3.1.1.7 L'avance sur facture « administrative »

L'avance sur facture est : « un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques, généralement, domiciliées aux guichets de la banque prêteuse »¹⁰.

Une avance sur Facture est : « un crédit de trésorerie consenti sous forme d'avance de courte durée destiné à anticiper à hauteur de 60% le règlement des factures pour lesquelles le client attend des paiements. Cette avance permet au client de couvrir certaines charges courantes d'exploitations en attendant l'encaissement du règlement de ses factures. »¹¹

¹⁰ BENHALIMA Amour : « Pratique des techniques bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.165.

¹¹ <https://www.bni.ci/produits-services/entreprises-professionnels/formules-financement/107-avance-sur-facture>

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

L'entreprise doit remettre à la banque une facture comportant un engagement ferme de l'administration de payer en alimentant le compte du client dans la banque. L'administration est obligée de régler l'entreprise par le biais de son compte bancaire, ces avances sont accordées aux entreprises effectuant selon un marché avec l'état des travaux pour son compte, elles sont accordées aux clients pour permettre la réalisation de ces marchés vu que l'Etat tarde à payer dans la plupart des cas. L'avance sur facture est formulée comme suit : « Le paiement de la présente facture s'effectuera par le virement au compte N° ouvert au nom de l'entreprise X auprès de la banque Y »

2.3.1.1.8 L'escompte commercial

L'escompte est : « une opération de crédit par laquelle, le Banquier met à la disposition du porteur un effet de commerce non échu le montant de cette effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre transfert à son profit de la priorité de la créance et de ses accessoires »¹². Toutefois, l'escompte peut, également, porter sur des chèques, vu que leur reconnaissance peut nécessiter un délai qui peut être un frein pour l'entreprise.

C'est une opération qui consiste en l'achat d'un effet de commerce par la banque avant la date d'échéance moyennant une commission prélevée sur la valeur du versement. L'escompte fait intervenir trois parties¹³:

- L'entreprise bénéficiaire de l'effet, appelé « le cédant ».
- Le débiteur de l'effet, appelé « le cédé ».
- Le banquier, qui est appelé « le cessionnaire ».

2.3.1.1.9 L'affacturage

L'affacturage est « un contrat par lequel un établissement du crédit Spécialisé appelé «factor», achète les créances détenues par un fournisseur appelé vendeur sur ses clients appelées acheteurs »¹⁴

¹² BOUYACOUB F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; Edition Casbah ; Alger ; 2000 ; P.240 et 241.

¹³ LUC B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.292.

¹⁴ BENHALIMA A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahleb ; Alger ; 1997 ; P.107.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

2.3.1.1.10 Avance sur marché publique

L'avance sur marché publique est un : « contrat passé entre un Entrepreneur et une administration publique pour la fourniture de biens ou l'exécution de travaux »¹⁵. Comme principale garantie, l'entreprise procède au nantissement (qui est une garantie donnée en échange d'un emprunt) du marché en faveur de la banque. Appelé aussi délégation du marché, le nantissement du marché a pour effet de permettre au créancier gagiste (banque) d'encaisser, d'une manière exclusive, les sommes représentatives des créant.

2.3.1.2 Crédit par signature

Le crédit par signature est un crédit nécessitant pas une sortie de fonds. La banque aura pour rôle de faire bénéficier à son client une signature. Cette signature sera sous forme de caution, d'aval ou bien d'acceptation.

2.3.1.2.1 Le cautionnement

Le cautionnement est un contrat conclu entre les deux parties. Au sein d'une banque, le cautionnement bancaire est une caution émise par la banque. BENHALIMA.A la définit comme étant : « un contrat par lequel une personne appelée la caution s'engage envers le créancier à payer la dette du débiteur principale, si celui-ci ne le fait pas. »¹⁶

2.3.1.2.2 L'aval

Appelé aussi le garant, est une personne qui va offrir une garantie de remboursement à la banque en cas de non remboursement des échéances de la part du débiteur.

2.3.1.2.3 L'acceptation:

Le crédit par acceptation est un crédit qui est à l'opposé de l'aval ou une personne se porte garante, celui-ci a l'inverse place le banquier comme principal redevable ou débiteur envers le créancier, selon BENHALIMA.A : « l'acceptation de la banque est l'engagement d'une banque à payer, à l'échéance, une lettre de change tirée sur elle »¹⁷

¹⁵ BENHALIMA A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahleb ; Alger ; 1997 ; P.P.140, 241.

¹⁶ ID; P.50

¹⁷ IBID ; P50

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

2.3.2 Crédit d'investissement

Le crédit d'investissement est un crédit permettant à une entreprise de réaliser des investissements professionnels à moyen ou long terme destinés à financer la partie haute du bilan. Il correspond généralement à un financement ayant pour principal objectif, le développement ou le renouvellement de l'outil de travail de l'entreprise ; Les crédits d'investissements sont partagés en trois types :

2.3.2.1 Le crédit à moyen terme (CMT)

Le CMT est un crédit octroyé pour une durée comprise entre deux à sept ans. C'est le crédit le plus utilisé aux entreprises afin de faire l'acquisition d'un bien matériel.

2.3.2.2 Le crédit à long terme (CLT)

Le CLT est un crédit octroyé pour une durée comprise entre sept et vingt-cinq ans afin de financer de gros investissements, comme l'acquisition d'un bien immobilier.

2.3.2.3 Crédit-bail ou leasing

D'après une définition tirée de l'auteur PIERRE CABANE : « il ne s'agit pas d'une ressource de financement, mais d'une technique qui permet à l'entreprise d'utiliser un bien sans avoir l'obligation de l'acheter, que ce soit avec ses propres fonds ou en s'endettant. Il s'agit donc autant d'un type d'investissement que d'un moyen de financement ».¹⁸

Appelé aussi location avec option d'achat (LOA), il fait partie des différents crédits octroyés par les institutions financières, utilisé le plus souvent par des entreprises industrielles afin de louer un bien contre un paiement mensuel ou bien trimestriel en échange de l'usage de celui-ci.

Il existe deux types de leasing, mobilier et immobilier, que nous pouvons définir comme suit :

¹⁸ CABANE Pierre, « L'essentiel de la finance à l'usage des ménages », Édition Eyrolles, Paris, p 217.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

2.3.2.3.1 Le crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier est une opération qui consiste à l'acquisition de la part du bailleur d'un bien mobilier, et qui sera cédé dans la foulée sous forme de location avec une option d'achat à une autre entreprise.

2.3.2.3.2 Le crédit-bail immobilier

Le crédit-bail immobilier est une opération qui consiste à l'acquisition d'un bien immobilier de la part du bailleur, et qui sera cédé sous forme de location avec une option d'achat à une entreprise, sous condition qu'il soit à usage professionnel.

Par ces brèves définitions, nous avons constaté que cette forme de crédit met en relation trois (03) partenaires :

- Le crédit-bailleur (banque).
- Le crédit preneur (l'entreprise).
- Le fournisseur.

2.3.3 Crédit commerce extérieur :

Crédit dédié exclusivement aux entreprises ayant recours à l'importation, les financements de cette catégorie se fait comme suit :

2.3.3.1 Le financement du commerce extérieur

Le commerce extérieur ou « Comex » est une activité commerciale réalisée entre des clients et des fournisseurs de pays différents, séparés par des frontières politiques, une barrière économique, douanière ou monétaire, qui sont soumis à diverses réglementations de l'un comme de l'autre.

2.3.3.2 Les crédits documentaires

Le crédit documentaire est : « un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de document prévus à l'ouverture du crédit »¹⁹.

¹⁹ BENHALIMA A. : « Pratique des techniques bancaire » ; Édition Dahleb ; Alger ; 1997 ; P.170.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Le crédit documentaire est un engagement pris par la banque pour le compte du client importateur, de garantir à l'exportateur le paiement de sa marchandise contre la remise des documents qui attestent l'exploitation, la qualité et leurs conformités stipulées dans le contrat. La particularité du crédit documentaire réside dans le fait qu'il peut être²⁰:

- Révocable : La banque peut revenir sur son engagement, et ce, avant l'exportation des marchandises.
- Notifié : la banque est la seule engagée.
- Confirmée : L'engagement de la banque est conforté par celui d'un correspondant dans le pays exportateur. Comme tout concours bancaire, les engagements par signature ont des avantages mais aussi des inconvénients pour la banque tout comme pour le client. Au titre des avantages pour la banque, les engagements par signature rapportent des commissions, n'entraînent pas de décaissement à leur mise en place, et permettent à la banque de se subroger dans les droits du créancier de son client.

2.3.4 Le crédit aux particuliers

Les crédits aux particuliers peuvent être subdivisés en deux catégories :

2.3.4.1 Le crédit à la consommation

Définit comme : « un nouveau produit bancaire permettent aux particuliers d'acquérir, sous certaines conditions, des équipements domestiques fabriqués et/ou montés, ou des produits importés tel que les automobiles par le recours à des facilités de paiement. Cette forme du crédit est accordée aux résidant sur le territoire national, avec une activité stable et un revenu régulier. Le montant du crédit peut aller jusqu'à 70% du coût total du bien acheté. »²¹. Autrement dit, toute personne résidant dans le pays ayant un revenu stable, ouvre droit à un crédit à la consommation afin de réaliser un investissement sous réserve d'être apte à le rembourser.

2.3.4.2 Le crédit immobilier

C'est : « un prêt octroyé par une banque aux particuliers et aux entreprises destiné à financer une opération immobilière (acquisition, construction, travaux...). Le logement peut être affecté à une résidence principale, secondaire ou à un investissement locatif. Les établissements prêteurs prennent, généralement, une hypothèque sur le bien acheté, se protégeant ainsi contre le non remboursement du prêt. »²².

²⁰ SINÉ L : « Droit commerciale et droit du crédit » ; 3^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2005 ; P.P .77, 78.

²¹ BERNET ROLLANDE Luc: « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.149.

²² NARASSIGUIN Philippe : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1^{er} édition ; De Boeck université ; Bruxelles ; 2004 ; P.50

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des types de crédits

Bénéficiaires	Catégories	Types de chaque catégorie
Crédits destinés aux entreprises	Crédits d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits par caisse : <ul style="list-style-type: none"> • Facilité de caisse • Découvert • Crédit relais • Avance sur facture • Mobilisation des crédits a CT • Avance sur marchandises • Avance sur factures administratives • Escompte commercial • Affacturage • Avance sur marché public - Crédits par signature : <ul style="list-style-type: none"> • Cautionnement • L'aval • L'acceptation
	Crédits d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit à moyen terme - Crédit à long terme - Crédit-bail ou leasing
	Crédits Commerce extérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Financement du Comex - Crédit documentaire
Crédits destinés aux Particuliers	Crédits aux particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit lié a la consommation - Crédit immobilier

Source : Réalisé par nos soins à partir des informations citées ci-dessus.

Section 3 : Gestion des risques des crédits octroyé aux entreprises

L'évolution qu'a connue le marché financier ces dernières décennies a fait que les banques ont été exposées à divers risques, ayant pour impact, de plus en plus de difficultés à maîtriser ces inconvénients.

De nos jours, l'engagement zéro risque n'est qu'illusion, pour cela les banques et l'État ont été dans l'obligation d'appliquer et exiger des contrôles réguliers afin de minimiser les risques pouvant affecter les transactions quotidiennes et mettre en danger la survie et la pérennité des banques.

Au jour d'aujourd'hui, malgré des conditions strictes à l'octroi des crédits, les banquiers se retrouvent impuissants face aux risques engendrés par le marché, et toutes techniques mises en place se sont avérées défaillantes voir inefficaces pour les protéger. Pour faire face à ces aléas, les banques ont adopté de nouvelles politiques de gestion de risques que nous allons traiter et développer au courant de cette section.

En accordant des crédits, la banque s'expose à divers risques dus aux variations et l'instabilité du marché, qui peuvent se répercuter de manière directe ou indirecte sur elle, de ce fait la banque est dans l'obligation d'anticiper ces potentiels risques auxquels elle s'expose, chose que nous allons exposer par ce qui suit :

3.1 Définition du risque

Le risque peut se définir comme étant « un danger éventuel plus ou moins prévisible. La caractéristique propre du risque est, donc, l'incertitude temporelle d'un événement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque »²³. Par la, nous pouvons dire que le risque est une action qui se déroulera dans un temps proche et qui représentera un danger pour la banque.

3.2 Typologies des risques de crédits :

Il existe un risque pour la banque où elle se retrouve en situation d'attendre une entrée d'argent venant d'un débiteur, dans ce cas nous parlons du risque du crédit, qui se définit comme étant un risque que l'emprunteur ne réponde pas à son obligation de remboursement de son crédit.

²³ BESSIS Joël : « gestion des risques et gestion actif-passif des banques » ; Édition Dalloz, Paris, P.13.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Le risque crédit a de multiples aspects. Ces différents aspects s'ajoutent aux risques généraux d'une banque, qui sont les risques commerciaux, les risques opérationnels ou techniques, les risques de gestion interne, etc.

Dans cette sous-section, nous allons voir les différents risques auxquels les institutions financières se voient confrontées lors de l'octroi d'un crédit bancaire à un client.

3.2.1 Le risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est le risque pour une entreprise ou un établissement financier qu'un débiteur n'honore pas ses obligations. Autrement dit, risque de défaillance, renvoyant à la défaillance d'un débiteur sur lequel l'établissement détient une créance.

Il comprend :

- Les crédits octroyés.
- Les titres détenus.
- Les engagements hors bilan assimilables.

3.2.2 Le risque financier

Est le risque qui entraîne des pertes financières pour les entreprises et les établissements financiers. Celui-ci découle de l'instabilité et des variations que connaît le marché financier causées par les fluctuations des cours boursiers.

3.2.3 Le risque lié à l'activité du demandeur

Risque lié à une baisse significative du chiffre d'affaires impactant ainsi sa rentabilité, suivie par la baisse des liquidités détenues par l'établissement lors d'une chute durable, mettant ainsi le demandeur dans l'incapacité d'honorer ses dettes.

3.2.4 Le risque de liquidité

Risque lié à la trésorerie de l'entreprise, est un risque auquel une société est en situation de manque temporaire ou conjoncturel de liquidité, causant ainsi des problèmes de remboursement des diverses dettes détenues.

3.2.5 Le risque politique

Le risque politique est un risque lié aux changements législatifs, réglementaire, et gouvernemental, avec une anticipation des investisseurs de leur future rentabilité.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

3.2.6 Le risque opérationnel

Le comité de Bâle ²⁴ définit le risque opérationnel comme le « risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défaillants, de personnes et systèmes ou d'événements externes »

Le risque opérationnel est le résultat de plusieurs facteurs, en l'occurrence les erreurs humaines, fraudes, malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel ... etc.

Selon la Banque de France, les risques opérationnels sont en hausse sensible depuis les années 2000 et cela pour trois causes principales ²⁵ :

- La banalisation de la gestion en temps réel des opérations (risque de règlement) dans un contexte de globalisation et d'internationalisation des activités.
- La complexité croissante des activités financières (nouveaux produits, etc.), couplées à des systèmes d'information de plus en plus sophistiqués générant de nouveaux risques juridiques.
- L'externalisation d'activités qui renforce les risques opérationnels, les banques n'ayant pas toujours la maîtrise des prestations externalisées.

3.3 Les moyens de prévention contre les risques

Pour minimiser les risques bancaires, il existe plusieurs moyens de prévention. Pour cela, La banque dispose d'un ensemble de moyens de protection comme des garanties exigées auprès de ses clients.

Pour étudier une demande de crédit, la banque se voit dans l'obligation d'analyser la situation financière du demandeur, exigeant le dépôt des derniers documents comptables. Pour y parvenir, la banque utilise plusieurs méthodes parmi lesquelles :

- L'analyse de la situation financière.
- L'équilibre financier.
- La méthode des ratios.
- Report des échéances et le rééchelonnement.

²⁴ Le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, ou simplement Comité de Bâle, est un forum où sont traités de manière régulière (quatre fois par an) les sujets relatifs à la supervision bancaire. Il est hébergé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle (Suisse).

²⁵ <https://banque.ooreka.fr/astuce/voir/647771/risque-operationnel>

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

3.3.1 L'analyse de la situation financière

L'analyse financière est définie comme l'ensemble d'outils, méthodes et démarches qui permettent de faire une étude afin de porter un jugement sur la situation financière d'une entreprise souhaitant acquérir un crédit.

L'objectif principal de l'analyse financière est l'émission d'un avis sur la santé financière d'une entreprise. Elle est utilisée en interne pour décortiquer la situation économique du demandeur, comme elle peut être utilisée en externe (par les tiers) pour leur permettre de cerner la situation financière d'une entreprise cliente, ou bien fournisseurs.

3.3.2 L'équilibre financier

L'équilibre financier est une situation permettant à l'entreprise d'avoir une stabilité financière, capable de résister aux chocs auxquels elle fait face et de les corriger.

Ces caractéristiques principales peuvent être résumées comme suit :

- Elle a accès à des revenus stables.
- Un fonds de roulement suffisant.
- Les décaissements sont compensés par les encaissements.

3.3.3 L'analyse par les ratios

Définie comme étant : « le rapport entre deux grandeurs financières ou économiques de l'entreprise dans un domaine bien précis comme ; l'actif du bilan, le passif du bilan, la trésorerie, l'actif immobilisé, les capitaux propres, les dettes à long et moyen terme, le chiffre d'affaires... ; ces grandeurs sont aptes à rendre compte de la situation et de la gestion d'une entreprise. »²⁶

L'analyse des ratios est utilisée pour faire des comparaisons internes et externes du même secteur. Ces résultats sont utilisés afin de suivre leur évolution, généralement obtenus du compte de résultat et du bilan.

Pour effectuer cette analyse, plusieurs ratios sont utilisés, les plus communs sont ceux qui mesurent :

- Le ratio de liquidité afin de s'assurer de la solvabilité à court terme de l'entreprise.
- Le ratio d'endettement mesurant le niveau d'endettement d'une entreprise en prenant en compte ses créanciers avec la proportion que détiennent les actionnaires aux capitaux propres.
- La rentabilité liée à l'utilisation des actifs de l'entreprise pour créer une valeur ajoutée.

²⁶ BOUCHAMA Chouam, «Évaluation et choix des investissements ». Ed Dar-elgharb, Oran, 2002, PP.157, 158.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

3.3.4 Report partiel ou complet des échéances et le rééchelonnement

Solution apporté lors de difficultés à honorer ces échéances, la banque a recours à divers solution afin de soutenir leurs clients en ces périodes de crise et de difficultés de trésorerie.

Pour y parvenir, la banque utilise principalement deux méthodes que nous pouvons résumer comme suit :

- Report d'échéance.
- Rééchelonnement.

3.3.4.1 Report d'échéance

Le report d'échéance ou « Report de paiement » est une opération qui consiste à glisser les remboursements d'un crédit en cours d'une ou plusieurs tombées d'échéances vers une date ultérieure. Il se fait par le dépôt d'une demande auprès de l'établissement financier prêteur, celle-ci doit avoir mention des échéances à reporter et le motif de cette demande.

Cette opération bancaire est avantageuse pour les clients, vu qu'elle permet de décaler le remboursement des échéances afin de sauver l'entreprise des difficultés de trésorerie auxquelles elle fait face. Mais il s'avère coûteux, en raison du prolongement de la durée et le paiement des intérêts, C'est pourquoi cette demande se fait uniquement en cas de nécessité, mais surtout ils sont dans l'obligation d'évaluer les conséquences et estimer le nombre d'échéances indispensable à reporter.

3.3.4.2 Rééchelonnement

Autrement dit consolidation, défini par le comité consultatif du secteur financier comme étant : « Une opération par laquelle les conditions de remboursement initiales du ou des prêts sont modifiées ; réaménagement du taux et/ou de la durée de remboursement ».

C'est une pratique qui consiste à modifier les termes du contrat conclu entre la banque et le client, cette méthode est prise par le client pour prolonger ou réduire la durée et le montant des échéances d'un crédit détenu par un débiteur ou bien afin de bénéficier d'un taux d'intérêt plus avantageux.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

3.4 Objectifs et démarche de la gestion des risques :

Après avoir traité les risques liés au secteur bancaire. Celle-ci doit s'adapter afin de garder ces performances, voire les améliorer. Pour cela, les banques doivent gérer efficacement ces risques dans le but de limiter leurs répercussions sur leurs activités et réduire leurs pertes. La première étape consiste à l'identifier et dans un deuxième temps à évaluer les risques potentiels du bon déroulement d'un projet. Une fois répertoriés, les risques sont traités en fonction de leur nature et de la probabilité qu'ils se réalisent, tout en déterminant son impact sur leur projet.

3.5 Objectifs de la gestion des risques

La gestion des risques a pour mission la réalisation des (04) objectifs suivants¹:

- Assurer la pérennité de l'établissement, par une allocation efficiente des ressources et une allocation adéquate des fonds propres qui permettra une meilleure couverture contre les pertes futures. C'est à dire, pour garantir la stabilité et la continuité de l'activité, des fonds propres qui constituent une réserve sont mis à la disposition des dirigeants pour faire face à tout imprévu ou une éventuelle perte ou défaillance.
- Élargir le contrôle interne du suivi des performances au suivi des risques associés ; Un système de contrôle interne efficace contribue à l'amélioration de la sécurité et de la performance des entreprises, et pour y aboutir, le système de contrôle interne a pour missions de s'assurer de :
 - La conformité des opérations à la réglementation qu'elle soit interne ou externe.
 - L'efficacité de la réalisation des opérations.
 - La fiabilité et l'exactitude des opérations comptables.
- Faciliter la prise de décisions pour les opérations nouvelles. Une bonne gestion de risques permet de faire une étude sur les nouvelles opérations pour détecter si ces dernières peuvent avoir une incidence sur l'activité de la banque et anticiper tout imprévu et étudier comment y faire face pour y parvenir le moment venu.
- Rééquilibrer le portefeuille de l'établissement, sur la base des résultats et des effets de diversifications.

²⁷ BESSIS Joël : «Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques» ; Édition Dalloz ; Paris ; 1995 ; P.48.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

3.6 Les étapes de gestion des risques

Pour une meilleure gestion des risques, une étude approfondie s'avère indispensable. Le respect de ces étapes permet à cette entreprise de se rassurer sur la gestion des risques de sorte qu'il ne puisse pas constituer d'obstacles pour leur projet.

La procédure de gestion des risques se fait en cinq étapes, à savoir :

- Identification des risques.
- Évaluation des risques.
- Définition des solutions.
- Mise en œuvre des solutions.
- Contrôle.

3.6.1 Identification des risques

Consiste à identifier toutes parties exposées au risque. L'entreprise se doit d'établir une liste contenant tous risques éventuels. Tout en déterminant les risques du plus aux moins importants.

3.6.2 Évaluation des risques

Est l'évaluation du degré de gravité du risque, déterminant l'impact potentiel et l'étendue des préjudices causés. S'ajoutant, à sa capacité à mesurer les coûts associés aux risques identifiés. Pour sa réalisation, une collecte de données et une analyse statistique sont indispensables.

3.6.3 Définition des solutions

Est le résultat de l'étude de plusieurs solutions envisageables. Solution obtenue en fonction du type de risque sélectionné afin de limiter ces effets ou bien de les éliminer. Comme décider de tenir compte des caractéristiques du projet pour y apporter des modifications pour éviter tous risques auxquels ils ont pu faire face au passé.

3.6.4 Mise en œuvre des solutions

Est une étape qui consiste à appliquer la solution détectée et de définir le coût de mise en œuvre de la solution en fonction du budget alloué, sous peine de se voir générer des charges supplémentaires.

3.6.5 Le contrôle

La gestion des risques est le suivi régulier. Ce suivi vise à garantir l'infailibilité de chaque étape. Cela permet de suivre l'évolution en temps réel et mettre en place des solutions adéquates à moyen et à long terme.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

3.7 Les moyens de prévention contre les risques

Afin de minimiser les risques bancaires, il existe plusieurs moyens de prévention et de soutien, ainsi que des garanties que la banque exige auprès de ces clients.

La banque dispose d'un ensemble de moyens de protection, parmi ces moyens nous trouvons l'application des règles prudentielles et les garanties.

3.7.1 Les sources d'informations des risques

C'est une partie d'informations, émanant d'origines diverses, que le banquier utilise afin de prévenir et limiter les risques.

3.7.2 Les renseignements obtenus de la banque centrale

Le recours à la centrale des risques au niveau de la Banque Centrale permet de savoir si le client détient un crédit bancaire chez les banques concurrentes, cette base de données est obtenue grâce au rapport d'activités émis par les banques détaillant leurs activités. Ce qui permet à chaque banque prêteuse de connaître le niveau d'engagement de son emprunteur et sa situation.

3.7.3 Les renseignements obtenus du client

Le dossier du client contient plusieurs documents qui sont une source d'informations précieuse telles que : son statut, la délibération de compte, les documents comptables... etc. De cette manière, le banquier peut s'informer sur la situation de son potentiel futur client vis-à-vis de ses créanciers.

3.7.4 Limitation des risques

C'est une opération faite préalablement par le banquier, qui dépend de ses compétences, il peut donc limiter le risque par :

3.7.4.1 Limitation exigée par la banque centrale

La Banque Centrale impose des règles prudentielles qui ont pour objet :

- D'éviter le risque de concentration des engagements sur un seul ou un groupe de bénéficiaires.
- D'interrompre la détérioration du ratio de solvabilité de la banque et de garantir les dépôts de sa clientèle en s'assurant une couverture minimale permanente des crédits distribués par ses fonds propres.
- De rapprocher les pratiques du secteur bancaire et financier a des normes et pratiques internationales.

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

3.7.4.2 Limitation par le contrôle de la commission bancaire

La commission bancaire est un organe présidé par le gouverneur de la Banque centrale, elle est chargée d'examiner les conditions d'exploitation, la situation financière des banques, des établissements financiers, et de contrôler la bonne application de la réglementation bancaire, aussi de sanctionner les manquements.

3.7.5 Les garanties bancaires

Ces garanties servent de protection pour le banquier et lui apportent un supplément de sécurité dans ses engagements. Ces garanties exercent une pression sur le débiteur, l'obligé ainsi de s'acquitter de ses dettes afin de récupérer ses biens. Nous distinguerons deux sortes de garanties :

3.7.5.1 Les garanties personnelles

Garanties qui reposent sur le patrimoine d'une personne physique, La personne qui se porte garante, s'engage à dédommager le créancier du débiteur principal si celui-ci n'honore pas ses obligations.²⁸

- Le cautionnement²⁹
- L'aval²⁹

3.7.5.2 Les garanties réelles

Consiste en l'affectation irrévocable de biens mobiliers et immobiliers en garantie jusqu'au remboursement du créancier, selon la nature de bien donné en garantie. Nous distinguons :

3.7.5.2.1 L'hypothèque (bien immobilier)

L'hypothèque est un gage ou garantie déposé par un emprunteur auprès de son créancier, c'est un acte par lequel un emprunteur s'engage à honorer ces dettes par le bien hypothéqué en cas de défaut de remboursement.

3.7.5.2.2 Le nantissement (bien mobilier)

Est une opération nécessitant l'accorde du banquier pour un prêt si l'emprunteur s'engage à lui donner un ou plusieurs biens en garantie afin de pallier ses impayés.

²⁸ BESSIS Joël , « gestion des risques et gestion actif-passif des banques »,Édition Dalloz , Paris , Page 26

²⁹ Termes déjà définis chapitre 1 section 2 (les opérations liées aux crédits) page 33

Chapitre 1 : L'audit bancaire et la gestion du risque crédit

Conclusion chapitre 1

A travers ce chapitre, nous avons démontré les divers services offerts par la banque a ces clients, qui s'adapte à la nature du besoin des différents demandeurs.

A travers ce chapitre, nous avons constaté que la diversité des crédits et leurs octroies constituent des risques non négligeables pour la banque, ce qui l'oblige à mettre en place une cellule qui a pour principal objectif, gérer et anticiper ces risques potentiels en mettant en place des moyens de prévention les plus élaborés, et les plus récents en appliquant des normes strictes afin de minimiser ces potentielles pertes qui le plus souvent s'avèrent inefficaces.

Pour cela la banque à recours a divers audits ordonnés par la société mère afin de s'assurer de la bonne exécution des différentes notes émises par elle-même, mais aussi détecter les différentes failles qui ont un impact direct ou indirect sur la performance des agences, dans le but d'amélioré les prises de décision, mais aussi, s'assurer de limiter les pertes subies dues aux variations du marché financier.

Chapitre 2 :
**Analyse économique de la pandémie
COVID 19 en Algérie**

Introduction chapitre 2

Au cours de ces dernières années, la demande de crédits a connu un pic important de la part des sociétés privées due à une forte disponibilité de liquidité au sein de la BA.

Cette forte disponibilité a conduit à l'octroi de plusieurs crédits par les banques publiques à diverses entreprises de différentes tailles qui souhaitaient acquérir de nouvelles immobilisations servant à développer leurs activités.

Suite à l'arrivée de la crise, ces entreprises ont été dans l'obligation de fermer sous ordre du gouvernement, cet arrêt a provoqué de fortes pertes et un manque de trésorerie conséquent, causant par la suite l'incapacité des sociétés à faire face à leurs créanciers voir même à récupérer leurs créances, impactant de la sorte les banques publiques qui sont dans l'incapacité de récupérer leurs dû, voir même d'octroyer de nouveaux crédits aux demandeurs présents.

L'objet de ce chapitre est d'analyser et d'expliquer l'impact de cette situation sur les différents secteurs. Le chapitre est subdivisé en trois sections. La première est consacrée à l'impact subi sur les entreprises, la deuxième portera sur l'impact sur le secteur bancaire, et nous finirons par les conséquences de ces derniers sur l'économie nationale.

Section 1 : L'impact de la pandémie sur les entreprises Algériennes

La situation des entreprises de certains secteurs s'est gravement détériorée avec l'arrivée de la pandémie du Covid19 à cause des mesures sanitaires strictes prises par les pouvoirs publics Algérien à savoir le confinement total visant à limiter la propagation du virus.

Les entreprises fragilisées bien avant cet évènement ont procédé à un arrêt partiel ou total de leurs activités en maintenant le paiement des salaires des employés confinés et pousser certains à un congé forcé.

Les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), qui disposent de marges d'exploitation plus faibles, sont particulièrement touchées. Les affaires déclinent, les liquidités se tarissent, des emplois perdus et les entrepreneurs sont contraints de réduire considérablement, voir de cesser leur activité, du moins temporairement.

Les mesures dont la finalité est d'empêcher la propagation du virus, constituent une charge supplémentaire imprévue durement supportable par les chefs d'entreprises, selon les estimations faites par le CARE³⁰ et le CJDA³¹, les pertes engendrées par cette crise constituent entre 20% et 30% du chiffre d'affaire ajoutant à cela, la réduction des heures de travail pour les entreprises non concernées par la fermeture, le paiement des salaires, des taxes et impôts vu que les services fiscaux n'ont pas pris de mesures d'accompagnement pour aider ces entreprises en période de crise hormis le glissement des paiements à une date ultérieure.

Ces facteurs ont mis davantage en difficulté la trésorerie des entreprises et leurs capacités à faire face à leurs créanciers ou à maintenir ces dernières en vie. Plusieurs entreprises ont dû fermer leurs portes après les nombreuses pertes subies.

Ce tableau nous montre le nombre d'entreprises créées et fermées durant l'année 2020 selon les chiffres annoncés par le CNRC Azazga :

³⁰ Care : est un espace de rencontre ayant pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions d'un développement économique et social durable du pays, à travers la réflexion, la communication et la promotion de toute initiative économique positive.

³¹ CJDA : Centre des Jeunes Dirigeants Algérie, promouvoir des idées nouvelles et accompagne les chefs d'entreprises soucieux d'améliorer leurs performances

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Tableau 2 : Nombre d'entreprises créées et fermées durant l'année 2020.

Nature d'inscription	Nombre de p. physique	Nombre de p. morale	Total
Immatriculations principales	1301	104	1405
Immatriculations secondaires	320	53	373
Rée-immatriculations principales	0	0	0
Rée-immatriculations secondaires	1	0	1
Modifications principales	1383	152	1500
Modifications secondaires	112	32	144
Radiations principales	916	92	1008
Radiations secondaires	158	8	166
Radiations anciennes	21	0	21
Dépôt d'actes constitutifs de sociétés	-	-	104
Dépôt d'actes modificatifs de sociétés	-	-	106
Dépôt d'actes de dissolution de sociétés	-	-	92
Total			302

Source: CNRC Azazga.

Suite aux difficultés rencontrées par les entreprises pour poursuivre leurs activités, plusieurs ont été dans la contrainte de déposer leurs dossiers afin d'être radiés, selon ces informations, plus de la moitié des entreprises et sociétés ont fermé leurs portes à la fin de l'année 2020.

En plus des mesures sanitaires considérées comme la cause majeure de cette situation, la baisse du pouvoir d'achat a lui aussi eu un impact sur cela puisqu'un faible pouvoir d'achat implique un faible chiffre d'affaires réalisable par les entreprises.

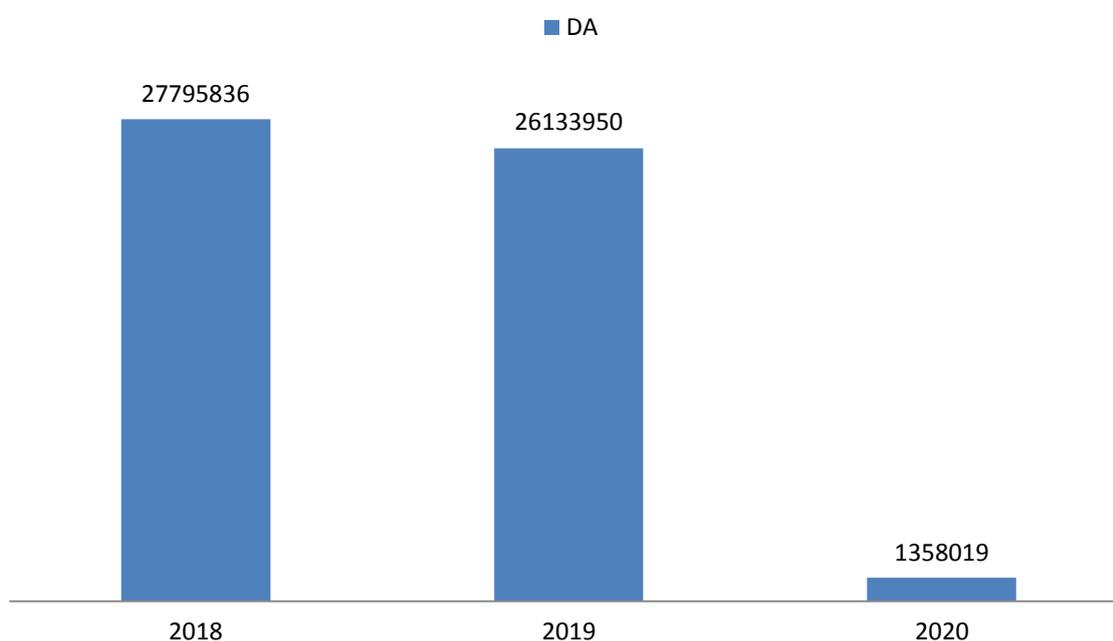
La faiblesse des recouvrements engendrée par la baisse d'activité a mis leurs trésoreries dans un état catastrophique.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Dans notre cas, comme nous ne disposons pas de chiffres officiels sur l'impact de cette crise sur les entreprises, nous avons procédé à un échantillonnage auprès de dix entreprises différentes travaillant dans des secteurs divers, à savoir : société travaux bâtiment, importation, industrielle, lutte contre l'incendie, école, pharmacie, paramédical, clinique médical, nettoyage et station de service.

Ci-dessous quelques exemples de l'impact sur les entreprises en termes de CA en cette période de Covid19 :

Figure 2 : Chiffre d'affaires d'une Société «Travaux Bâtiment».



Source: Enquête réalisée par nos soins.

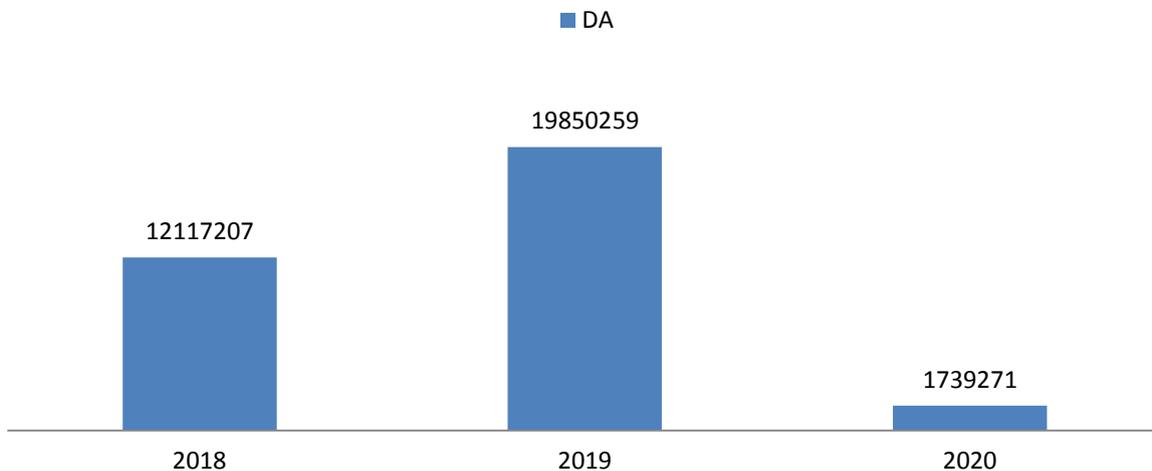
Le secteur de construction a été touché de plein fouet en raison des mesures de confinement ainsi qu'à la suspension des moyens de transport qui ont eu des conséquences sur le déplacement des employés, mais aussi en vue des conditions de travail qui nécessitent un contact fréquent entre eux.

Dans le cas de cette entreprise, nous constatons une baisse du chiffre d'affaires de 6% entre 2018 et 2019 coïncidant à l'année où l'état algérien a bloqué et a réduit les budgets de construction suite à un manque de trésorerie. Vient après une baisse de 95% entre 2019 et 2020 dû à un arrêt d'activité et la fermeture, appliquant ainsi les consignes de l'état suite aux mesures drastiques prises pour limiter la pandémie.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Un Dans le cas suivant nous allons traiter un autre cas qui est le cas du secteur des importations:

Figure 3: Chiffre d'affaires « Société d'importation ».

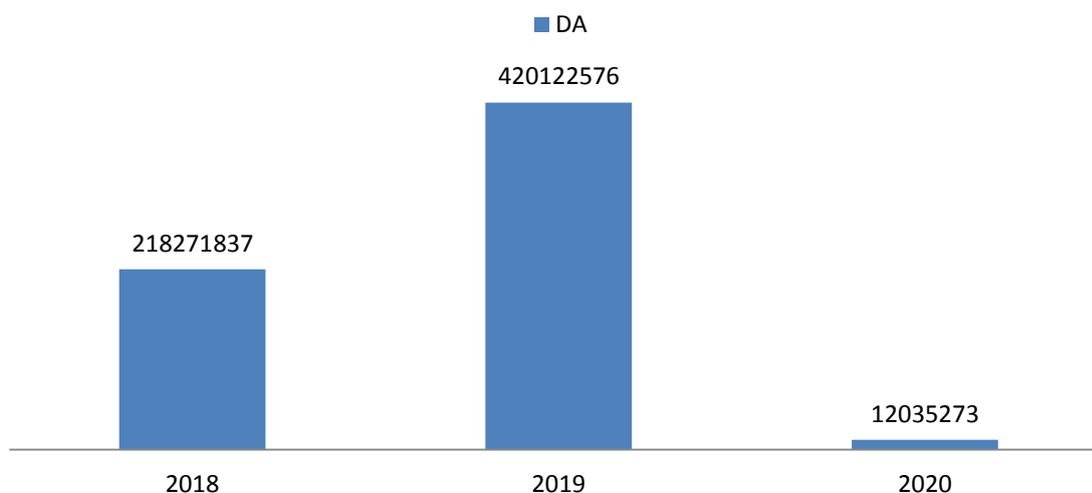


Source: Enquête réalisée par nos soins.

Dans ce cas, nous constatons une augmentation du CA de 63% entre 2018 et 2019, dû à des contrats signés avec plusieurs entreprises souhaitant renouveler leurs matériaux de production et la forte demande des produits d'importations que ce soit des matières premières, des produits semi fini ou encore des produits finis.

Par la suite, avec la fermeture des frontières, les entreprises dépendantes des importations se sont retrouvées en rupture de stock et incapable d'honorer les commandes déjà reçues, ni même poursuivre leurs activités ce qui a impacté par la suite leurs CA qui a chuté de 91%, s'ajoutant à cela, d'après leurs explications, le CA réalisé était le résultat des trois premiers mois de l'année 2020 correspondant à la période avant le début du confinement et de la fermeture des frontières.

Figure 4 : Chiffre d'affaires Société industrielle « Fabrication ferraille BA13 ».

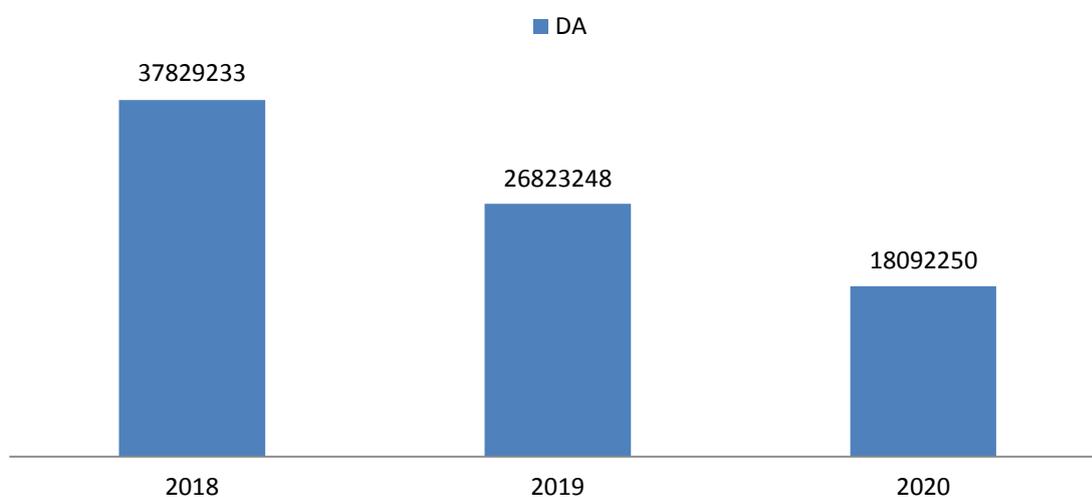


Source: Enquête réalisée par nos soins.

Entre 2018 et 2019, nous constatons une forte augmentation d'activité suite à une augmentation de la demande de ce bien produit par cette société, qui a vu son CA augmenter de 93%.

Avec le manque de matière première, qui est généralement importé depuis des pays étrangers, la fermeture des frontières a eu un impact direct sur leur activité et la production a cessé dès la rupture de stock achetée avant la fermeture des frontières, résultat de cet arrêt d'activité, une baisse du CA de quasiment 93%.

Figure 5: Chiffre d'affaires Société « Lutte contre l'incendie ».



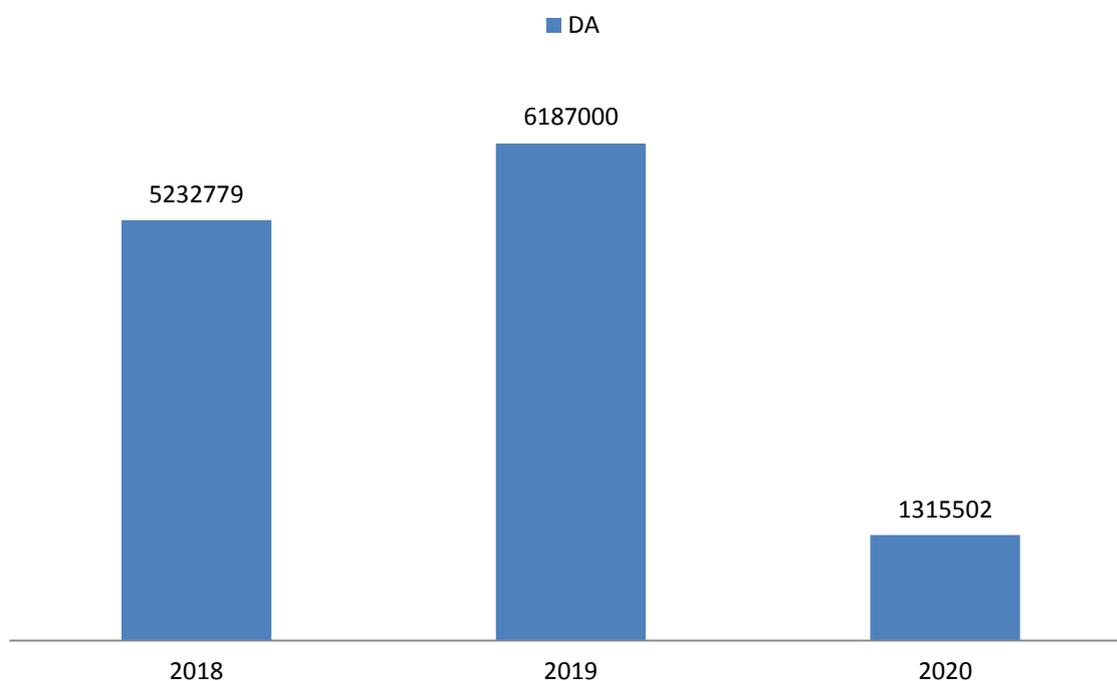
Source: Enquête réalisée par nos soins.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Les entreprises exerçant dans le secteur industriel dont les matières premières sont importées, ont vu leurs chiffres d'affaires dégringoler, situation à laquelle fait face ces deux dernières sociétés industrielles, le chiffre d'affaires a commencé à être réduit et cela est dû à une réduction d'investissement des sociétés concernant leurs moyens de sécurité, suivie par la pandémie qui a tout de même eu un impact moyen sur leurs activités en comparaison à d'autres secteurs.

Elle a été touchée par deux baisses consécutives, la première de près de 30% entre 2019 et 2020, suivie par une autre de 34% en 2020 par rapport à la même période de l'année 2019.

Figure 6 : Chiffre d'affaire « École ».



Source: Enquête réalisée par nos soins.

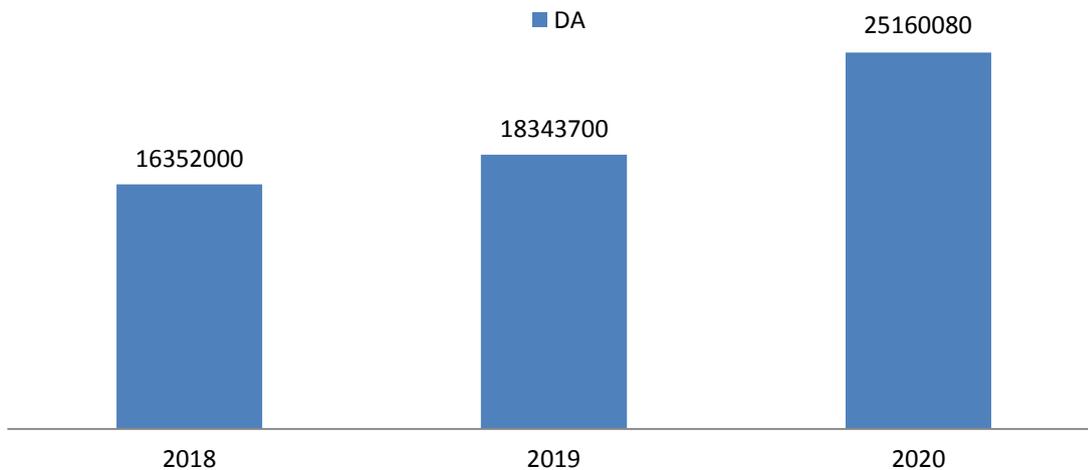
Suite à la confirmation du premier décès de coronavirus en Algérie, les autorités ont pris la décision de fermer les écoles dans tout le territoire national afin de tenter de limiter la propagation du virus, cette décision concerne tous les établissements scolaires, les crèches, centres de formation professionnelle, universités et les écoles privées. Suite à cette décision, les écoles étaient dans l'obligation de fermer leurs portes, résultant une baisse du chiffre d'affaires qui passe de 6 187 000,00 DA à 1 315 502,00 DA en une année soit une chute de près de 80%.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Il est vrai que la Covid19 a mis des entreprises dans une situation chaotique, mais d'autres secteurs ont profité de la situation en observant une forte demande comme sur les produits pharmaceutiques et paramédicale...etc.

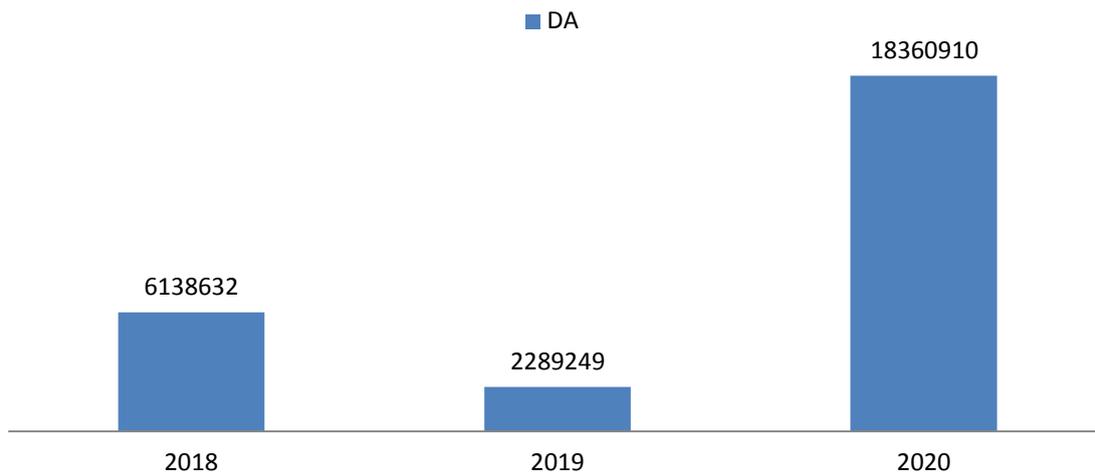
Ci-dessous quelques exemples des secteurs ayant bénéficié de la situation créée par la pandémie :

Figure 7 : Chiffre d'affaires« Pharmacie ».



Source: Enquête réalisée par nos soins.

Figure 8 : Chiffre d'affaires « Société Paramédical ».



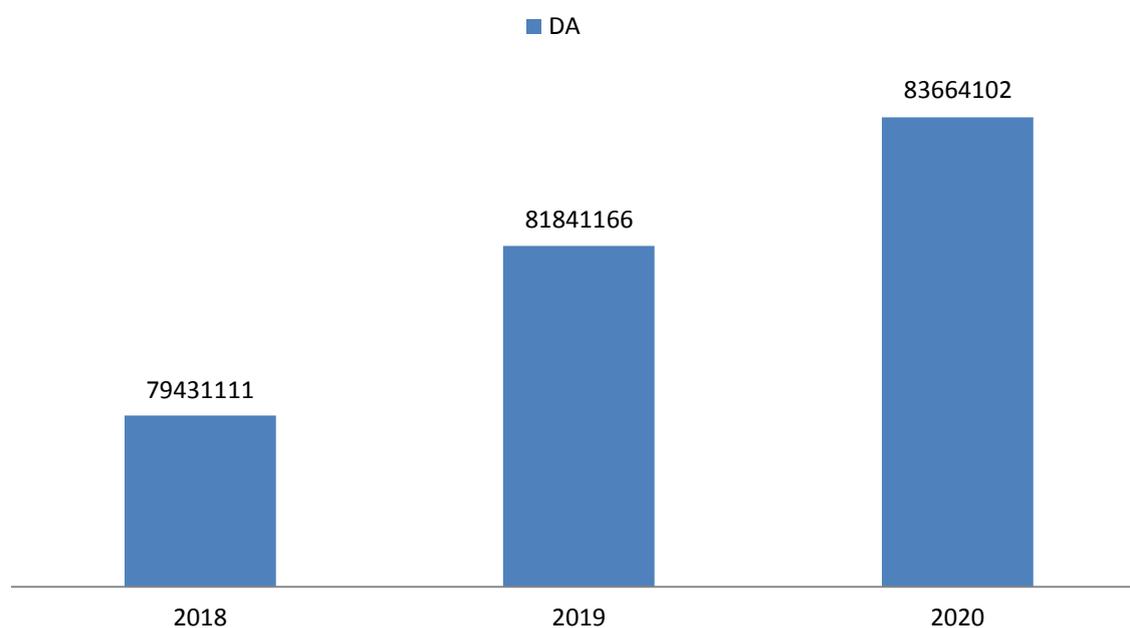
Source: Enquête réalisée par nos soins.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

L'augmentation de la demande des produits pharmaceutiques et paramédicaux, a conduit à une augmentation du CA des pharmacies à hauteur de 30% grâce à la vente conséquente des produits tels que les masques chirurgicaux, alcool, Vitamine ...

Pour le second cas, Nous constatons aussi que le CA a augmenté de seulement 3% pour le paramédical, et cela est dû au manque de facturation et de l'informel auquel l'Algérie fait face et à leur dépendance à l'importation.

Figure 9: Chiffre d'affaires « Clinique médicale ».



Source: Enquête réalisée par nos soins.

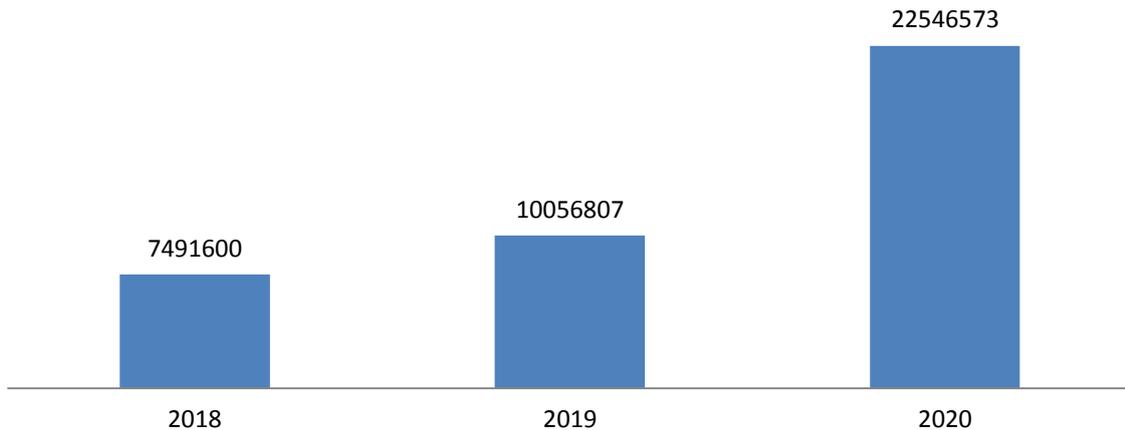
Secteur ayant profité aussi de cette pandémie, les cliniques médicales ont vu leur activité boostée considérablement, mais pour ce cas nous constatons que l'augmentation entre 2019 et 2020 n'est que de 3%, qui par déduction confirme notre dire précédent concernant le non déclaration des CA réel réalisés par ces activités.

Un autre créneau a bénéficié de la situation, les sociétés de nettoyage en l'occurrence, et ce suite à la forte demande des entreprises, des commerces, lieux de travail... pour désinfecter les lieux, limiter et stopper la propagation du virus.

Ci-dessous un exemple des réalisations d'une société de nettoyage pendant la période du Covid comparé à deux années d'avant :

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Figure 10 : Chiffre d'affaires « Société de nettoyage ».

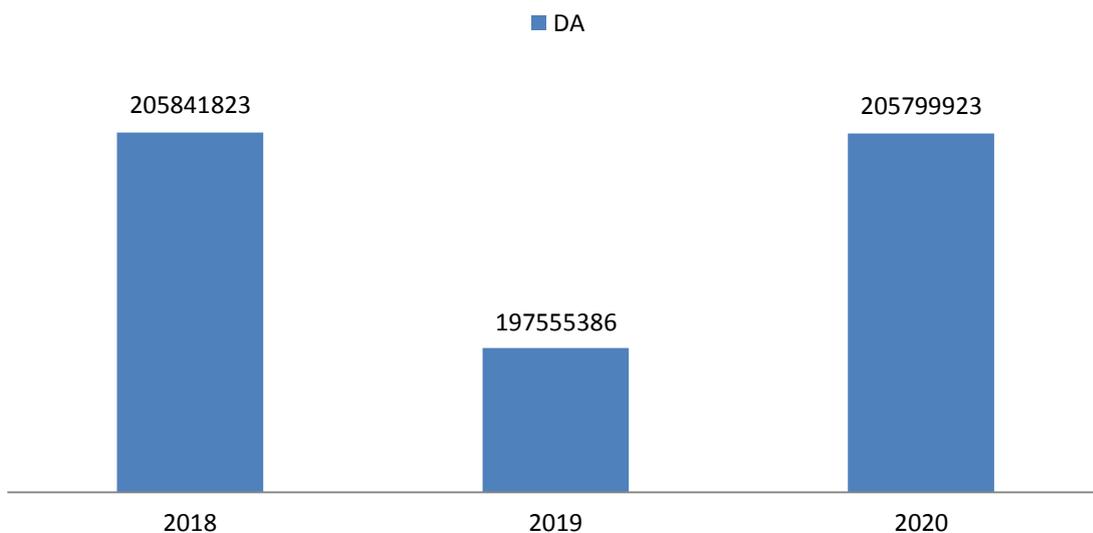


Source: Enquête réalisée par nos soins.

L'entreprise sondé nous a révélé que suite à leur création, le CA était équilibré connaissant des augmentations faible vu au non recours courant à leurs prestations, suivie par cet évènement, celle-ci à vue son CA augmenté de 124%.

Entre les secteurs impactés négativement par la crise et ceux qui en ont bénéficié, nous trouvons un autre secteur que la crise n'a pas touché, son activité est restée la même avec les années précédentes comme le cas des stations de service, voici ci-dessous un exemple de leurs réalisations :

Figure 11 : Chiffre d'affaires réalisé par une «Station de service»



Source: Enquête réalisée par nos soins.

L'impact de la pandémie sur les banques Algériennes :

La banque, institut jouant un rôle décisif dans le système économique. Intermédiaire entre les détenteurs et les apporteurs de capitaux, elles permettent le financement de l'économie.

En raison de leur rôle dans la responsabilité sociétale, et en tant qu'instrument clé du maintien du système économique, la crise de la Covid-19 les a replacées sur le devant de la scène.

1.1 La Banque Centrale :

Autrement dit banque primaire, selon LOPIN Hector : « La BC est aujourd'hui souvent définie par son monopole d'émission de billets (la monnaie fiduciaire). Mais celle-ci ne représente qu'environ 5% de la monnaie en circulation. L'essentiel de la création de monnaie provient des crédits effectués par les banques (la monnaie scripturale), celle qui existe par les jeux d'écriture des banques »³².

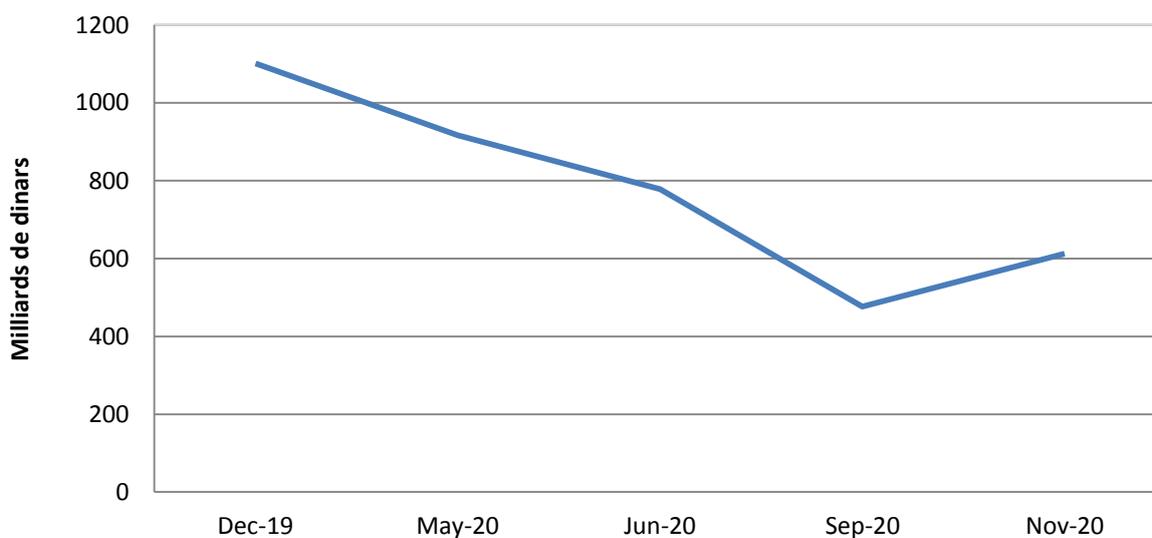
L'activité économique est bloquée en raison des mesures de confinement prises par le gouvernement Algérien. En plus du confinement strict, le gouvernement a procédé à la fermeture de plusieurs activités commerciales, artisanales et libérales ce qui a mis les propriétaires dans une situation d'incapacité à honorer leurs engagements ou à relancer leurs activités suite à la baisse considérable du pouvoir d'achat.

Pour relancer l'économie, la Banque Centrale d'Algérie était très active en mettant en œuvre plusieurs dispositions comme des sommes importantes à la disposition des entreprises touchées par cette crise.

Ces mesures ont eu de lourdes conséquences sur le secteur bancaire, le niveau de liquidités est passé au-dessous des 700 milliards de dinars fin 2020 contre près de 1000 milliards au début de la même année.

³² LOPIN Hector, « De nouveaux objectifs pour les Banques centrales », Alternatives Economiques, N°75, 1^{er} trimestre, 2008, P32.

Figure 12 : Niveau de liquidités de la Banque Centrale d'Algérie.



Source: Banque Centrale.

Pour permettre de libérer pour le système bancaire des marges supplémentaires de liquidités et de renforcer le financement des banques, le comité des opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie a décidé de réduire le taux de réserves obligatoires à plusieurs reprises pour les banques publiques.

Pour que le pays soit à niveau de liquidité acceptable, il faudrait que le système bancaire dispose, d'au minimum, 1000 milliards de dinars. Arrivé à environ 600 milliards, un montant déjà très faible qui représente uniquement 60% qui continue à régresser de jour en jour, faute de recettes en provenance de l'économie, des épargnants et de la Banque Centrale (planche à billets), qui a poussé la banque centrale à baisser le TRO .

Le taux de réserve obligatoire, définis par Claude Jussion comme situation qui consiste à : « Obliger les banques à déposer des liquidités, non rémunérées, auprès de la banque centrale »³³ est passé de 10% à 3% en moins d'une année. Alors qu'il était à 12% en février 2019, le TRO baisse à un niveau sans précédent pour arriver à un taux de 2% en 2021.

Pour rappel, les réserves obligatoires est un système de sécurité du système financier, les réserves obligatoires sont des fonds déposés par les banques primaires et les établissements financiers qui accordent les crédits dans le compte de leur banque centrale. Les réserves obligatoires à déposer sont calculées à la base d'un taux fixé par la banque centrale qui sera

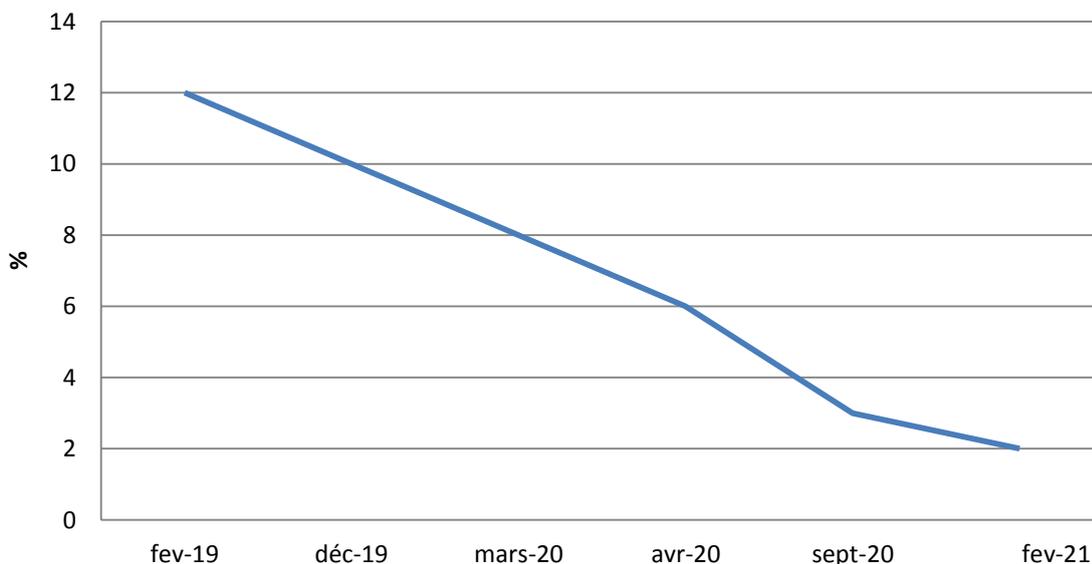
³³ Claude J.Simon, «les banques», Édition la Découverte, 1994, P53.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

ensuite appliqué sur le montant des dépôts reçus par les banques primaires et les établissements financiers.

Lorsque la Banque Centrale veut limiter l'accès au crédit, elle exige un pourcentage plus élevé de l'encours des instruments financiers à maturité inférieure à deux ans.

Figure 13 : Taux de réserves obligatoires de la BA.



Source : Banque d'Algérie.

Cette baisse n'est que la conséquence des effets de la crise Covid19, même si la situation semble maîtrisée et que les activités ont repris leurs rythmes habituels, les conséquences quant à elles ne font qu'aggraver la situation. Selon les estimations faites par la Banque d'Algérie, une autre baisse serait envisageable si nécessaire si les instruments de politique monétaire actionnés par la Banque d'Algérie en cette période de crise ne sont pas suffisants pour relancer l'économie.

En plus du risque de liquidité qui est une situation délicate pour la banque, définis comme étant : « ... le risque d'absence de liquidité donc d'illiquidité, est le fait pour une banque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements par l'impossibilité de se procurer les fonds dont elle a besoin »³⁴, ou bien, « le risque de liquidité correspond au risque de cessation de paiement lié à l'impossibilité de se refinancer, ou de perte liée à la difficulté pour la banque de se procurer des fonds à des conditions normales de marché »³⁵ s'ajoute la dépréciation du Dinar .

³⁴ SARDI Antoine, «Audit et contrôle interne bancaires». Paris : Edition AFGES, 3ème trimestre 2002. P.43.

³⁵ MADERS H-P, et MASSELIN J-L, «Contrôle interne des risques». 2ème édition .Paris : Eyrolles, 2009. P.52.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

La dépréciation du Dinar se poursuit face aux principales devises, notamment l'euro et le dollar US. La chute de la monnaie nationale Algérienne est considérable au vu des derniers taux de change.

Cette dépréciation continue est due principalement à la crise économique et financière que vit le pays depuis quelques années. Une situation qui s'est fortement aggravée ces derniers mois avec la forte contestation sociale et politique, à laquelle se sont ajoutées la pandémie et la chute des prix du pétrole.

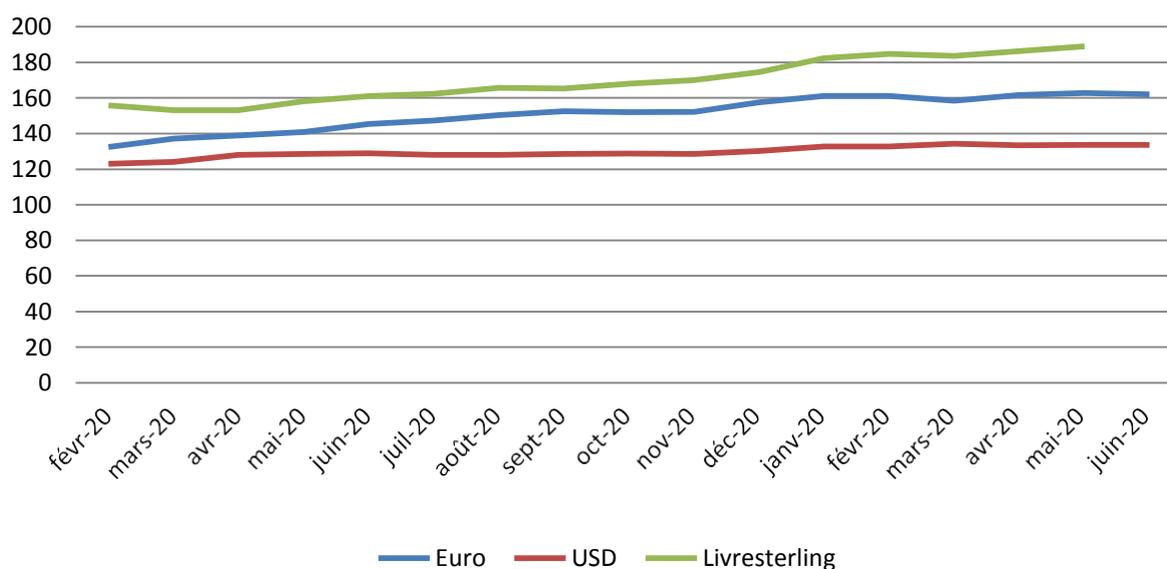
Le plus souvent, la monnaie peut se déprécier à cause d'un certain nombre de facteurs, comme la perte de confiance de la part des investisseurs et épargnants, un important déficit budgétaire ingérable ou d'un excédent de monnaie en circulation.

Dans le cas de l'Algérie, cette dépréciation très inquiétante due aux déficits très importants enregistrés depuis quelques années et que le gouvernement n'arrive pas à maîtriser.

En fin d'année 2020, l'euro et le dollar ont inscrit un record historique face au Dinar Algérien dans les cotations interbancaires officielles de la Banque d'Algérie, avec 1 euro pour 160,41 DA et 1 dollar à 132,22 DA. Pour rappel, l'euro valait 107,48 DA en 2014 et le dollar américain 78 DA.

Nous allons à travers ce graphe, afficher le cours de change officiel des devises étrangères face à la monnaie nationale depuis le début de la pandémie Covid19.

Figure 14 : Cours de change officiel (formel) des devises étrangères face à la monnaie nationale (DZD).



Source: Banque d'Algérie.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

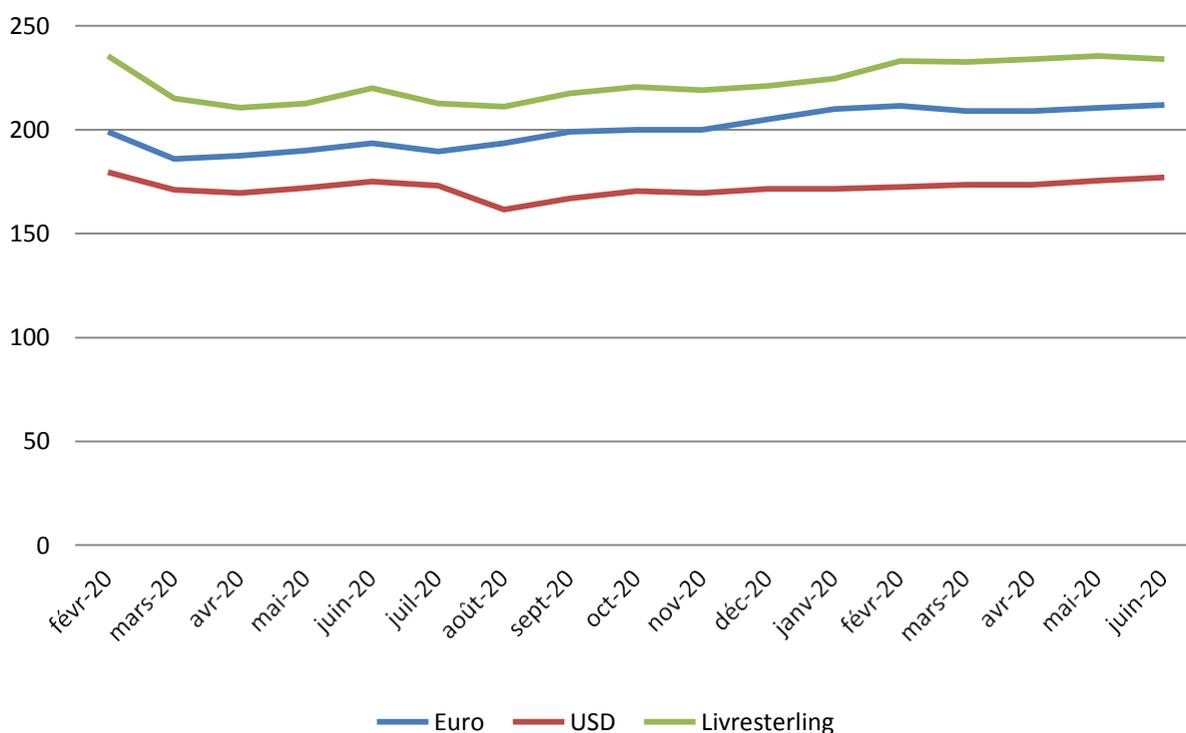
Si la valeur du dinar Algérien face aux autres devises ne cesse de dégringoler sur le marché formel, ce n'est pas le cas sur le marché noir (informel).

L'instabilité de ce dernier se poursuit durant la crise sanitaire et économique notamment avec la fermeture des marchés qui faisaient office pour l'échange des devises à l'exemple du «Square Port-Saïd», s'ajoutant à cela la fermeture des frontières maritimes et aériennes qui ont plongé le marché informel des devises dans une situation chaotique et cela est dû à la fermeture des frontières qui a réduit la masse des devises étrangères en circulation dans les squares.

De plus, la levée du confinement dans plusieurs wilayas qui a laissé présager une éventuelle ouverture des frontières a significativement augmenté les besoins de devises étrangères pour les Algériens afin de satisfaire leurs besoins à l'étranger.

Le tableau suivant résume le cours du taux de change de la monnaie Algérienne face aux 3 monnaies les plus importantes au marché informel:

Figure 15 : Cours de change informel des devises étrangères face à la monnaie nationale (DZD).



Source: Forex Algérie.

1.2 Les banques secondaires

Les 18 banques de la place nationale subissent de plein fouet les effets du choc pandémique, alors qu'elles arrivaient à peine à se remettre du choc pétrolier de 2014 et la rechute des cours amorcée depuis le début de l'année 2020, les banques sont retombées dans les mêmes difficultés.

Suite à la chute drastique de la liquidité globale des banques à 476 milliards de Dinars au mois de septembre 2020 avant de passer à 612 milliards de Dinars en fin de l'année comme l'a annoncé la BA. Par ailleurs, le plan de relance qu'a mis en place la Banque d'Algérie à savoir ; le report d'échéances, le rééchelonnement et consolidation, si ces mesures sont un plan de secours pour aider les entreprises gravement touchées par la pandémie pour sortir de la crise, ce n'est pas le cas pour les banques, au contraire, cela ne fait qu'aggraver leurs situations.

La Banque d'Algérie a donc décidé de baisser le taux de réserves obligatoires à plusieurs reprises en 2020 pour passer de 10% à 2% en février 2021, un taux qui pourrait être réduit encore si les pertes ne sont pas couvertes ou si les liquidités ne sont pas suffisantes pour faire face aux besoins des clients.

En plus du problème de manque de liquidités et de réalisation de bénéfices, les banques sont dans l'obligation d'augmenter leur capital à 20 milliards de dinars en application de l'article 02 du règlement n°18-03 du 04 novembre 2018 qui prévoit : « Les banques et établissements financiers, constitués sous forme de sociétés par actions de droit algérien, doivent disposer, à leur constitution, d'un capital libéré en totalité et en numéraire au moins égal à :

- a) Vingt milliards de dinars (20.000.000.000 DA) pour les banques visées à l'article 70 de l'Ordonnance n°03-11 du 27 Jomada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003 modifiée et complétée susvisée ;
- b) Six milliards Cinq cents Millions de dinars (6.500.000.000 DA) pour les établissements financiers définis à l'article 71 de l'Ordonnance n° 03-11 du 27 Jomada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003 modifiée et complétée susvisée.»³⁶

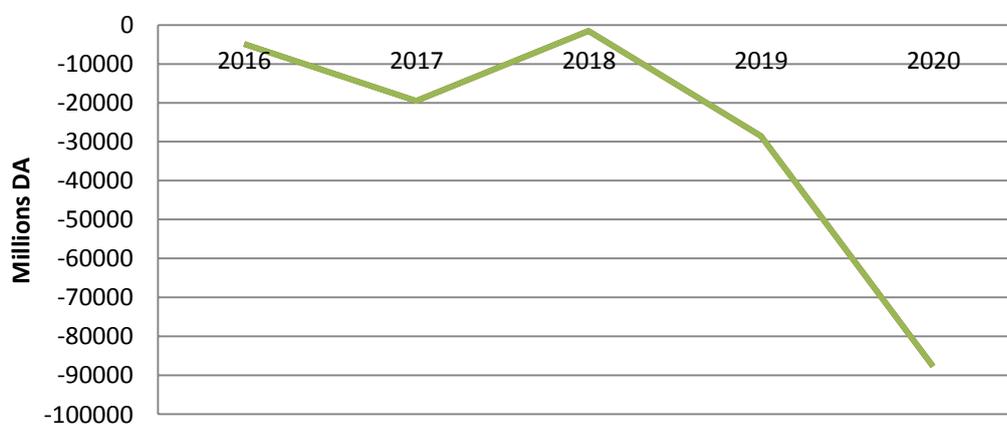
³⁶ Article 2 du règlement N°2018-03 du 04 Novembre 2018 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Ces nouvelles dispositions annulent le règlement du 23 décembre 2008 qui fixe le capital minimum des banques et établissements financiers à 10 milliards de dinars pour les banques et de 3,5 milliards de dinars pour les établissements financiers.

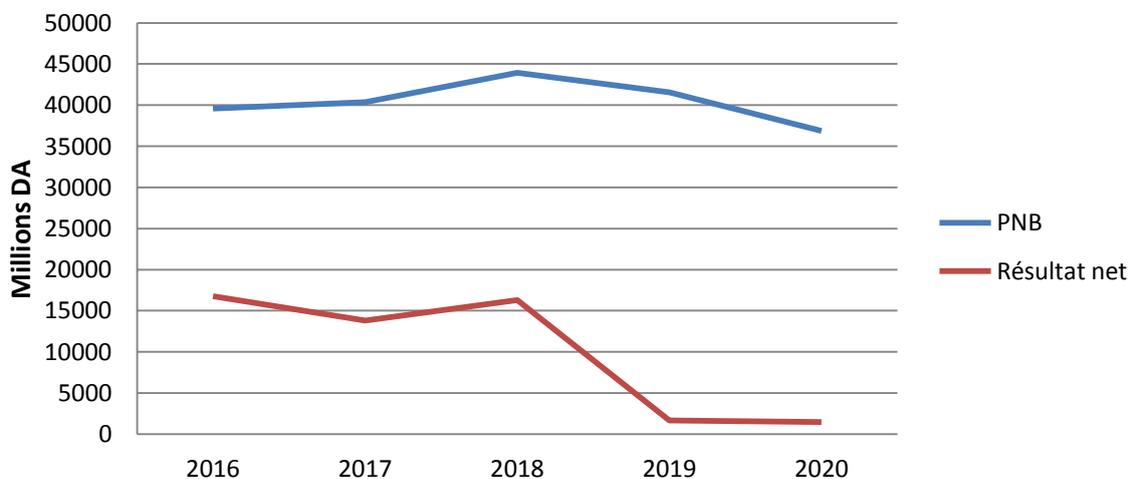
Faute de rentabilité, les banques n'ont pas pu répondre à cette obligation, à la fin de 2019, le montant des provisions et pertes de valeurs sur créances irrécouvrables des banques publiques était de 1,4 milliards de dollars soit 164 milliards de dinars alors que le montant était de 185 millions de dollars soit 22 milliards de dinars pour les banques privées. Ci-dessous, quelques exemples sur les chiffres réalisés par les banques publiques:

Figure 16 : Résultat de la BADR.



Source: BADR.

Figure 17: Résultat de la BDL.



Source: BDL.

Section 3: L'impact de la crise sur l'économie Algérienne

La crise du COVID19 qui a touché le monde entier ne se limite pas seulement à une crise sanitaire, mais aussi au secteur économique et social. Suite à cela, le gouvernement Algérien a pris un ensemble de mesures pour prévenir la propagation de ce virus, qui à leur tour se sont répercutées sur l'activité des sociétés de différents secteurs, ce qui nous amène à traiter cet impact qui a eu des conséquences non négligeables sur l'économie nationale.

3.1 L'impact sur le secteur des hydrocarbures

La croissance de l'économie Algérienne est essentiellement tirée des hydrocarbures, car elles représentant 96% des exportations, 60% des recettes fiscales et une participation au PIB avec un pourcentage qui frôle les vingt-cinq pourcent (25%).

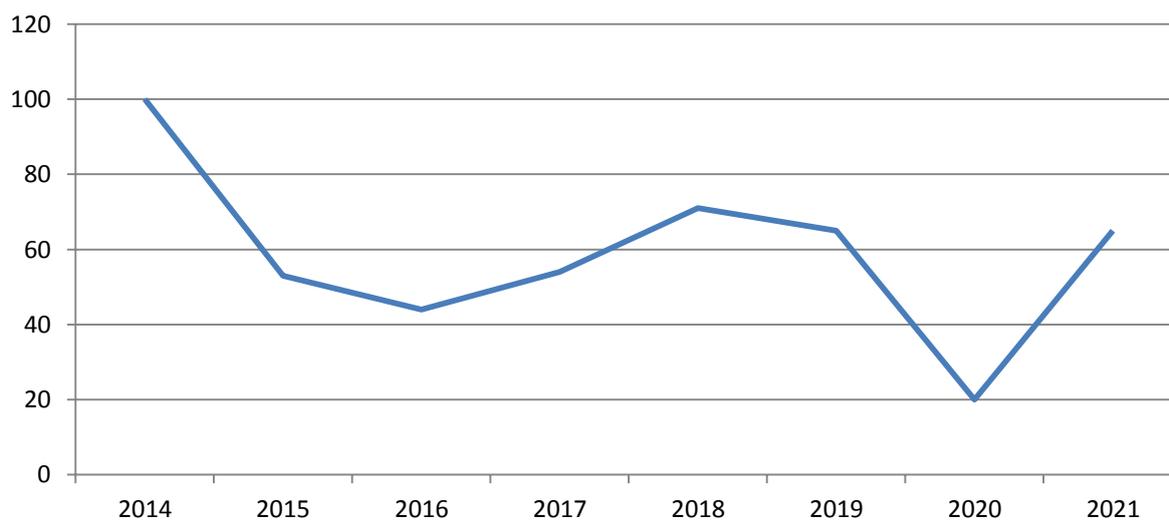
Pour rappel le PIB est : « Indicateur économique permettant de mesurer la production de richesses d'un pays, le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services produits dans un pays sur une année»³⁷.

Parmi les matières premières cotées en bourse, le pétrole a été le plus touché par cette crise, vu qu'il a vu son prix chuter durant toute la période de confinement.

L'économie Algérienne a connu une crise bien avant l'arrivée de ce phénomène, dues à l'instabilité et à la chute considérable des prix du pétrole brut dès la fin de 2014, subissant ainsi une chute vertigineuse dépassant les 50%.

Ce schéma représente la variation du prix du pétrole depuis l'année 2014.

Figure 18: Variation des prix du pétrole brut.



Source : www.prixdubaril.com

³⁷ <https://www.vie-publique.fr/fiches/270043-quest-ce-que-le-produit-interieur-brut-pib> copié : 27.06.2021 à 14:45).

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

La chute du prix du pétrole est la conséquence des mesures prises par les gouvernements sur instructions de l'OMS qui ont imposé un confinement total, causant la fermeture des usines, des frontières pour limiter la propagation du virus, ce qui a eu comme conséquence la baisse de la demande des matières premières réduisant ainsi la circulation et la consommation des carburants.

Selon le ministère de l'énergie, le volume global des exportations d'hydrocarbures a atteint 82,2 millions en TEP pour une valeur de 20 milliards de dollars contre une exportation de 91,2 millions TEP pour une valeur de 28 MDS USD en 2019, soit des baisses respectives de 11% et de 40% par rapport à l'année 2019.

Selon la même source, le montant des recettes fiscales pétrolières versées au Trésor Public en 2020 s'éleva 1853 milliards de dinars contre 2427,43 milliards de dinars en 2019, soit une baisse de 31%.

Concernant les investissements, le montant mobilisé par le secteur pour développer ces activités a atteint 7,3 MDS USD, un montant en baisse de 30% par rapport à celui mobilisé en 2019 dont le montant s'élève à 10,2 MDS USD.

Les importations des produits pétroliers ont elles aussi baissé à près de 50% et une valeur de 700 millions de dollars comparée à celles de l'année 2019, la quantité des produits importés est de 1,3 MTP contre 2,5 MTEP en 2019, soit une baisse de 49%.

Pour les hydrocarbures primaires, la production commerciale a atteint 142 MTEP en 2020, une baisse d'environ 10% a été enregistrée par rapport à l'année 2019 dont la valeur s'élève à 157 MTEP.

La baisse de la demande des matières premières et les produits pétroliers en particulier, le segment du raffinage a subi une baisse du volume d'activité et par conséquent, la production des produits raffinés a baissé de 28,45 en 2019 à 28MTEP en 2020 soit une baisse de près de 1,6% en une année.

Concernant le gaz naturel, selon les données du ministère, il a connu une décroissance de -7% (44 milliards de m3 en 2020, contre près de 47 milliards de m3 en 2019) a été enregistrée dans la consommation nationale essentiellement tirée par les besoins de la génération électrique et de ceux des ménages, 44 milliards de m3, contre près de 47 milliards de m3 en 2019.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Cette chute a mis en évidence la fragilité de l'économie Algérienne qui se base principalement sur l'exportation des hydrocarbures, dépendance entraînant une chute du PIB comme le démontre le tableau suivant:

Tableau 3 : Evolution du PIB entre 2014 et 2020.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB	3,8%	3,7%	3,2%	1,3%	1,2%	0,8%	-6%

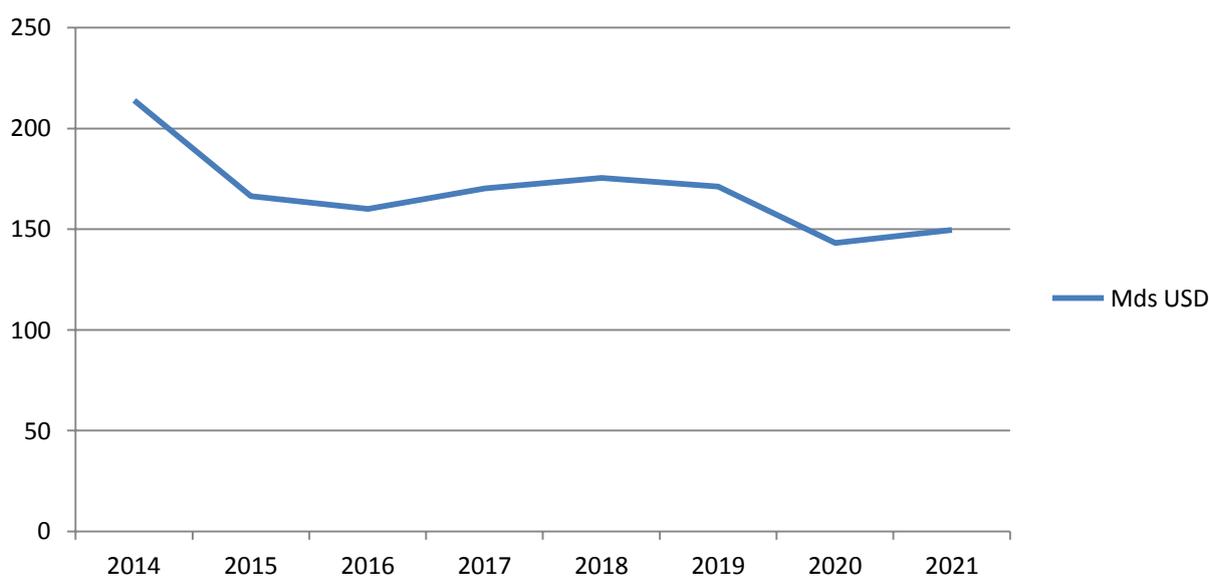
Source: Banque Mondiale.

Le PIB Algérien subit une chute d'année en année, passant ainsi de 3,8% en 2014 à 3,7% en 2015, 3,2% en 2016, pour ensuite atteindre 3,2% , 1,3% puis 1,2% pour les années 2017 et 2018, poursuivant sa chute sous le seuil d'un pourcent arrivant à 0,8 % en 2019, pour finir par un PIB négatif -6% en 2020, confirmant l'inactivité importante des entreprises Algériennes durant cette période de pandémie .

La Banque Mondiale prévoit une croissance du PIB de 3,6% en 2021, à une relance économique faible vu la comparaison à une année inactive, cette augmentation du PIB est le résultat d'un chiffre prévisionnel de 19.400 milliards de DA, ou l'équivalent 149,6 milliards de dollars (Mds USD) (contre 18.300 Mds DA ou 143 Mds USD en 2020).

Ce schéma nous montre la relation entre les prix du pétrole et le PIB de la nation.

Figure 19 : PIB reel Algérien.



Source: Banque Mondiale.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Pour rappel, le PIB d'une nation est un indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la richesse produite par les agents économiques résidant à l'intérieur d'un territoire et ce sur une période d'une année.

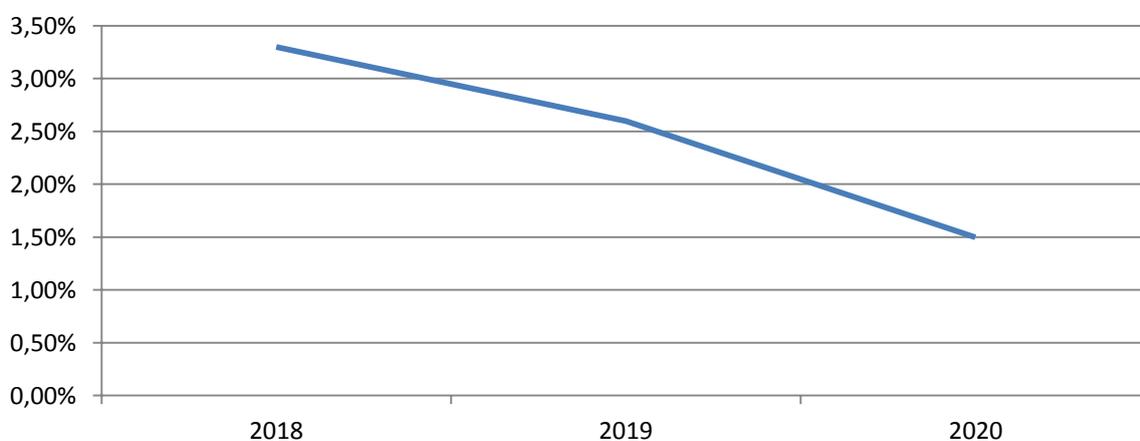
Les rédacteurs de la note de la Banque Mondiale estiment que : « une reprise économique partielle en 2021 et 2022 est conditionnée par une réduction marquée des déséquilibres macroéconomiques et par une franche relance de la demande intérieure globale, de la production et des exportations d'hydrocarbures ».

Le confinement partiel et la baisse des cours des hydrocarbures ont donc été à l'origine de la dégradation du PIB à -6% en 2020. La production d'hydrocarbures a reculé de 17,7%, alors que la croissance hors-hydrocarbures qui était positive depuis 2014 a enregistré une récession de 2,3%. Touchant ainsi la dette publique qui s'établit à 61% du PIB, de plus les réserves de changes ont chuté à 36 Mds USD fin 2020.

Les hydrocarbures ne sont pas la principale raison de l'effondrement de l'économie Algérienne, vu qu'un ralentissement a été enregistré dans les autres secteurs, des ralentissements ont été enregistrés dans le secteur de l'agriculture, du bâtiment, des travaux publics et le commerce, cette croissance est passée de 3,3% en 2018 à 2,6 % en 2019 et enfin 1,5% en 2020 selon l'Office National des Statistiques Algériennes.

Selon les estimations de l'institution de Breton Woods, l'Algérie va connaître un rebond de 3,8% en 2021 et de 2,1% en 2022. S'ajoutant à ces prévisions, d'après les statistiques de la Banque Mondiale, le déficit du compte courant s'établit à -13,4% du PIB en 2020 et une dette qui a atteint 68,2% de la même année, et toujours selon les prévisions de la BM, le déficit du compte courant s'établirait à -15,7% en 2021 et à -14,6% en 2022. Quant à la dette, elle va atteindre, 77,4% et 81,2 % pour les années 2021 et 2022.

Figure 20 : PIB Algérien en pourcentage.



Source : Banque Mondiale.

3.2 L'impact de la pandémie sur l'emploi

En Algérie, comme dans la plupart d'autres pays, la pandémie COV-19 a eu un impact exceptionnel sur l'emploi. Confinement strict souvent prolongé, limitation des déplacements, fermeture de plusieurs activités commerciales, des lieux de travail ... toutes ces mesures n'ont épargné ni employeur ni employé.

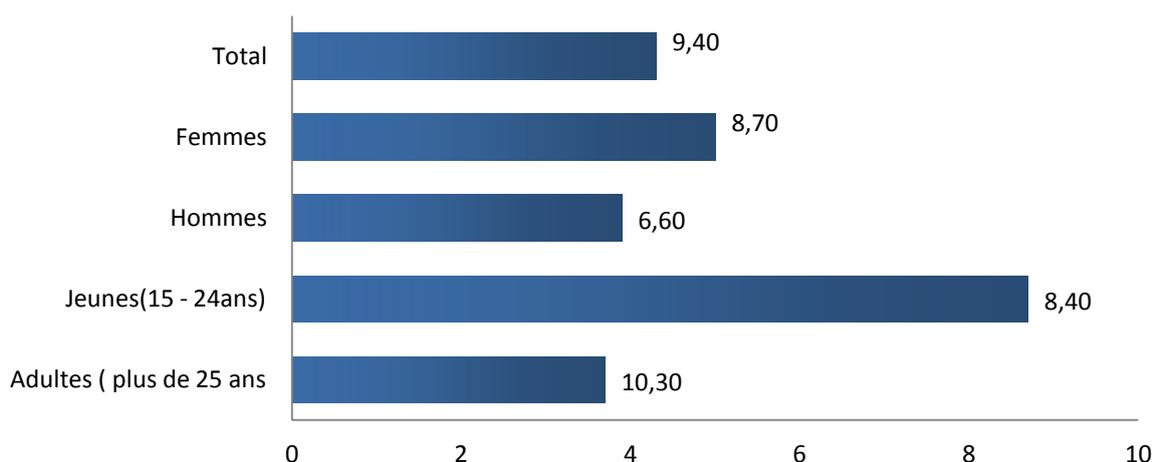
Une étude réalisée sur les perspectives d'emploi en Algérie par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et l'entreprise Emploi tic, indique que la crise a fortement touché le marché de l'emploi en Algérie formel et informel.

D'après le ministre Algérien du commerce, cette crise a frappé de plein fouet le domaine des services avec plus de 74% et du bâtiment avec un taux de 52%, des sociétés qui ont été dans la contrainte d'annuler leurs futurs recrutements, voir être dans l'obligation de réduire leurs personnels et les mettre en congé forcé.

3.3 L'impact de la pandémie sur le chômage

L'organisation internationale du travail a indiqué que la crise économique causée par la pandémie COVID19 devrait provoquer le chômage de plus de 200 millions d'ici 2022, comme l'indique le schéma ci-dessous :

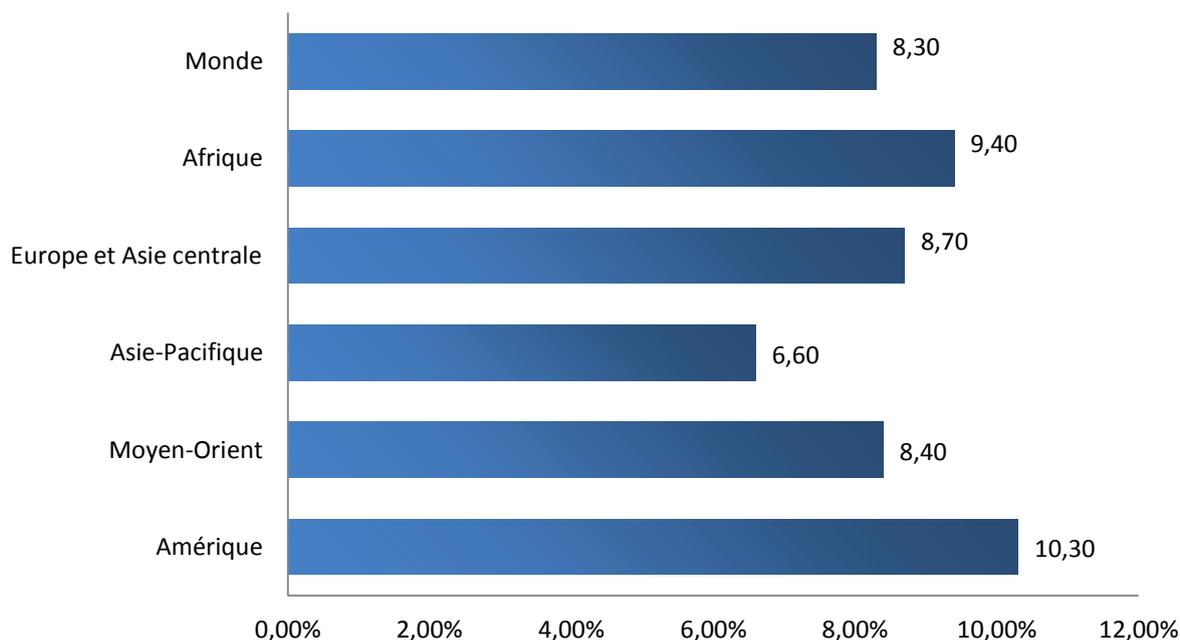
Figure 21 : Perte d'emploi dans le monde en 2020, en % selon le sexe et l'âge.



Source : OIT.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Figure 22 : Pertes de revenus de travail avant les mesures de soutien en 2020 en %



Source: OIT.

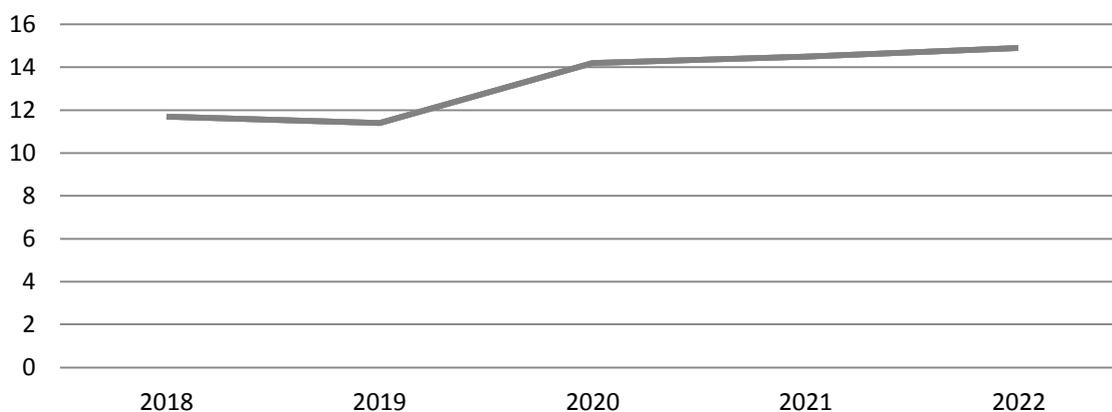
Cette crise économique, a subi différents degrés de gravité d'un pays à l'autre, qui d'après l'OIT, l'Afrique est le deuxième continent le plus touché par la perte d'emploi. L'Algérie n'a pas été épargnée par ce phénomène, alors que la pandémie a réduit les perspectives de l'emploi augmentant les chiffres du chômage qui ont vu le taux grimper à un taux sans précédent, selon le CJD et la CARE la perte potentielle d'emplois se situe entre 714 000 et 1 490 000 essentiellement dans le secteur privé, prouvant l'effet dévastateur de cette crise sur l'emploi formel et informel.

Le FMI étant un organisme qui sert à « promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière, faciliter les échanges internationaux, contribuer à un niveau élevé d'emploi, à la stabilité économique et faire reculer la pauvreté »³⁸, a indiqué dans son rapport, le taux de chômage estimé pour les deux années suivant le début de la pandémie en Algérie, qui devrait atteindre 14,5% en 2021 et franchir la barre des 15% en 2022.

Ce graphe nous montre l'évolution du taux de chômage en Algérie depuis 2018, tout en intégrant les prévisions du FMI pour les deux années à venir :

³⁸ Guide du FMI, « Qu'est-ce que le Fonds monétaire international ? », Washington, 2004 , P 6.

Figure 23: Taux de chômage en Algérie en %

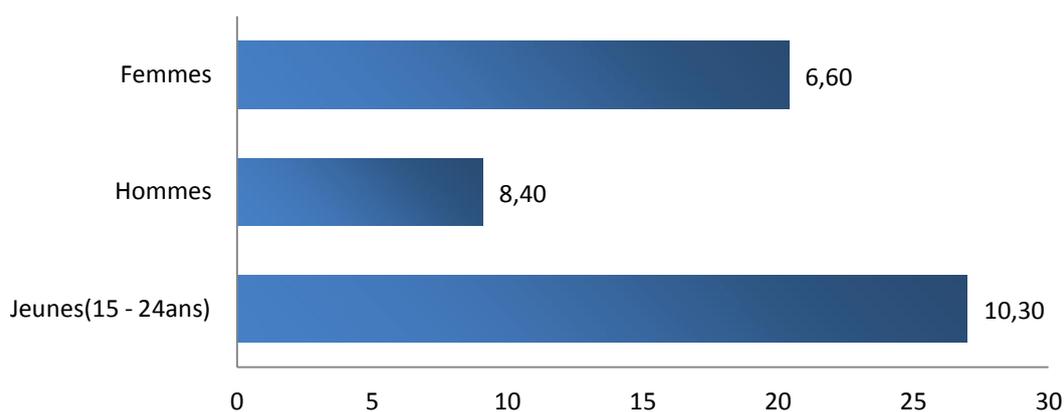


Source: FMI.

Selon l'ONS³⁹, le chômage le plus élevé se trouve chez les jeunes avec un taux avoisinant les 29%, plus précisément chez les femmes avec un taux estimé 20% contre 9% et chez les hommes.

Les diplômés avec un taux de 54,2 % (26,5% sont diplômés de la formation professionnelle et 27,7% diplômés par l'enseignement supérieur) contre 45,8% des chômeurs n'ayant aucun diplôme En raison de l'inadéquation des compétences sur le marché du travail.

Figure 24: Perte d'emploi en Algérie en 2020, en % selon le sexe et l'âge.



Source: ONS.

³⁹ Etablissement public à caractère administratif. Sous la tutelle du ministère des Finances, puis depuis décembre 2020 sous la tutelle du tout nouveau ministère de la Numérisation et des Statistiques, chargé de la collecte, traitement diffusion des statistiques socio-économiques dans le pays

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

L'évolution du chômage à une influence importante sur la croissance et le développement de l'économie, parmi ces conséquences nous citons :

3.3.1 La réduction des salaires :

En raison de l'augmentation de la demande d'emplois, la grande disponibilité de la main d'œuvre et la faiblesse des offres d'emploi, le coût du travail diminue induisant à la baisse des salaires. Cette réduction conduit à la baisse des recettes fiscales et parafiscales.

3.3.2 La réduction du pouvoir d'achat :

Suite à une perte d'emplois, la personne gère ses dépenses, cela conduit à la réduction du pouvoir d'achat dû aux contraintes financières auxquelles il fait face. Cette faiblesse du pouvoir d'achat affecte directement la consommation de bien et service.

3.3.3 L'augmentation de la dette :

Le gouvernement investit dans les dépenses publiques à travers les recettes fiscales , ce qui engendre la diminution de la disponibilité des fonds dû à la baisse de ces impôts collectés , se répercutant directement sur la dette publique.

3.3.4 L'augmentation de la dette publique :

Un taux de chômage élevé à également des répercussions sur le budget de l'État car cela provoque à la fois une hausse des dépenses et une baisse des recettes fiscales, l'augmentation du chômage contribue à l'augmentation de la dette publique.

3.3.5 Faiblesse des flux monétaires :

Pour qu'une économie soit florissante, les flux circulaires doivent être conséquents, mais le phénomène du chômage ralentit ces flux circulaires, ce ralentissement est causé par le manque d'argent. Quand la circulation d'argent devient faible, la croissance l'économie devient instable.

3.4 L'inflation

Terme définis comme : « un processus de hausse commutative et auto-entretenu du niveau général des prix »⁴⁰. Autrement dit, c'est un terme désignant l'augmentation constante du niveau des prix de biens et services. Elle se mesure sur une période d'un an présenté sous forme de pourcentage, qui impacte d'une manière négative le pouvoir d'achat des ménages.

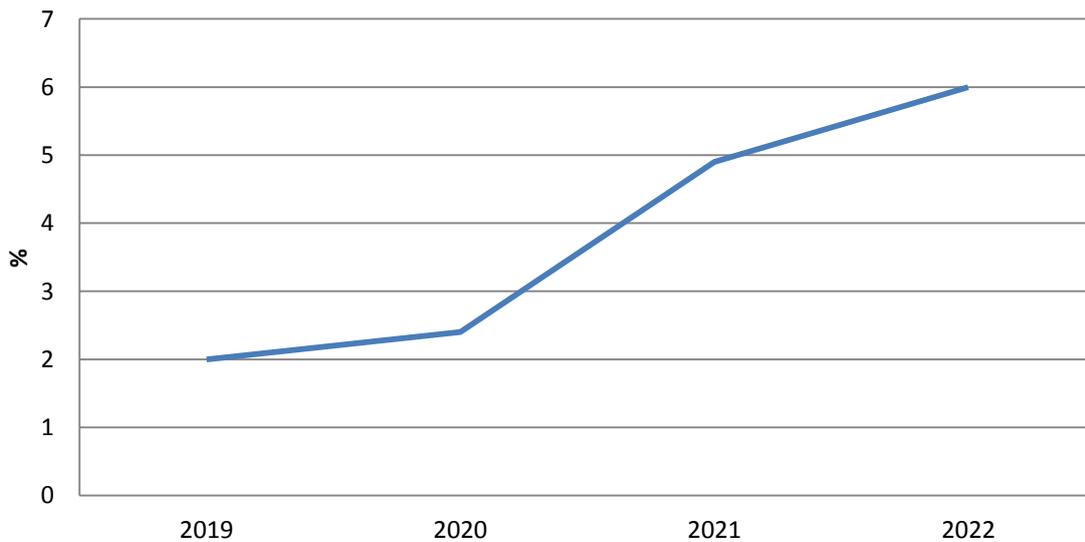
⁴⁰ BEZBAKH Pierre , «Inflation et désinflation», Édition la découverte, 6eme Edition, Paris , 2011 , P3.

Chapitre 2: Analyse économique de la pandémie Covid19 en Algérie

Le taux d'inflation est passé de 2% à 2,4% en 2020 comparativement à l'année 2019, un relèvement a caractérisé les biens alimentaires (+0,2%) et les produits manufacturés (+5,35%), "ce qui a naturellement influé sur l'évolution du rythme global d'inflation dont le taux passe de 2% en 2019 à 2,4% en 2020", a indiqué l'Office National des Statistiques.

Selon les estimations, le taux d'inflation va grimper durant les années 2021 et 2022 en raison des prix des matières premières qui sont en phase haussière

Figure 25: Taux d'inflation en Algérie 2019-2022,



Source : ONS et FMI.

Conclusion chapitre 2

La pandémie COV-19 est une crise sanitaire qui a entraîné une détérioration économique sans précédent. La crise affecte sensiblement la vie sociale et l'activité des entreprises dans le monde en général et en Algérie particulièrement. Les TPE et les PME sont les plus touchées par cette crise, vu la place qu'elles occupent au sein de notre pays.

La crise a eu une importance significative sur les risques auquel les établissements bancaires doivent faire face. Le prolongement de la crise sanitaire et économique que nous vivons pourrait impacter fortement la santé financière de ces établissements puisque les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics pour soutenir les agents économiques s'avèrent insuffisantes ou inadaptées.

Les entreprises Algériennes, constituées principalement de TPE et de PME (97% de l'ensemble des entreprises algériennes) et dont la croissance est liée particulièrement aux marchés publics et aux importations des intrants (éléments entrants à la production / fabrication d'un bien), se voient systématiquement confrontées à une détérioration sans précédent de la conjoncture économique.

En l'absence de mesures sérieuses capables d'aider les entreprises en difficulté, de les faire sortir de cette situation, et de réaliser une réelle relance économique, le prolongement de la crise ne peut qu'aggraver davantage la situation déjà compliquée et faire plonger notre économie dans une récession.

Chapitre 3:
Audit des dispositifs de soutien mis en place par la
BDL pour soutenir les entreprises en Difficultés dues
à la pandémie Covid-19.

Introduction chapitre 3

Dans le but d'illustrer les différents éléments traités lors des deux chapitres précédents, nous allons par ce fait mettre en pratique le dispositif mis en place par la BDL émis par la banque d'Algérie afin de soutenir les entreprises Algériennes en difficulté à cause de la pandémie du covid19.

Suivant le chapitre qui suit, nous vous présenterons l'organisme de la BDL en premier lieu, et en second, nous illustrons par des cas chaque solution préconisée par cette note, de quelle manière la banque a procédé aux retraitements des crédits de ses clients, et la mise en application du dispositif de soutien pour soutenir au mieux ces derniers.

Enfin nous allons conclure par notre avis personnel, en réalisant une évaluation du dispositif, afin de citer les avantages et les inconvénients de celui-ci de manière neutre, qui sera suivie par des recommandations apportées par nos soins, qui auront pour but d'améliorer le dispositif mis en place.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Section 1: Présentation de l'organisme d'accueil

Dans cette section, nous essayerons de présenter la Banque de Développement Local -BDL- de Tizi-Ouzou, banque qui nous a permis de réaliser notre recherche, nous verrons notamment le nombre d'agences qui la composent, mais aussi, la description du DCPR.

La présentation de cette section se portera donc sur trois axes principaux :

- L'historique de la Banque de Développement Local (BDL).
- Les missions et rôles de cette banque.
- L'organisation de la banque de Développement Local (BDL).

1.1 Historique

Issue de la restructuration du Crédit Populaire, la Banque de Développement Local a été créée par le décret n° 85-85 du 30 avril 1985 sous forme de Société Nationale de Banque pour prendre en charge principalement le portefeuille des entreprises publiques locales.

La Banque de Développement Local par abréviation BDL, la plus jeune des banques publiques, est dotée d'un capital social de 36.800.000.000 DA. Son siège social est établi à STAOUELI à la wilaya d'Alger.

Lors de sa création, La BDL qui s'est détachée du CPA a hérité, en 1986, des activités et des biens de caisses de crédit municipaux d'Alger, Oran, Constantine et Annaba, communément appelé: «prêts sur gages» activité dont la BDL détient l'exclusivité.

Elle s'est transformée ensuite dans le cadre de l'autonomie des entreprises publiques, en société par actions le 20 février 1989 avec un capital détenu exclusivement par l'État.

Devenue Banque universelle au fil de ces 36 ans d'expertise, la BDL s'est diversifiée et soutient à présent, non seulement les PME et PMI de différents secteurs, mais aussi les professions libérales, les particuliers et les ménages. Intervenant aussi dans le cadre des projets développés par l'État spécifiques à l'aide à l'emploi mis en place par les pouvoirs publics (ANSEJ, CNAC et ANGEM).

Actuellement, la BDL assure une présence sur l'ensemble du territoire national à travers ses 155 agences judicieusement implantées, dont 145 traitant les opérations bancaires attribuées

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

aux banques et 05 dédiées aux prêts sur gage, assurant au mieux ces opérations grâce à son effectif d'un peu plus de 4000 agents.

Ainsi, la fiche signalétique de la banque de développement local:

Tableau 4 : Fiche signalétique de la banque de développement local.

	
Création	30 avril 1985
Raison sociale	La Banque du Développement Local – BDL -
Capital social	36.800.000.000 DA.
Forme juridique	SPA
Actionnaires	L'État Algérien (100%)
Président Directeur Général (PDG)	Mr BELAID Rachid (jusqu'en Mai 2021)
Siège social	5, rue Gaci Amar, Staoueli; 16000 Alger
Effectif	4424 (en2018)
Site internet	www.bdl.dz
Numéro de téléphone	021 99 48 00

Source : Documentation BDL.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

1.2 Missions et rôles de la BDL

La BDL selon les statuts, les lois et règlements en vigueur, à pour missions principales:

- Participer au développement de l'économie nationale et en particulier à la relance des investissements des PME / PMI tous secteurs confondus.
- Le financement de l'habitat en accompagnement des promoteurs, mais également les acquéreurs de logements.
- Le financement des besoins des particuliers.
- Participer à la collecte de l'épargne.
- D'attribuer des crédits à court, moyen et long terme, ainsi que des lettres de crédits.
- Assurer aux citoyens en difficulté le prêt sur gage.
- Accompagnement des jeunes dans le financement de leurs projets d'investissement entrant dans le cadre de l'ANSEJ, L'ANGEM, et la CNAC.
- D'effectuer ou de recevoir tous paiements en espèces ou par chèques, virements et domiciliations.
- Mise à disposition d'un nouveau service de bancassurance.

1.3 Les différents crédits proposés par la BDL

Les ménages et les entreprises ont de plus en plus recours aux crédits bancaires pour financer leurs besoins, nous nous intéresserons ici aux différents types de crédits proposés par la BDL à ses clients :

1.3.1 Crédit d'investissement

Il aide à la création de petites et grandes entreprises, mais aussi tout projet d'investissement, d'extension ou de renouvellement des moyens de production peuvent être financés par la BDL via un crédit à moyen et à long terme (CMLT), dont la durée ne peut excéder douze (12) ans. La durée de remboursement du crédit est généralement alignée sur la durée de vie économique du ou des biens financés et les capacités de remboursement dégagées par le projet.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

1.3.2 Crédit d'exploitation

La BDL a le pouvoir d'octroyer un crédit d'une durée maximum de 12mois, pour financer le bas du bilan, autrement dit, les actifs circulants (stocks et créances clients) d'une entreprise durant son cycle d'exploitation.

1.3.3 Crédit à la promotion immobilière

Le crédit à la promotion immobilière est un crédit à taux d'intérêt équivalant à 6 % consenti par la BDL ayant pour objectif principal le financement d'une opération de promotion immobilière, destinée à la vente, à la location.

1.3.4 Crédit micro entreprise

Conformément aux accords qui la lie à l'ANSEJ, l'ANGEM et la CNAC, la BDL offre des formules d'aide et de soutien qui accompagnent tout au long du projet le prêteur de fonds.

Formule plus attrayante et plus souple, qui permet d'avancer vite dans le projet et de trouver tout le soutien possible.

1.3.5 Crédit immobilier

Le crédit immobilier est destiné à financer les acquisitions d'habitations ou de logements individuels dans le cadre des transactions réalisées à travers les diverses possibilités qu'offre le marché. Il répond également aux besoins de financement de l'achat, de l'aménagement, de la construction ou extension de logement.

1.3.6 Prêts sur gage

Formule de crédit qui sert à faire face à un besoin urgent d'argent, obtenu en déposant en gage auprès d'une agence des bijoux en or portant le poinçon Algérien.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

1.4 Organisation de la Banque de Développement Local

L'organigramme général de la banque de développement local (BDL) est composé des structures centrales, d'un réseau de directions régionales et agences qui entretiennent entre elles des relations hiérarchiques et fonctionnelles, afin de répartir l'ensemble des tâches dévolues à la banque dans le cadre de missions qui lui sont attribuées.

1.4.1 Le cabinet du Président directeur général (PDG)

Le cabinet du PDG est assisté par quatre (04) directions générales adjointes qui lui sont directement rattachées, ces directions sont composées comme suit:

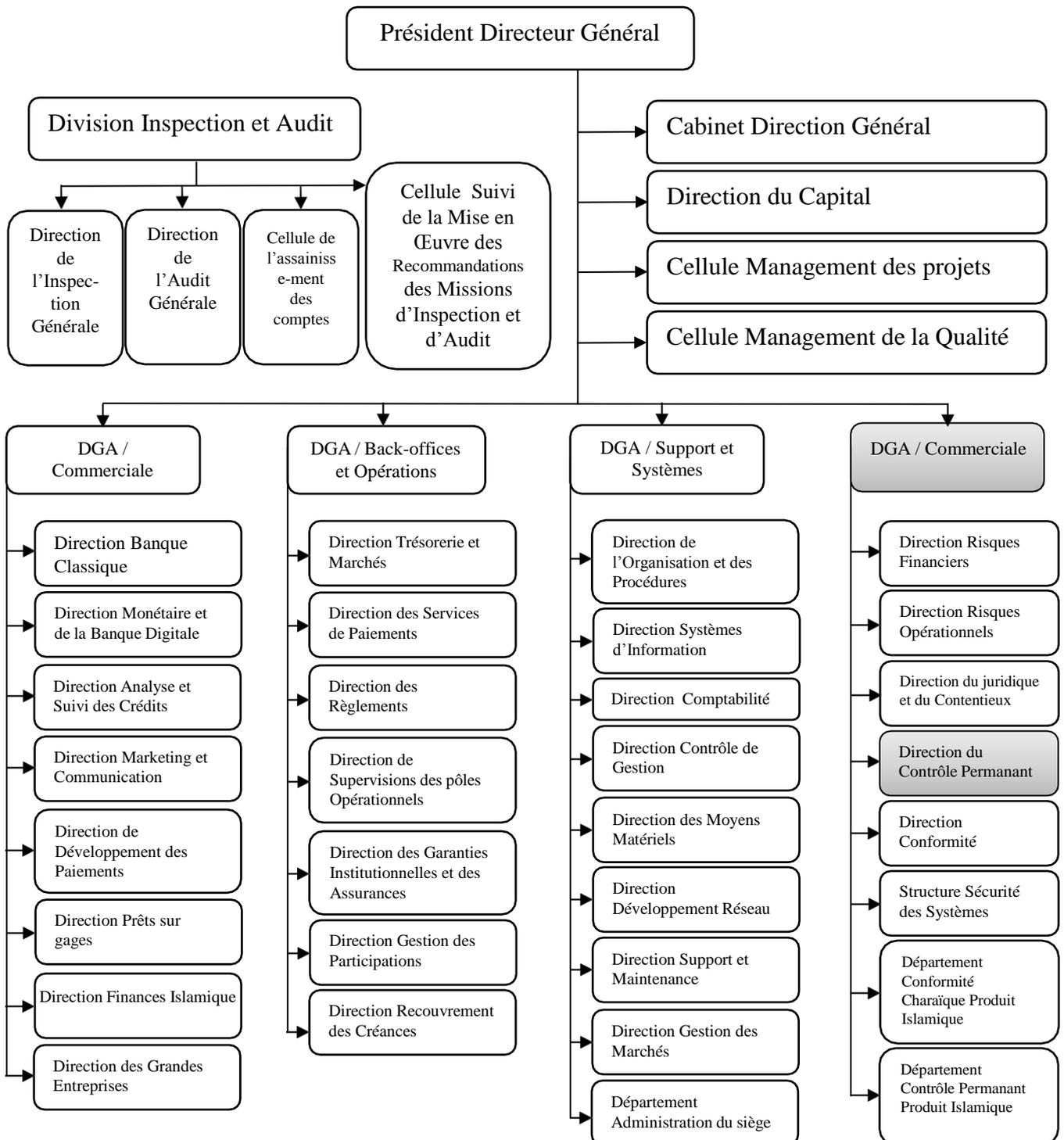
- La DGA Commerciale.
- La DGA Back-office et Opérations.
- La DGA Support et Systèmes.
- La DGA Risques, Contrôle et Conformité.

Il est aussi assisté par cinq (05) cellules réparties comme suit :

- Cabinet de Direction Générale.
- Direction du Capital Humain.
- Cellule Management des projets.
- Cellule Management de la Qualité.
- Division Inspection et Audit, cette division se compose de quatre cellules a savoir:
 - La Direction de l'Inspection.
 - La Direction de l'Audit Interne.
 - La cellule de Suivi de la Mise en Œuvre des Recommandations des Missions d'Inspection et d'Audit.
 - La Cellule Assainissement des Comptes.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Figure 26 : Organigramme de la Banque du Développement Local.



Source : Documentation BDL.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

1.5 La BDL au niveau de Tizi-Ouzou

La BDL de Tizi-Ouzou, auparavant Direction Régionale de TIZI-OUZOU, a été restructurée en Mars 2017 comme suit :

- Un pôle opérationnel chargé des administrations de crédit.
- Deux pôles commerciaux.
- Un département de recouvrement et contentieux.
- Une cellule d'informatique.
- Un département de la DCPR rattaché à la DCP (lieu de notre stage).

1.5.1 Le DCPR de Tizi-Ouzou

Le DCPR de Tizi-Ouzou a pour rôle un contrôle de second degré, il est chargé du contrôle permanent des pôles opérationnels et commerciaux au niveau de la BDL de Tizi-Ouzou..

Afin de mieux expliquer son rôle, nous allons par ce qui suit montrer les différentes agences de cette wilaya et leur localisation (tableau1), qui sera suivie par l'explication des différentes tâches réalisées par la DCPR :

Tableau 5 : Liste des agences rattachées au Département de Contrôle Permanent Régional de Tizi-Ouzou (DCPRTO).

Pôle	Agences	Adresses	Effe ctif
Commercia l Djurdjura de Tizi Ouzou	Agence Boghni code 138	Cité 18 Logements, Boghni, Tizi Ouzou, Algérie	20
	Agence Djurdjura code 147	Axe de nouveau lycée, centre-ville	40
	Agence M'douha code 160	Cité des 145 logts, Nouvelle ville, Medouha, Tizi Ouzou	20
	Agence DBK code 163	Cité des 22 Logts· Draa Ben Khedda, Tizi Ouzou	14
	Agence Si Abdallah code 171	Rue Capitaine Si Abdellah, Tizi Ouzou	20
	Agence DEM code 183	Rue Colonel Si El Haoues Draa El Mizan, Tizi Ouzou	15

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

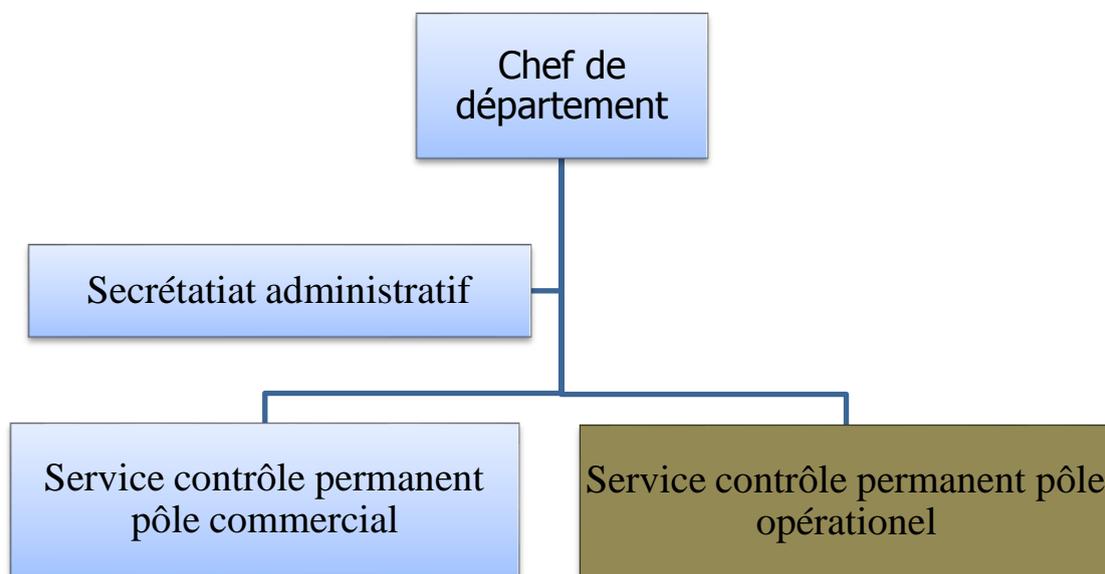
Azazga	Agence Tizirt code 144	Cité 150 Logements, Tizirt, Tizi Ouzou,	12
	Agence Freha code 145	Cité 18 Logements, freha Centre, Tizi Ouzou	15
	Agence Azazga code 151	Rue Belkacem Hanafi Azazga, Tizi Ouzou	24
	Agence AEH code 161	Tachkirt Abi Youcef, Tizi Ouzou	15
	Agence Bouzeguene code 162	Bouzeguene Centre, Tizi Ouzou	15

Source: Documentation BDL.

Ces différents pôles sont contrôlés par le DCPR, qui est composé comme suit (figure) :

- Secrétariats administratifs.
- Service contrôle permanent pôle commercial.
- Service contrôle permanent pôle opérationnel.

Figure 27 : Organigramme du département du contrôle permanent régional Tizi-Ouzou.



Source: Documentation BDL.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

1.5.1.1 Mission du service contrôle permanent pôle opérationnel:

Le service contrôle permanent pôle opérationnel a pour mission de:

- Coordonner et piloter les travaux et activités liés au pôle opérationnel.
- Contrôler la régularité et la conformité des opérations en confirmant l'existence de pièces justificatives.
- Le respect des règles d'éthique et déontologiques à la réalisation des diverses tâches.
- S'assurer de la réalisation des missions de contrôle au niveau des pôles opérationnels avec les meilleures conditions possibles.
- Veiller au respect des instructions émises par la hiérarchie.
- Veiller au bon déroulement des différents processus de traitement des opérations bancaire en matière de conformité et de régularité.
- L'utilisation des données et informations du système d'information à des fins de conformité, l'efficacité et la qualité du contrôle réalisé.
- Élaborer des rapports de contrôle et fiche de constat au terme de chaque mission,
- Vérifier la fiabilité de l'information collectée et assurer la conservation de documents et justificatifs des anomalies détectées.
- Transmission des rapports effectués à la structure contrôlée et la hiérarchie supérieure
- S'assurer de la bonne application de la structure contrôlée du plan de redressement et correctifs résultant des anomalies et insuffisance constaté par le contrôleur.

1.5.1.2 Mission du service contrôle permanent pôle commercial

Le service contrôle permanent pôle commercial a pour mission de:

- Assurer le pilotage, l'animation et la coordination des travaux relevant du service et des activités de contrôle permanent concernant l'activité des pôles commerciaux et des agences rattachées.
- Veiller à la réalisation des contrôles en matière de régularité et de conformité des opérations notamment l'existence des justificatifs y afférents.
- Accomplir les tâches dans le respect des règles d'éthique et de déontologie.
- S'assurer des meilleures conditions de réalisation des missions de contrôle au niveau des pôles commerciaux et des agences.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

- Veiller à l'application des points de contrôle au titre des missions de contrôle au niveau des pôles commerciaux et des agences, en matière de conformité et de régularité du déroulement des processus de traitement qui structurent les opérations de la banque avec la clientèle.
- Explorer, exploiter et collecter les données et les informations générées par le système d'information, en rapport avec le domaine d'activité à couvrir, auprès des pôles commerciaux et des agences concernés, en vue de conforter l'efficacité et la qualité des contrôles réalisés.
- Vérifier la fiabilité des informations recueillies et s'assurer de l'existence et de la conservation des documents et des justificatifs de preuves liées aux anomalies relevées.
- Veiller au suivi, à l'exécution et à la réalisation des plans de redressement et de régularisation des anomalies, par la structure contrôlée.
- La consolidation des résultats de contrôle et l'élaboration des reporting détaillés, et participer à l'élaboration du plan d'actions et la fixation des objectifs du département.

Section 2: Le dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

En réponse à la note de la BA, la BDL a mis à exécution le contenu de cette dernière. Par ce qui suit, nous allons présenter la BA, et le dispositif mis en place par la BDL.

2.1 Le rôle de la banque d'Algérie dans la prise de décisions

2.1.1 Rôles et Missions de la banque d'Algérie

La banque d'Algérie a plusieurs missions, à savoir:

2.1.1.1 Stabilité monétaire

Elle a diverses missions que nous pouvons résumer ainsi :

- Veiller à la stabilité des prix.
- Régler la circulation monétaire.
- Diriger et contrôler la distribution des crédits.
- Réguler la liquidité.
- Veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger.
- Réguler le marché de change.
- S'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

2.1.1.2 Systèmes de paiement

Veille au bon fonctionnement, l'efficacité et la sécurité des systèmes de paiement. Les systèmes de paiement sont édictés par des règles applicables par voie du règlement du Conseil de la Monnaie et du Crédit.

2.1.1.3 Organisation du marché des changes

La Banque d'Algérie Organise le marché des changes dans le cadre de la politique de change arrêtée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, dans le respect des engagements internationaux souscrits par l'Algérie. BANK OF ALGERIA.

2.1.1.4 Gestion financière

La Banque d'Algérie établit la balance des paiements et présente la position financière extérieure de l'Algérie. Dans ce cadre, elle peut demander aux banques et établissements financiers ainsi qu'aux administrations financières et à toute personne concernée de lui fournir toutes statistiques et informations qu'elle juge utiles.

2.1.1.5 Emission de la Monnaie : L'État délègue à titre exclusif à la Banque

Le privilège d'émettre la monnaie, elle détermine les signes récongnitifs d'un billet ou d'une pièce en fixant les modalités de contrôle de leur fabrication, mais aussi de leurs destructions.

2.1.1.6 Supervision bancaire

Elle établit les conditions générales dans lesquelles les banques et tous établissements financiers Algériens et étrangers, peuvent avoir l'autorisation à s'installer en Algérie et à y opérer leurs activités.

La Banque d'Algérie détermine également, toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

2.2 Décortication des notes de la Banque d'Algérie

Dans le cadre des mesures prises face aux répercussions de la propagation du coronavirus (COVID-19), la BA a été contrainte de protéger l'économie nationale et d'intervenir à l'accomplissement des conditions nécessaires à la poursuite de l'activité des entreprises. Pour cela, la BC a mis en place une série de mesures exceptionnelles et conjoncturelles visant à alléger les impacts économiques de cette pandémie mondiale sur le territoire national.

Afin d'appliquer ces mesures exceptionnelles, la BA a émis un communiqué public destiné aux institutions financières : « La Banque d'Algérie fait état, à ce propos, de l'instruction N05-2020 datant du 6 avril 2020, portant des mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers permettant à ces dernières d'augmenter leurs capacités de financement au profit des entreprises économiques ».

De ce fait, les mesures d'allègement portées par la note de la Banque d'Algérie consistent principalement au report des tombées échéances, ou bien le rééchelonnement des créances qui ont une tombé à partir du 01/03/2020 et ayant subi l'impact des conjonctures induite par le Covid 19.

Au-delà des mesures prises sur le plan financier en faveur des divers clients, la Banque d'Algérie a réduit le seuil minimum de liquidité afin d'augmenter le niveau des financements disponibles. Le seuil minimum de liquidité peut être défini comme le seuil que doit avoir l'agence afin de faire face aux demandes de retrait de sa clientèle, qui diffère d'une agence à une autre plus précisément selon son emplacement et le type de clientèle que celle-ci possède.

Au même titre, les banques et les établissements financiers sont dispensés de l'obligation de constitution du coussin de sécurité précise également la même source. Le coussin de sécurité autrement appelé réserves obligatoires sont des dépôts non rémunérés que chaque banque d'un pays ou d'une zone monétaire doit effectuer sur son compte à la banque centrale dont elle dépend.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

2.3 Analyse de la note de la Banque d'Algérie N°05-2020 (Annexe1)

Article 1 : Le premier article de l'instruction N° 05 – 2020 du 06 Avril 2020 (nous oriente vers le champ d'application de ces nouvelles mesures mises en place en réponse aux incidents du Covid19.

Article 2 : « Les banques et les établissements financiers sont tenus de respecter un rapport entre, d'une part, la somme des actifs disponibles et réalisables à court terme et des engagements de financement reçus des banques, et d'autre part, la somme des exigibilités à vue et à court terme et des engagements donnés. Ce rapport est appelé coefficient minimum de liquidité. Ses composantes et ses modalités d'établissement sont définies par instruction de la Banque d'Algérie. Les banques et établissements financiers doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100 %. »⁴¹

Alors que les banques et les institutions financières étaient en temps normal, dans l'obligation de présenter un coefficient de liquidité égal ou supérieur à 100 %, celui-ci est passé à 60 % afin de libérer des fonds nécessaires au soutien financier offert aux entreprises en difficulté et les aider à faire face aux effets de cette crise et de contribuer à la relance économique.

Article 3 : A propos des réserves obligatoires. La BA a en effet, baissé à quatre reprises le taux des réserves obligatoires depuis mars 2020, passant ainsi de 10% à 8%, puis de 8% à 6%, de 6 à 3%, et enfin de 3% à 2% avant que la Banque d'Algérie n'intervienne une dernière fois afin de dispenser les banques et les établissements financiers de l'obligation de constitution du coussin de sécurité ,situation qui met en avant une tension exacerbant au sein des banques.

Article 4 : « En cas de restructuration d'une créance classée, celle-ci doit être maintenue dans sa catégorie des créances classées pour une durée d'au moins douze mois. Après ce délai, le reclassement d'une créance restructurée en créance courante peut être envisagé, sous réserve que le nouvel échéancier de remboursement soit respecté et que les intérêts y afférents soient effectivement encaissés. En cas d'impayés sur des créances restructurées, ces dernières sont déclassées dans leur intégralité en créances compromises après un délai de 90 jours. La liste des créances classées, ayant fait l'objet d'au moins une restructuration et dont le montant est supérieur à 50.000.000 DA, doit être communiquée trimestriellement à la commission bancaire

41 Article 03 du règlement n° 2011-04 du 24 Mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

et à la Banque d'Algérie. Une instruction de la Banque d'Algérie précisera les modalités d'application de cette disposition. »⁴².

La restructuration des dettes consiste à regrouper tous les crédits détenus par un seul client en un crédit unique avec son accord, et qui aura pour but d'avoir une seule tombée d'échéances par trimestre.

Les banques et les établissements financiers peuvent recourir au report du paiement des tranches de crédits arrivant à échéance, dans ce cas on parle de report d'échéance. D'après la définition du site web moneyvox, nous pouvons le définir comme suit : « consiste à suspendre, pendant un ou plusieurs mois, le remboursement d'un crédit en cours. L'opération peut être nécessaire en cas de difficultés financières passagères ou durables. Le report total est à utiliser avec beaucoup de précaution, tant il se révèle coûteux. »⁴³.

Les banques et établissements financiers peuvent aussi procéder au rééchelonnement des créances de leurs clients, ayant été impactées par la conjoncture du Covid 19.

Dans le langage financier, rééchelonner consiste à réaménager un échéancier, le rééchelonnement s'applique le plus souvent à des dettes.

Si une personne ne peut plus faire face à ses engagements, elle peut négocier avec sa banque ou avec la commission de surendettement un rééchelonnement de sa dette.

Cette opération consiste à allonger la durée du crédit, parfois en modifiant son taux, tout en réduisant le montant des mensualités.

Les dispositions de cet article ne produisent pas leurs effets sur les créances rééchelonnées au titre de l'alinéa précédent

Article 5 : Cet article vise les clients ayant bénéficié des mesures d'allégement conformément aux conditions requises par la banque, cette dernière peut lui accorder un nouveau crédit dans le but de leur permettre de relancer leurs activités.

Article 6 : L'obligation de rapporter à la Banque d'Algérie tous les états détaillés de chaque mesure décidée en faveur des entreprises ayant bénéficié des nouvelles mesures en relation avec les instructions nouvelles envoyées.

⁴² Article 7 du règlement n°2014-03 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers

⁴³ <https://www.moneyvox.fr/credit/report-echeances.php> 20.03.2021 15 :52

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Article 7 : Les dispositions de la note de la Banque d'Algérie N°05-2020 du 06 Avril 2020, prennent effet à compter de la date du 1^{er} Mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, c'est-à-dire, ces mesures peuvent être appliquées sur les échéances tombées entre ces intervalles.

La note mentionne aussi le cas des échéances tombées avant la date du 1^{er} Mars 2020, sont dans l'obligation d'honorer leurs échéances et les régler afin de bénéficier de ces nouvelles mesures.

2.4 Les bénéficiaires des mesures d'allègement

L'impact de la pandémie du Covid19 a entraîné un ralentissement économique sur l'échelle nationale provoquant ainsi de grandes incertitudes qui entourent la gravité et la durée de ce dernier. Pour atteindre une stabilité financière, une relance économique est indispensable, pour cela, des mesures exceptionnelles d'allègement ont été prises par la suite par la Banque d'Algérie afin de cibler les diverses catégories bénéficiaires de ce dispositif, que nous pouvons résumer comme suit :

- Entreprises pour financer les projets d'investissement futur.
- Promoteurs immobiliers participant à la réalisation des programmes publics de logements.
- Particuliers pour l'acquisition d'un logement collectif, construction d'un logement rural, ainsi que d'un logement individuel réalisé sous forme groupé dans des zones définies des wilayas du Sud et des Hauts-plateaux.
- Jeunes promoteurs.
- Bénéficiaires du micro crédit. Le microcrédit est un crédit à faible montant, avec intérêts réduits, accordé à des micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès aux services financiers traditionnels compte tenu de leur situation financière précaire. Ce faible emprunt permet aux populations exclues du système bancaire classique de créer ou de développer une activité génératrice de revenus. Le microcrédit finance par exemple la création d'une petite boutique ou l'acquisition de matériel pour un artisan.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

S'ajoutant à cela, des exceptions qui excluent certains clients des dispositions émises par cette instruction, et qui sont:

- Les entreprises sous la tutelle d'un administrateur ainsi que les entreprises avec des créances compromises.
- Les entreprises dont les crédits n'ont pas été utilisés ou renouvelés pour des raisons autres que la crise sanitaire.

2.5 Les étapes de la mise en place des mesures d'allégement

Suite La mise en place des mesures d'allégement définies par la Banque d'Algérie doit respecter les étapes suivantes :

- Pour bénéficier d'une consolidation d'impayé, d'un différé d'échéance, ou une prorogation, le client se voit dans l'obligation de déposer une demande écrite exprimant le souhait d'en bénéficier tout en mentionnant le type de mesure voulant être acquis.

Sous réserve d'un accord de la Direction Générale et du Trésor Public, l'avantage de la bonification du taux d'intérêt peut être maintenu, ce qui signifie que la consolidation des impayés pour les crédits se verra attribuer une bonification identique à la précédente déjà obtenue.

- La signature de l'avenant de la convention du crédit entre les deux parties pour la prorogation des autorisations des crédits
« En matière de droit, l'avenant est un acte écrit, constatant l'accord de toutes les parties et modifiant les termes ou venant en complément des dispositions d'un contrat. »
- La consolidation des impayés se fait par la signature de la convention de consolidation. La convention de consolidation est un accord entre les deux parties contractantes, à savoir la banque et le client, faisant objet d'une consolidation des impayés du client, qui se verra attribuer un nouveau tableau d'amortissement.
- Toute garantie déposée pour l'obtention d'un crédit sera maintenue par la banque.
- Les deux parties doivent renouveler leurs contrats d'assurance.

La banque utilise cette assurance pour limiter les pertes subites lors d'un incident inattendu.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

2.6 Premier cas : Cas de consolidation

Nous allons traiter dans le cas suivant la procédure de la consolidation autrement dit rééchelonnement d'un crédit.

Le client que nous allons nommer « Client A » a bénéficié de deux crédits d'investissement d'un montant qui s'élèvent à 950Mda pour le premier remboursable sur neuf ans et de 150Mda pour le second, remboursables sur six ans.

Pour le taux d'intérêt, le premier a bénéficié d'un crédit BS 3% qui sera prise par le trésor public, et 2,5% prise en charge par l'entreprise concerné, ce qui donne 5,5%, quant au second crédit celui-ci est soumis à un taux normal sans bonification qui est de 5,5%.

Le date d'ouverture du premier crédit est le 22/06/2017 et expirera le 30/06/2026, Quant au second la date d'ouverture est le 09/12/2018 et prendra fin le 31/12/2024.

Le client A a bénéficié d'une période de différée pour ces deux crédits, l'un de 4ans et l'autre de 2ans.

2.6.1 Situation du crédit initial

Le mode d'amortissement pour ces deux crédits est le mode linéaire.

Pour le crédit de 950Mda, le tableau d'amortissement avant de bénéficier du rééchelonnement, se présente comme suit :

Payeur : Client A Nature du prêt : BS3 Capital : 950Mda Différé : oui taux : 5.5%.

Mode d'amortissement : Linéaire Période : 20 trimestres Date d'ouverture : 22/06/2017

Tableau 6 : Extrait du tableau d'amortissement du crédit de 950MDZD avant retraitement.

N°échéance	Date d'échéance	Montrant d'échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
1	20/12/2019	7.064.918,44 8.479.546,56		5.936.906,25 7.125.593,75	Client A TP
2	20/03/2020	7.064.918,44 8.479.546,56		5.936.906,25 7.125.593,75	Client A TP
3	20/06/2020	7.064.918,44 8.479.546,56		5.936.906,25 7.125.593,75	Client A TP
4	30/09/2020	7.064.918,44 8.479.546,56		5.936.906,25 7.125.593,75	Client A TP

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

5	30/12/2020	7.064.918,44 8.479.546,56		5.936.906,25 7.125.593,75	Client A TP
6	30/03/2021	7.064.918,44 8.479.546,56		5.936.906,25 7.125.593,75	Client A TP
7	30/06/2021	54.564.918,44 8.479.456,56	47.500.000,00	5.936.906,25 7.125.593,75	Client A TP

Source: Documentation BDL.

Quant au second crédit qui s'élève à un montant de 150Mda, le tableau d'amortissement se présente comme suit:

Payeur : Client A Nature du prêt : CMT Capital : 150Mda Différé : oui taux : 5.5%

Mode d'amortissement : Linéaire Période : 16 trimestres Date d'ouverture : 09/12/2018

Tableau 7 : Extrait du tableau d'amortissement du crédit de 150MDZD avant retraitement.

N°échéance	Date d'échéance	Montant échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
1	20/08/2019	2.454.375,00	-	2.062.500,00	Client A
2	20/11/2019	2.454.375,00	-	2.062.500,00	Client A
3	20/02/2020	2.454.375,00	-	2.062.500,00	Client A
4	30/09/2020	2.454.375,00	-	2.062.500,00	Client A
5	30/12/2020	11.829.375,00	9.375.000,00	2.062.500,00	Client A
6	30/03/2021	11.675.986,56	9.375.000,00	1.933.593,75	Client A
7	30/06/2021	11.522.578,13	9.375.000,00	1.804.687,50	Client A
8	30/09/2021	11.359.179,69	9.375.000,00	1.675.781,25	Client A
9	30/12/2021	11.215.781,25	9.375.000,00	1.546.875,00	Client A
10	30/03/2022	11.062.382,81	9.375.000,00	1.417.968,75	Client A

Source: Documentation BDL.

Pour raison de difficultés de trésorerie liées à une baisse d'activité durant la pandémie, le client se voit dans d'incapacité d'honorer ses engagements envers son créancier, celui-ci se voit apte à recourir au dispositif mis en place par la BDL afin de soutenir ces entreprises en cette période exceptionnelle.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Ce client, après avoir eu recours au report d'échéance, a décidé de recourir à un rééchelonnement de ses deux crédits, acceptant par cela les diverses modifications et pertes engendrées par cette opération.

Pour faire une demande de consolidation (voir Annexe 2), le client se voit dans l'obligation de faire une demande avec des exigences requises auprès de la banque afin d'étudier son dossier, et que nous pouvons résumer comme suit:

- Le nom du client.
- L'objet de la demande.
- Le motif de la demande.
- Les informations relatives au crédit.
- Les crédits concernés.
- L'accord de perte de bonification.

2.6.2 Retraitement des crédits détenus par le client A

Suite à une réponse favorable à la demande de rééchelonnement, la société A a vu son crédit subir plusieurs changements que nous pouvons résumer comme suit :

- Remboursement de l'échéance payée le 30.12.2020.
- Perte de la bonification.
- Taux d'intérêt passe de 5.5% à 7%.
- Transfert des intérêts impayés vers le capital emprunté.

Suite à ces modifications appliquées, nous avons obtenus les deux tableaux suivant détaillant les opérations effectuées par la Banque, afin de mettre en place un nouveau tableau d'amortissement à leur client après lui avoir accorder la consolidation.

Ci-dessous, nous avons un extrait du tableau d'amortissement résultant du report d'échéance des deux crédits détenus par le client A:

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Tableau 8 : Modifications apportées au crédit de 150Mda.

N° échéance	Date d'échéance	Montant échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
4	30/09/2020	2.547.375,00	-	2.062.500,00	Client A
5	30/12/2020	11.829.375,00	9.375.000	2.062.500,00	Client A
6	17/02/2021	140.625.000,00	140.625.000	-	Client A
Somme consolidée	-	154.908.750,00	150.000.000,00	-	

Source: Documentation BDL.

Tableau 9 : Modifications apportées au crédit de 950Mda.

N°échéance	Date d'échéance	Montant échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
5	30/09/2020	7.064.918,44	-	7.064.918,44	Client A
6	30/12/2020	7.064.918,44	-	7.064.918,44	Client A
-	17/02/2021	950.000.000,00	950.000.000,00	-	Client A
Somme consolidée	-	964.129.836,88	950.000.000,00	-	-

Source: Documentation BDL.

2.6.3 Situation après retraitement

A travers ce qui suit, nous allons apporter à notre cas, les tableaux d'amortissements finaux des crédits détenus par le client A.

En premier lieu, nous allons présenter le crédit de 150Mda :

Payeur : Client A Nature du prêt: CLD Capital: 154.908.750,00 Différé: oui Taux: 7%
 Mode d'amortissement : Linéaire Période : 20 Trimestres Date d'ouverture : 16/02/2021

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Tableau 10 : Tableau d’amortissement après consolidation du crédit de 150Mda.

N° échéance	Date d'échéance	Montrant d'échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
1	31/03/2021	-	-	-	Client A
2	30/06/2021	-	-	-	Client A
3	30/09/2021	-	-	-	Client A
4	31/12/2021	-	-	-	Client A
5	31/03/2022	13.825.524,93	9.681.796,88	3.482.124,41	Client A
6	30/06/2022	13.611.354,11	9.681.796,88	3.302.148,93	Client A
7	30/09/2022	13.397.183,27	9.681.796,88	3.122.173,44	Client A
8	31/12/2022	13.183.012,44	9.681.796,88	2.942.197,95	Client A
9	31/03/2023	12.968.841,62	9.681.796,88	2.762.222,47	Client A
10	30/06/2023	12.754.670,79	9.681.796,88	2.582.246,98	Client A

Source: Documentation BDL.

En second lieu, nous allons vous présenter le 2^{ème} crédit du client A :

Payeur : Client A Nature du prêt : CLD Capital : 964.129.836.88 DA taux : 7% Différé :

oui Mode d’amortissement : Linéaire Période : 24 trimestres

Date d’ouverture : 06/02/2021

Tableau 11 : Tableau d’amortissement après consolidation du crédit de 950Mda

N° Echéance	Date d'échéance	Montant échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
1	31/03/2021	-	-	-	Client A
2	30/06/2021	-	-	-	Client A
3	30/09/2021	-	-	-	Client A
4	31/12/2021	-	-	-	Client A
5	31/03/2022	73.103.966,26	48.206.491,84	20.922.247,41	Client A

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

6	30/06/2022	72.037.591,45	48.206.491,84	20.026.134,13	Client A
7	30/09/2022	70.971.216,64	48.206.491,84	19.130.020,84	Client A
8	31/12/2022	69.904.841,82	48.206.491,84	18.233.907,55	Client A
9	31/03/2023	68.838.467,02	48.206.491,84	17.337.794,27	Client A
10	30/06/2023	67.772.092,21	48.206.491,84	16.441.680,98	Client A

Source: Documentation BDL.

2.6.4 Calculs effectués

A travers cette partie, nous allons montrer au «Tableau5» la méthode de calculs d'une tombé d'échéance en période de différé et après son expiration.

Tableau 12: Exemple de calcul du montant d'échéance.

	Période de différé	Après le différé
Intérêt (1)	$(150.000.000,00 \times 0,055) / 4 =$ 2.062.500,00 Da	$((150.000.000 - 9.375.000) \times 0,055) / 4 =$ 1.933.593,75
Tva 19% (2)	$2.062.500,00 \times 0,19 =$ 391.875 Da	367.382,81
Montant d'amortissement (3)	-	9.375.000 Da
Total (1+2+3)	2.454.375 Da	11.675.976,56 Da

Source: Réalisé par nos soins à partir des données récoltées à la BDL.

2.6.4.1 Explication:

- En période de différé le montant du capital emprunté reste inchangé, et soumis à un taux d'intérêt annuel de 5,5%, autrement dit la division par 4 est effectuée afin d'avoir l'intérêt à payer durant un trimestre.
- Suite à l'application de la méthode linéaire pour le remboursement, la banque répartit le capital emprunté à travers le nombre de trimestres de remboursement.
- Après la période de différé, suite au remboursement des échéances, le capital se voit diminué, ce qui résulte une baisse des intérêts perçus par la banque.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

2.7 Deuxième cas: Cas de report d'échéances

Nous allons traiter dans le cas suivant la procédure du report d'échéance. Le client que nous allons nommer «Client B »a bénéficié de deux crédits d'investissement d'un montant qui s'élèvent à 10Mda pour le premier et de 90Mda pour le second, remboursables sur cinq ans avec un taux d'intérêt de 5.5%.

Le date d'ouverture du premier crédit de 10Mda est le 30/10/2017 et expirera le 30/12/2022, Quant au second de 90Mda, la date d'ouverture est le 07/03/2019 et prendra fin le 31/12/2024.

Le « Client B» a bénéficié d'une période de différée d'une année, cette période est considérée comme un avantage offert par la Banque à une catégorie de client, durant laquelle, l'emprunteur honore uniquement le montant des intérêts, autrement dit, exonéré du paiement du capital.

Le mode d'amortissement pour ces deux crédits est le mode linéaire, qui consiste à répartir de manière égale le montant de l'amortissement sur toute la période.

2.7.1 Situation du crédit initial

Pour le crédit de 10.000.000,00 DA, le tableau d'amortissement avant de bénéficier du report d'échéance se présente comme suit:

Payeur: Client B Nature prêt: CMT Capital : 10Mda Différé: oui Taux: 5,5%

Mode amortissement: linéaire Date d'ouverture: 30/10/2017 Période: 16 trimestres

Date de fin de règlement avant report d'échéances : 30/09/2021

Tableau 13 : Extrait du tableau d'amortissement initial du crédit de 10Mda.

N° échéance	Date d'échéance	Montant d'échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
1	20/02/2018	163.625,00	-	137.500,00	Client B
2	20/05/2018	163.625,00	-	137.500,00	Client B
3	20/08/2018	163.625,00	-	137.500,00	Client B
4	20/11/2018	163.625,00	-	137.500,00	Client B
5	20/02/2019	788.625,00	625.000,00	137.500,00	Client B

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

6	20/05/2019	778.398,44	625.000,00	128.906,25	Client B
7	20/08/2019	768.171,88	625.000,00	120.312,50	Client B
8	20/11/2019	757.945,31	625.000,00	111.718,75	Client B
9	20/02/2020	747.718,75	625.000,00	103.125,00	Client B
10	20/05/2020	737.492,19	625.000,00	94.531,25	Client B
11	30/09/2020	727.265,63	625.000,00	85.937,50	Client B
12	30/12/2020	717.039,06	625.000,00	77.343,75	Client B
13	30/03/2021	706.812,50	625.000,00	68.750,00	Client B
14	30/06/2021	696.585,94	625.000,00	60.156,25	Client B
15	30/09/2021	686.359,38	625.000,00	51.562,50	Client B

Source: Documentation BDL.

Quant au crédit de 90Mda, le tableau d'amortissement se présente comme suit :

Payeur : Client B Nature du prêt : CMT Capital : 90Mda Différé : oui Taux : 5.5%
 Mode d'amortissement : Linéaire Période : 16 trimestres Date d'ouverture : 07/03/2019

Tableau 14: Extrait du tableau d'amortissement du crédit de 90Mda avant retraitement.

N° échéance	Date d'échéance	Montant d'échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
1	20/12/2019	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
2	20/03/2020	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
3	20/06/2020	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
4	30/09/2020	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

5	30/12/2020	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
6	30/03/2021	7.097.625,00	5.625.000,00	1.237.500,00	Client B
7	30/06/2021	7.005.585,94	5.625.000,00	1.160.156,25	Client B
8	30/09/2021	6.913.546,88	5.625.000,00	1.082.812,50	Client B
9	30/12/2021	6.821.507,81	5.625.000,00	1.005.468,75	Client B
10	30/03/2022	6.729.468,75	5.625.000,00	928.125,00	Client B

Source: Documentation BDL

Pour raisons de difficultés de paiement dues à la pandémie, le client se retrouve dans d'incapacité d'honorer ces engagements, celui-ci se voit apte à recourir au dispositif mis en place par la BDL afin de soutenir ces entreprises en cette période exceptionnelle.

Pour faire une demande de report d'échéance, le client se voit dans l'obligation de déposer auprès de l'établissement financier prêteur une demande (voir annexe 3), qui doit contenir les informations suivantes:

- Le nom du client.
- L'objet de la demande.
- Le motif de la demande.
- Les informations relatives au crédit.
- Les échéances que le client souhaite reporter.

Une fois la demande déposée, la Banque procédera à l'étude du cas, afin de s'assurer que les conditions exigées pour bénéficier du dispositif sont réunies.

Dans le cas présent du client B, ayant déjà deux impayées, intégré à la demande du report qui ne sont pas touchées par la note, celui-ci s'est vu accorder le report des échéances datant du : 20/05/2020, 20/08/2020 et 30/12/2020 pour le crédit de 10Mda, et 20/06/2020, 20/09/2020 pour le crédit de 90Mda.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Pour ceux datant d'avant 01.03.2020, plus précisément datant 30/11/2019, 30/12/2019 et 20/02/2020 été placées en impayé et soumises à l'intérêt de retard de 2%.

2.7.2 Situation après retraitement

Après retraitement, et application du report d'échéances des deux crédits, nous avons obtenus les deux tableaux d'amortissement suivant pour le client B:

Payeur : Client B Nature du prêt : CMT Capital : 10Mda Différé : oui Taux : 5.5%

Mode d'amortissement : Linéaire Période : 16 trimestres Date d'ouverture : 30/10/2017

Tableau 15 : Extrait du tableau d'amortissement du crédit de 10Mda après report d'échéance.

N° échéance	Date d'échéance	Montant d'échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
1	20/02/2018	163.625,00		137.500,00	Client B
2	20/05/2018	163.625,00		137.500,00	Client B
3	20/08/2018	163.625,00		137.500,00	Client B
4	20/11/2018	163.625,00		137.500,00	Client B
5	20/02/2019	788.625,00	625.000,00	137.500,00	Client B
6	20/05/2019	778.398,44	625.000,00	128.906,25	Client B
7	20/08/2019	768.171,88	625.000,00	120.312,50	Client B
8	20/11/2019	757.945,31	625.000,00	111.718,75	Client B
9	20/02/2020	747.718,75	625.000,00	103.125,00	Client B
10	30/03/2021	737.492,19	625.000,00	94.531,25	Client B
11	30/06/2021	727.265,63	625.000,00	85.937,50	Client B
12	30/09/2021	717.039,06	625.000,00	77.343,75	Client B
13	30/12/2021	706.812,50	625.000,00	68.750,00	Client B
14	30/03/2022	696.585,94	625.000,00	60.156,25	Client B

Source: Documentation BDL.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Suite à l'application du report d'échéance, nous constatons le maintien des échéances N°8 et N°9 aux mêmes dates mentionnées au «Tableau13» dû au rejet de leur retraitement, suivie par l'échéance N°10 qui est éligible aux conditions requises du dispositif de soutien, suivie par un glissement total des dates ultérieurs du tableau d'amortissement

Maintenant nous allons présenter le deuxième crédit du même client, présenté comme suit :

Payeur : Client B Nature du prêt : CMT Capital : 90Mda Différé : oui taux : 5.5%

Mode d'amortissement : Linéaire Période : 16 trimestres Date d'ouverture : 07/03/2019

Tableau 16 : Extrait du tableau d'amortissement du crédit de 90Mda après report d'échéance.

N° échéance	Date d'échéance	Montant d'échéance	Montant d'amortissement	Montant des intérêts	Sigle
1	20/12/2019	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
2	30/03/2021	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
3	30/06/2021	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
4	30/09/2021	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
5	30/12/2021	1.472.625,00		1.237.500,00	Client B
6	30/03/2022	7.097.625,00	5.625.000,00	1.237.500,00	Client B
7	30/06/2022	7.005.585,94	5.625.000,00	1.160.156,25	Client B
8	30/09/2022	6.913.546,88	5.625.000,00	1.082.812,50	Client B
9	30/12/2022	6.821.507,81	5.625.000,00	1.005.468,75	Client B
10	30/03/2023	6.729.468,75	5.625.000,00	928.125,00	Client B

Source: documentation BDL.

Même situation que le cas du « Tableau12 », nous constatons le maintien de l'échéance N°1 à la même date, suivie par un report d'échéance et un glissement des échéances à venir vers des dates ultérieures.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Section 3 : Évaluation des dispositifs et recommandations

Suite à la mise en place du dispositif spécial période Covid, celui-ci a comme résultat d'avantager les entreprises endettées envers la banque, qui se retrouvent en période de difficulté financière et d'incapacité à honorer leurs échéances, sa mise en place est révélée avantageuse sur certains aspects mais détient de nombreux inconvénients qui ont un impact direct sur ces entreprises, qui rencontrent de nombreux obstacles à travers le marché national paralysé par les divers facteurs que nous avons traités lors du chapitre 2.

En premier lieu, nous allons évaluer ce dispositif, mettant en avant cinq avantages, mais aussi cinq inconvénients qui limitent le résultat escompté. Et en second, nous allons apporter des suggestions qui viseront à améliorer ce dispositif, afin de le rendre plus performant et plus adapté à la situation que vivent nos entreprises actuellement.

3.1 Avantage du dispositif COVID19

Suite à notre étude des deux cas traités lors de la section précédente, nous avons pu analyser le dispositif et extraire les points positifs, que nous pouvons résumer comme suit :

- **Assouplissement de la politique monétaire** : à travers la baisse du taux directeur et du TRO de la BA passant de 10% à 3%, les banques commerciales se voient disposées de fonds supplémentaires pour la continuité de leur activité et faire face aux besoins de la clientèle.
- **Alléger le client en période de difficultés financières en effectuant le report de ses échéances**: opération qui sert à faire glisser l'échéance du tableau d'amortissement vers une date ultérieure.
- **Exonération des intérêts de retard** : la non application d'une pénalité de 2% pour les impayés du client en cette période de crise.
- **Possibilité de recourir au rééchelonnement de crédit**: opération consistant à renégocier le contrat signé entre le créancier et le débiteur afin d'obtenir un nouveau tableau d'amortissement adapté à la situation de l'entreprise.
- **Bénéficiaire d'un différé d'un an après la consolidation du crédit**: période qui permet à l'entreprise de ne pas effectuer aucun paiement pour la banque, utilisant celle-ci pour une relance d'activité.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

3.2 Inconvénients du dispositif COVID19

Après avoir cité les points positifs ci-dessus, nous allons passer vers les points négatifs déduits à travers notre étude :

- **Report d'échéance de trois mois insuffisant:** période insuffisante pour une relance d'activité vu la situation du marché Algérien, celle-ci se répercute sur l'administration en retraitant ces cas tous les 3mois, mais aussi sur le client qui est dans l'obligation d'effectuer un renouvellement sans pour autant sortir de la crise.
- **Le taux d'intérêt après consolidation 7% voir plus et perte de la bonification :** en période de crise économique, les entreprises se voient en difficulté en terme d'activité, à l'exemple de notre cas, en plus de perdre la bonification obtenue par le TP, celle-ci se voit imposée un taux d'intérêt de 7% sur sa consolidation, qui aura un impact direct sur leurs finances, augmentant ainsi leurs charges, qui aura des répercussions sur leurs produits et leurs concurrences. Mais ceci n'est pas une règle générale, car d'autres peuvent bénéficier d'une consolidation tout en gardant la bonification et le même taux d'intérêt fixé initialement selon le type de crédit accordé.
- **Transfert des intérêts vers le capital du nouveau crédit:** cas observé lors du traitement du dossier «Client A» qui a vu son crédit de 950Mda passer à 964Mda, le transfert des intérêts soumis à la TVA au capital a causé une augmentation considérable de celui-ci, impactant par la suite les intérêts et les échéances à payer prochainement.
- **Non allègement du code fiscal :** l'application de ce dispositif est une opération qui consiste à soutenir l'ensemble des agents économiques, les taux d'imposition appliqués restent conséquents et pèsent fortement sur les finances des entreprises.
- **Les intérêts non payés en période de différé décalé vers les tombés à venir:** après la consolidation du cas «Client A», nous remarquons une période différé complète sans aucun intérêt à payer, celui-ci s'est vu cumulé avec les intérêts à payer sur les prochaines tombé d'échéance à honorer à partir de la fin de cette exonération.

3.3 Solutions à apporter au dispositif COVID19

Le dispositif mis en place est très limité, proposant uniquement deux solutions, report d'échéances ou bien le rééchelonnement. A travers cette partie, nous allons proposer des solutions afin d'enrichir le dispositif COVID le rendant plus vaste et offrir aux clients des choix multiples et adaptés aux différentes situations auxquelles ils sont confrontés dans cette période de crise exceptionnelle.

Pour cela nous pouvons proposer les solutions suivantes:

- **Allègement du code fiscal:** Sacrifice à faire par les recettes publiques à court terme à travers la baisse des taux de l'IS, TVA... permettra aux entreprises de transférer leurs fonds économisés vers leurs activités impactant directement le marché économique et les potentielles recettes futures.
- **Assouplissement de la politique monétaire:** Traduite par une baisse du taux d'intérêt directeur de la BA, cette solution permettra aux Banques commerciales d'avoir accès à plus de fonds et baisser leurs taux d'intérêts.
- **Réduire de taux d'intérêt des consolidations:** Solution qui encouragera les entreprises à recourir à cette solution, permettant à la banque d'avoir une meilleure gestion de leurs crédits octroyés et de soutenir ces entreprises à travers la réduction de leurs frais de service.
- **Faciliter la relance d'activité des petites entreprises:** Accorder des Micro-crédit aux entrepreneurs individuels afin de soutenir leurs faibles capacités financières et leurs permettre de se développer.
- **Faire glisser les tombés d'échéance d'une année complètes:** Vu la crise qui secoue le marché Algérien, le glissement de trois mois sera reporté à chaque fin de celui-ci, le glissement d'une année verra le client être plus à l'aise à s'adapter à la situation actuelle, et de bénéficier d'un temps de répit plus adéquat a la situation.
- **Appliquer le dispositif au secteur touché uniquement:** Suite à notre stage, nous avons constaté que plusieurs secteurs non impactés ont bénéficié de ce dispositif d'aide, par là nous pouvons citer le secteur de l'agroalimentaire et le secteur médical, qui ont vu leurs activités flambées en cette période mais bénéficient tout de même de ces avantages. Pour cela la Banque doit cibler les secteurs qui sont éligibles à ce dispositif et contraindre les autres à honorer leurs échéances.

Chapitre 3 : Audit du dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.

Conclusion du chapitre 3

Au cours de ce chapitre, après avoir présenté notre organisme d'accueil, nous avons abordé le sujet de la note de la BDL qui avait pour but, de mettre en place de nouvelles dispositions adaptées à la situation actuelle des entreprises Algériennes. Ces procédures ont été le résultat d'application d'une note émanant de la BA qui vise à soutenir ces entreprises en difficultés en période de crise provoquées par la pandémie de Covid19.

Pour cela, nous avons procédé à l'analyse des deux notes, à savoir celle de la BA et de la BDL. Cette analyse avait pour but de cerner les modifications et allègement apportés par la BA aux dispositions prudentielles, mais aussi pour avoir la méthodologie à suivre pour traiter les différents cas des clients touchés par cette crise par la BDL en réponse aux instructions reçues.

Après la prise de connaissance des procédures à utiliser par chacune des méthodes et les avoir mises en application, nous avons procédé à un audit dans le but d'évaluer ce dispositif pour détecter les principales forces et faiblesses de celui-ci, d'apporter des solutions établies par nos soins qui, d'après nous aideraient à le rendre plus riche et plus adapté à la crise que traversent nos entreprises, voir les soutenir pour la relance de leurs activités mais aussi, qui se répercutera sur l'économie nationale, et enfin pouvoir répondre à notre problématiques et déduire l'hypothèse la plus adapté à cette situation.

Conclusion générale

Conclusion générale

Pour le financement de l'économie, les Banques et les institutions financières jouent un rôle fondamental en préservant et développant des fonds pour faciliter leurs circulations en planifiant les divers investissements à réaliser.

Toutefois, avec l'apparition de cette crise économique, les entreprises se sont retrouvées en situation critique avec la baisse d'activité pour certains et l'arrêt pour d'autres, réduisant de la sorte leurs chiffres d'affaires et leurs trésoreries par conséquent. Ce manque a mis ces derniers dans une situation d'incapacité à honorer leurs engagements face aux Banques et institutions financières et autres créanciers.

Suite à cela, la Banque Centrale d'Algérie a été dans l'obligation d'agir en émettant une note portant sur l'allègement des dispositions prudentielles applicables aux banques et institutions financières et la mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises en difficultés dues à cette pandémie.

Cette étude nous a donc permis de spécifier certaines conclusions, qui sont les suivantes:

La première conclusion importante en relation avec le premier objectif de cette recherche, montre que le dispositif se présente sous forme de note, émise par la DG de la BDL en réponse à l'instruction émise par la BA à travers la note 05/2020, ayant pour principal objectif de soutenir les entreprises en difficulté, intégrant les conditions et la méthodologie d'application. Il a pour but de limiter les pertes pour la Banque, mais aussi de créer de la valeur pour développer et générer de la croissance économique pour le pays.

Ce dispositif met à la disposition des différents clients de la BDL, des solutions dans le but de les soutenir face à leurs difficultés financières à travers le report de leurs échéances futur, voir les consolider. Cette solution est appliquée pour toute personne souhaitant y avoir recours, sans sélection prédéterminée.

A travers notre Audit, nous avons effectué une évaluation de ce dispositif afin d'identifier les avantages et les inconvénients de ce dernier. Le résultat de notre travail de recherche a abouti à plusieurs observations. Premièrement, ce dispositif à un impact négatif sur le rendement et la pérennité de la Banque, et cela en faisant bénéficier toute entreprise souhaitant y recourir, ce qui nous oriente vers les entreprises ayant une activité fluctuante au cours de cette période mais bénéficie de ces avantages.

Deuxièmement, Ce dispositif doit évoluer avec l'environnement de l'entreprise qui est sans cesse en mutation, avec le maintien de ce dispositif, la BDL fait en sorte de ne pas suivre l'évolution du marché algérien, gardant par la sorte les mêmes solutions qui n'apporte pas les nécessités dont les entreprises ont vraiment besoin afin de réaliser une relance d'activité.

Conclusion générale

Les objectifs spécifiques visés dans ce travail ont été atteints, nous avons effectivement été dans la mesure d'appliquer le dispositif sur deux entreprises différentes, touchant ainsi les deux méthodes mentionnées sur la note de la DG de la BDL à savoir le rééchelonnement et le report d'échéances.

La deuxième conclusion décisive et surtout capital, se rapportant aux objectifs de cette recherche, nous avons effectué un audit de ce dispositif afin d'identifier les avantages et les inconvénients (forces et faiblesses) de ce dernier. Le résultat de notre travail de recherche a abouti à plusieurs observations à travers le suivi, l'application et l'analyse de la méthodologie d'application.

En comparant les avantages et les inconvénients de celui-ci, nous avons constaté que les avantages tirés ont un impact positif sur le court terme, mais en analysant la situation à long terme, nous constatons qu'il ne soutient en aucun cas les entreprises, au contraire, il les met dans des situations financières délicates, comme le cas du «Client A» qui devra faire face à des intérêts plus élevés, ces derniers passent de 2.5% à 7%, à cause de la perte de la bonification accordée par le TP, or dans le cas suivant, l'augmentation des charges en situation de crise n'est en aucun cas considérée comme un soutien, mais un poids supplémentaire que doit supporter cette entreprise.

Pour conclure, après notre évaluation du dispositif mis en place, nous avons jugé que ce dernier n'est pas adapté pour atténuer les difficultés dues à cette pandémie auxquelles les entreprises Algériennes font face, et doit être revu afin de l'adapter aux nouvelles conditions du marché et les aider à se relancer puisque actuellement les moyens dont disposent ces derniers sont limités, qui s'ajoute à eux l'obligation d'honorer leurs créances à des taux d'intérêts abusifs, ce qui nous a amené à faire des recommandations pour améliorer ces mesures déjà prises et de proposer d'autres plus adaptées.

Bibliographie

Bibliographie

- BEN HALIMA Amour, «pratiques et techniques bancaires», édition Dahleb, Alger.
- BERNET ROLLANDE Luc: « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris.
- BESSIS Joël : « gestion des risques et gestion actif-passif des banques » ; Édition Dalloz, Paris.
- BOUCHAMA Chouam, «Évaluation et choix des investissements». Ed Dar-elgharb, Oran.
- BOUYACOUB Farouk, « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah Édition, Alger.
- CABANE Pierre, « L'essentiel de la finance à l'usage des ménages », Édition Eyrolles, Paris.
- CLAUDE J.Simon, «les banques», Édition la Découverte.
- LOPIN Hector, « De nouveaux objectifs pour les Banques centrales», Alternatives Economiques, N°75, 1^{er} trimestre.
- LUC B-R , «Pratique de techniques bancaires» , 25^{ème} Edition , Dunod , Paris.
- MADERS H-P, et MASSELIN J-L, «Contrôle interne des risques». 2^{ème} édition , Eyrolles, Paris.
- NARASSIGUIN Philippe : « Banque et Banque centrale Dans la Zone Euro » ; 1^{er} édition ; De Boeck université ; Bruxelles.
- SARDI Antoine,«Audit et contrôle interne bancaires». Paris : Edition AFGES, 3^{ème} trimestre.
- SINÉ L : « Droit commerciale et droit du crédit » ; 3^{ème} édition ; Dunod ; Paris.

Bibliographie

PDF

- Adeniyi , Auditing and investigation, 2004 , Traduit par Google Translate.
- Guide du FMI, «Qu'est-ce que le Fonds monétaire international?».Washington,2004.
- La pandémie de COVID-19 et les PME , Laboratoire d'économie et développement, Université de Bejaia , 2020.
- Les répercussions de la pandémie Covid-19 sur l'emploi informel en Algérie , Université de Saïda , 2020.
- Rapport Afrique de l'Ouest 2007-2008. Décembre 2008.
- Whittington et Pany, Principles of Auditing & Other Assurance Services, 2004.

Webographie

- <https://banque.ooreka.fr/astuce/voir/647771/risque-operationnel>.
- <https://cleartax.in/s/internal-audit-of-banks>.
- <https://www.bni.ci/produits-services/entreprises-professionnels/formules-financement/107-avance-sur-facture>.
- <http://www.vie-publique.fr/fiches/270043-quest-ce-que-le-produit-interieur-brut-pib>
- <http://www.moneyvox.fr/crédit/report-échéances.php>

Lois , Décrets et Réglementations Bancaires

- Article 2 du Règlement N°2018-03 DU 04 novembre 2018 relatif au capital minimum des Banques et Établissements financiers exerçant en Algérie.
- Article 03 du règlement n° 2011-04 du 24 Mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité.
- Article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Article 7 du règlement n°2014-03 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

Annexe

Annexe 1 : Note de la Banque d'Algérie relative aux mesures exceptionnelles d'allègement.



**INSTRUCTION N°05-2020 DU 06 AVRIL 2020, PORTANT
MESURES EXCEPTIONNELLES D'ALLEGEMENT**

**DE CERTAINES DISPOSITIONS PRUDENTIELLES APPLICABLES AUX
BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Article 1^{er} : La présente instruction a pour objet de préciser les mesures exceptionnelles portant allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et établissements financiers, en matière de liquidité, de fonds propres et de classement des créances, au regard de l'incidence de la pandémie du Covid19 qui affecte l'économie mondiale et l'ensemble des secteurs au niveau national.

Article 2 : Le seuil minimum du coefficient de liquidité, fixé par les dispositions de l'article 03 du règlement n°2011-04 du 24 mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité des banques et des établissements financiers, est ramené à 60%.

Article 3 : Les banques et les établissements financiers sont dispensés de l'obligation de constitution du coussin de sécurité, fixé par les dispositions de l'article 4 du règlement n°2014-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

Article 4 : A leur discrétion, les banques et les établissements financiers peuvent reporter le paiement des tranches de crédits, arrivant à échéance, ou procéder au rééchelonnement des créances de leur clientèle, ayant été impactée par la conjoncture induite par le Covid19.

Les dispositions de l'article 7 du règlement n°2014-03 du 16 février 2014 relatif au classement et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers, ne produisent pas leur effet sur les créances rééchelonnées au titre de l'alinéa précédent.

Article 5 : Les banques et établissements financiers peuvent consentir de nouveaux crédits à la clientèle ayant bénéficié des mesures de report ou de rééchelonnement visées à l'article 4 ci-dessus.

Article 6 : Les banques et établissements financiers doivent tenir des états détaillés des mesures prises dans le cadre de cette instruction et qui seront mis à la disposition des services concernés de la Banque d'Algérie.

Article 7 : Les dispositions de la présente instruction prennent effet à compter de la date du 1^{er} mars 2020 et s'étendent jusqu'au 30 septembre 2020.

**Le Gouverneur
BENABDERRAHMANE Aïmene**

Annexe 2 : Demande de consolidation

Client A

Objet : demande de consolidation.

Monsieur ;

En application de l'instruction de la Banque d'Algérie et du mémorandum de place relatif a la crise sanitaire, qui a pour objet la diffusion des mesure d'accompagnement sur le volet crédit décidées par le comité central de crédit à destination des entreprises et des particuliers, j'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir procéder à la consolidation de l'effet de 950Mda et 150 Mda échus le 31 mars 2021 pour une durée de trois mois (3mois).

Comptant sur votre habituelle collaboration et tout en espérant avoir comme Fidel compagnon dans le développement de notre société, je vous prie de croire monsieur le directeur, en l'expression de ma parfaite considération.

Tizi-Ouzou Le : 27 MAI 2021

Annexe 3 : Demande de report des tombées d'échéances.

Client B

Objet : Demande de report des tombées d'échéances à la fin du mois de Mars 2021.

Madame le Directrice ;

Par la présente , nous avons l'honneur de recourir a vos instances à l'effet de bien vouloir accepter la présente demande de rééchelonnement du crédit octroyé à ma société ainsi que le report d'échéances à la fin du mois de Mars 2021 .

En effet et dans le cadre de la réalisation du projet d'investissement portant sur l'extension des infrastructures existantes de l'établissement de formation professionnelle , la société a contracté un crédit d'investissement a hauteur de 10.000.000 DA , notifié par votre banque en date du 26/09/2017 /et un autre a hauteur de 90.000.000 DA en date du 27/09/2018 , dont l'objectif est de permettre de s'ériger au rang d'un institut National de Formation .

De ce fait, nous souhaitons :

- **Le report des tombées d'échéances (intérêt) du crédit de 90.000.000 DA suivantes :**
 - **20/06/2020 à hauteur de 1.237.500,00 DA**
 - **20/09/2020 à hauteur de 1.237.500,00 DA**
 - **20/12/2020 à hauteur de 1.237.500,00 DA**
 - **20/03/2020 à hauteur de 1.237.500,00 DA**
 - **30/12/2020 à hauteur de 1.237.500,00 DA**

- **Le report des tombées d'échéances (intérêt) du crédit de 10.000.000 DA suivantes :**
 - **20/11/2019 à hauteur de 736.718,75 DA**
 - **20/02/2020 à hauteur de 728.125,00 DA**
 - **20/05/2020 à hauteur de 719.531,25 DA**
 - **20/08/2020 à hauteur de 710.937,50 DA**
 - **30/12/2020 à hauteur de 702.343,75 DA**

Nous comptons sur votre compréhension, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre profond respect.

Table de matières

Table de matières

Remerciements	1
Dédicace	2
Liste des tableaux	4
Liste des figures	5
Liste des annexes.....	6
Liste des abréviations	7
Sommaire	9
Introduction générale.....	10
Chapitre 1	15
L’audit bancaire et la gestion du risque crédit	15
Introduction chapitre 1	16
Section 1 : L’audit bancaire	17
1.1 Définition de l’Audit	17
1.2 Les types de l’audit bancaire	18
1.2.1 L’audit interne dans un secteur bancaire	18
1.2.1.1 Définition de l’audit interne selon l’IFACI.....	18
1.2.1.2 Les missions de l’audit interne bancaire	19
1.2.1.2.1 Les vérifications périodiques des différents produits	19
1.2.1.2.2 Les réconciliations des comptes des correspondants.....	20
1.2.1.2.3 Vérification des opérations de caisse.....	20
1.2.1.2.4 Les conditions de réalisation d’un audit interne bancaire	21
1.2.1.2.5 Les conditions de la pratique d’un audit au sein d’une banque	22
1.2.1.3 Les objectifs de l’audit interne bancaire	22
1.2.1.4 Les fonctions de l’audit interne bancaire	23
1.2.2 L’audit externe dans le secteur bancaire	23
1.2.3 La démarche de l’audit bancaire	24
1.2.3.1 La phase de planification de l’audit.....	24
1.2.3.2 La phase d’exécution.....	24
1.2.3.3 Conclusions et rapports.....	25
Section 2 : Les opérations liées aux crédits.....	27
2.1 Définition du crédit.....	27
2.1.1 Définition économique	27
2.1.2 Définition juridique	27
2.2 Classification des crédits	28
2.2.3 Contrat Papier d’un accord entre 2 parties	28

Table de matières

2.2.4	Échéance La date à laquelle le débiteur doit rembourser au créancier ses dus ..	28
2.2.5	La durée	28
2.2.6	Les bénéficiaires	28
2.2.7	La destination	29
2.2.8	Le coût du crédit	29
2.2.9	Assurance	29
2.3	Typologie des crédits	29
2.3.3	Crédit d'exploitation	30
2.3.3.1	Les crédits par caisse	30
2.3.3.1.1	La facilité de caisse	30
2.3.3.1.2	Le découvert	30
2.3.3.1.3	Le crédit relais	30
2.3.3.1.4	L'avance sur facture	31
2.3.3.1.5	La mobilisation des crédits à court terme	31
2.3.3.1.6	L'avance sur marchandises	31
2.3.3.1.7	L'avance sur facture « administrative »	31
2.3.3.1.8	L'escompte commercial	32
2.3.3.1.9	L'affacturage	32
2.3.3.1.10	Avance sur marché publique	33
2.3.3.2	Crédit par signature	33
2.3.3.2.1	Le cautionnement	33
2.3.3.2.2	L'aval	33
2.3.3.2.3	L'acceptation	33
2.3.4	Crédit d'investissement	34
2.3.4.1	Le crédit à moyen terme (CMT)	34
2.3.4.2	Le crédit à long terme (CLT)	34
2.3.4.3	Crédit-bail ou leasing	34
2.3.4.3.1	Le crédit-bail mobilier	35
2.3.4.3.2	Le crédit-bail immobilier	35
2.3.5	Crédit commerce extérieur	35
2.3.5.1	Le financement du commerce extérieur	35
2.3.5.2	Les crédits documentaires	35
2.3.6	Le crédit aux particuliers	36
2.3.6.1	Le crédit à la consommation	36
2.3.6.2	Le crédit immobilier	36
Section 3 : Gestion des risques des crédits octroyés aux entreprises		38

Table de matières

3.1	Définition du risque	38
3.2	Typologies des risques de crédits	38
3.2.3	Le risque de contrepartie	39
3.2.4	Le risque financier	39
3.2.5	Le risque lié à l'activité du demandeur	39
3.2.6	Le risque de liquidité	39
3.2.7	Le risque politique	39
3.2.8	Le risque opérationnel	40
3.3	Les moyens de prévention contre les risques	40
3.3.3	L'analyse de la situation financière	41
3.3.4	L'équilibre financier	41
3.3.5	l'analyse par les ratios	41
3.3.6	Report partiel ou complet des échéances et le rééchelonnement	42
3.3.6.1	Report d'échéance	42
3.3.6.2	Rééchelonnement	42
3.4	Objectifs et démarche de la gestion des risques	43
3.5	Objectifs de la gestion des risques	43
3.6	Les étapes de gestion des risques	44
3.6.3	Identification des risques	44
3.6.4	Évaluation des risques	44
3.6.5	Définition des solutions	44
3.6.6	Mise en œuvre des solutions	44
3.6.7	Le contrôle	44
3.7	Les moyens de prévention contre les risques	45
3.7.3	Les sources d'informations des risques	45
3.7.4	Les renseignements obtenus de la banque centrale	45
3.7.5	Les renseignements obtenus du client	45
3.7.6	Limitation des risques	45
3.7.6.1	Limitation exigée par la banque centrale	45
3.7.6.2	Limitation par le contrôle de la commission bancaire	46
3.7.7	Les garanties bancaires	46
3.7.7.1	Les garanties personnelles	46
3.7.7.2	Les garanties réelles	46
3.7.7.2.1	L'hypothèque (bien immobilier)	46
3.7.7.2.2	Le nantissement (bien mobilier)	46
Chapitre 2	48

Table de matières

Analyse économique de la pandémie COVID 19 en Algérie	48
Introduction chapitre 2	49
Section 1 : L'impact de la pandémie sur les entreprises Algériennes	50
L'impact de la pandémie sur les banques Algériennes	59
1.1 La Banque Centrale	59
1.2 Les banques secondaires	64
Section 3: L'impact de la crise sur l'économie Algérienne	66
3.3.1 La réduction des salaires	73
3.3.2 La réduction du pouvoir d'achat	73
3.3.3 L'augmentation de la dette	73
3.3.4 L'augmentation de la dette publique	73
3.3.5 Faiblesse des flux monétaires	73
Conclusion chapitre 2.....	75
Chapitre 3:	76
Section 1: Présentation de l'organisme d'accueil.....	78
1.3.1 Crédit d'investissement.....	80
1.3.2 Crédit d'exploitation	81
1.3.3 Crédit à la promotion immobilière	81
1.3.4 Crédit micro entreprise	81
1.3.5 Crédit immobilier	81
1.3.6 Prêts sur gage.....	81
1.4 Organisation de la Banque de Développement Local	82
1.4.1 Le cabinet du Président directeur général (PDG).....	82
1.5.1 Le DCPR de Tizi-Ouzou	84
1.5.1.1 Mission du service contrôle permanent pole opérationnel	86
1.5.1.2 Mission du service contrôle permanent pôle commercial	86
Section 2: Le dispositif de soutien mis en place par la BDL pour aider les entreprises en difficultés dues à la pandémie Covid-19.	87
2.1.1 Rôles et Missions de la banque d'Algérie	87
2.1.1.1 Stabilité monétaire	87
2.1.1.2 Systèmes de paiement.....	88
2.1.1.3 Organisation du marché des changes.....	88
2.1.1.4 Gestion financière.....	88
2.1.1.5 Emission de la Monnaie : L'État délègue à titre exclusif à la Banque.....	88
2.1.1.6 Supervision bancaire.....	88
2.6.1 Situation du crédit initial	94

Table de matières

2.6.2	Retraitement des crédits détenus par le client A	96
2.6.3	Situation après retraitement.....	97
2.6.4	Calculs effectués.....	99
2.6.4.1	Explication	99
2.7.1	Situation du crédit initial	100
2.7.2	Situation après retraitement.....	103
Section 3 : Évaluation des dispositifs et recommandations		105
Bibliographie		112
Bibliographie		113
Annexe		115
BANK OF ALGERIA		116
Le Gouverneur BENABDERRAHMANE Aïmene		116
Demande de consolidation.		117
Demande de report des tombées d'échéances		118

Résumé

Résumé :

L'audit des dispositifs de soutien bancaire aux entreprises en difficultés dues a la pandémie COV-19

Cette étude vise dans un premier temps à présenter le dispositif bancaire mis en place pour aider les entreprises à faire face aux effets de la crise, ensuite à les auditer. Dans cette recherche, nous avons analysé ces dispositifs, déterminé les forces et faiblesses et proposé des recommandations pour les améliorer. Pour ce faire, nous avons essayé de comprendre la manière de la mise en place sur des cas traités durant notre stage au sein de la Banque du Développement Local.

Cette étude est basée sur la méthode qualitative qui s'appuie sur une collecte de données qualitatives obtenue grâce à des observations (recueil d'information présentes) pour répondre à notre problématique et affirmer nos hypothèses.

Mots clés : Audit, banque, crise, dispositif de soutien, pandémie.

Abstract :

The audit of banking support systems for companies in difficulty due to the COV-19 pandemic.

This study aims first to present the banking system put in place to help companies cope with the effects of the crisis, then to audit them. In this research, we analyzed these devices, determined the strengths and weaknesses and proposed recommendations to improve them. To do this, we tried to understand the way of setting up on cases treated during our internship at the Local Development Bank.

This study is based on the qualitative method which is based on a collection of qualitative data obtained through observations (collection of information present) to answer our problem and affirm our hypotheses.

Keywords: Audit, bank, crisis, banking systems, pandemic.